

LE RENSEIGNEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

État des lieux et perspectives

Cet ouvrage rassemble des contributions d'experts et de chercheurs réputés sur la problématique du Renseignement en Afrique de l'Ouest en proposant un état des lieux de l'organisation institutionnelle des services ainsi que les réformes à envisager pour améliorer leur efficacité.

*A propos de la Fondation Konrad Adenauer
(Konrad-Adenauer-Stiftung, KAS)*

La KAS est une fondation politique proche du parti politique Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU)



*A propos du Programme pour le Dialogue
sur la Sécurité en Afrique Subsaharienne
(SIPODI)*

*Lancé en décembre 2015, le Programme
soutient par la formation, des publications,
des conférences et la mise en réseau des
acteurs de la sécurité, les réformes et les
stratégies cohérentes mises en œuvre par les*

*Etats et les organisations régionales d'Afrique subsaharienne, pour faire face
aux menaces à la paix, à la liberté et à la démocratie.*

ISBN : 978-2-343-11791-1

XX €



LE RENSEIGNEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Fondation Konrad Adenauer

Fondation Konrad Adenauer



LE RENSEIGNEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

État des lieux et perspectives

Programme pour le Dialogue sur la Sécurité en Afrique Subsaharienne (SIPODI)



Le renseignement en Afrique de l'Ouest
Etat des lieux et perspectives

FONDATION KONRAD ADENAUER

LE RENSEIGNEMENT
EN AFRIQUE DE L'OUEST

Etat des lieux et perspectives

L'Harmattan

Programme pour le Dialogue
Sur la Sécurité en Afrique Subsaharienne (SIPODI)
08 BP 4134 Abidjan 08
Cocody Lycée Classique
Rue Flamboyant (ancien CECOS)
Abidjan/Côte d'Ivoire
+225 22481800
www.kas.de/sipodi : <https://www.facebook.com/sipodikas/>

© L'Harmattan, 2017
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris
<http://www.editions-harmattan.fr>
ISBN : 978-2-343-11791-1
EAN : 9782343117911

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....9

Par **Tinko WEIBEZAH**L,

Directeur du Programme SIPODI, Fondation Konrad Adenauer

INTRODUCTION

Par Dr **Oswald PADONOU**,

Chargé de Programme SIPODI, Fondation Konrad

Adenauer 11

CHAPITRE I : LE RENSEIGNEMENT : APPROCHE HISTORICO-SYSTEMIQUE, ENJEUX ET PERCEPTIONS OUEST-AFRICAINES

par Dr **Jean-Jacques KONADJE**15

CHAPITRE II : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU RENSEIGNEMENT

par **Souleymane CAMARA**,

Commissaire Principal de Police.....39

CHAPITRE III : LES DEFIS DU RENSEIGNEMENT AU BENIN : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

par le Colonel **Patrice HOUNSOU-GUEDE**.....63

CHAPITRE IV : LA SITUATION DU RENSEIGNEMENT AU BURKINA FASO

par Dr Colonel **Emile OUEDRAOGO**81

CHAPITRE V : L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU RENSEIGNEMENT EN COTE D'IVOIRE

par **Abdoulaye COULIBALY**,

Commissaire Principal de Police..... 105

CHAPITRE VI : LA FONCTION DU
RENSEIGNEMENT AU NIGER
par le Colonel-Major **Ali MAHAMADOU**131

CHAPITRE VII : L'ORGANISATION DU
RENSEIGNEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST
par **Bruno CLEMENT-BOLLEE**,
Général de corps d'armée (er)163

CHAPITRE VIII : QUELLES REFORMES DU
RENSEIGNEMENT ET DU SYSTEME DE SECURITE
EN AFRIQUE DE L'OUEST ?
par Dr **Kai STRIEBINGER**,
Chercheur, German Development Institute.....187

LES CONTRIBUTEURS.....197

AVANT-PROPOS

Ayant pris la direction de l'un des programmes phares de la Fondation Konrad Adenauer en Afrique, en l'occurrence le programme SIPODI, concomitamment avec l'ouverture de notre Bureau régional à Abidjan, en décembre 2015, j'ai entrepris d'écouter les différents acteurs de la sécurité en Afrique de l'Ouest et j'ai pu mesurer à quel point ce programme venait à point nommé accompagner et consolider les initiatives de dialogue sur la sécurité. Car elle reste dans la région, une « affaire d'initiés » de laquelle sont exclus et s'auto excluent une bonne partie des institutions et des citoyens.

Or, en raison de la situation sécuritaire relativement précaire en Afrique subsaharienne et même partout dans le monde et plus particulièrement en Europe, ainsi que des nombreux défis auxquels font face les Etats et les organisations régionales et sous régionales pour préserver, maintenir, restaurer ou consolider la sécurité et la stabilité, il est important que toutes les composantes de la Nation adhèrent, approuvent et participent à la mise en œuvre de la politique de sécurité en Afrique.

Ce faisant, elles seront plus inclusives et plus consensuelles et donc plus efficaces.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai souhaité réunir un groupe de travail sur le Renseignement avec d'éminents Experts militaires, para-militaires et civils ayant une connaissance approfondie de la région et des enjeux sécuritaires pour réfléchir à l'état des lieux et aux réformes qu'il est possible de suggérer pour améliorer l'usage de la fonction de renseignement comme outil sécuritaire au sein des Etats d'Afrique subsaharienne et entre eux.

Ainsi, nous nous sommes retrouvés en atelier au siège de la Fondation à Abidjan, du 27 au 28 juin 2016 pour analyser la faisabilité et la pertinence d'un projet de

publication. Ayant unanimement reconnu l'importance et la portée de cette œuvre, nous nous sommes lancés dans l'aventure qui a permis de mettre ce document à la disposition de nos partenaires et du public.

Je m'en voudrais de ne pas remercier tous ceux qui ont pris part à ce projet et toutes les autorités politiques et militaires qui ont favorisé l'aboutissement de ce travail collectif qui reste à parfaire, bien entendu.

Je souhaite à chacun une bonne exploitation de cet ouvrage, pour que *in fine*, le Renseignement devienne dans la mesure qui fasse préserver les intérêts stratégiques des Etats, une « question ouverte », sujette à la contribution de toutes les institutions, de tous les citoyens dans la vie de la Nation.

Par Tinko WEIBEZAHN,
Directeur du Programme SIPODI
à la Fondation Konrad Adenauer

INTRODUCTION

La paix et la sécurité en Afrique subsaharienne préoccupent un grand nombre d'organisations privées, inter et paragouvernementales au point où l'on peut noter une certaine inflation d'initiatives en faveur de la stabilité du continent, ... sans que toutes ne soient nécessairement en mesure de contribuer de façon effective à l'instauration ou à la restauration d'un climat apaisé propice au développement économique et social.

La Fondation Konrad Adenauer qui œuvre comme tant d'autres organisations à la consolidation des processus démocratiques et à la préservation des libertés en Afrique et ailleurs dans le monde, a donc entrepris d'identifier des « angles morts », des espaces délaissés, des préoccupations importantes mais quelques peu négligées, pour les faire analyser.

Dans la panoplie des sous-secteurs de la Défense et de la Sécurité intérieure et des nombreux sujets qui mériteraient d'être étudiées pour mieux cerner les situations sécuritaires en Afrique subsaharienne, le Renseignement figure comme l'un des plus – pour ne pas dire le plus – important.

En effet, face aux menaces qui pèsent sur la sécurité des Etats d'Afrique subsaharienne, la prévention et la dissuasion restent des atouts importants face au caractère asymétrique des conflits et aux moyens logistiques limités dont disposent ces Etats.

Or, dans tous les mécanismes de prévention, d'anticipation et même de dissuasion, le renseignement constitue une donnée fondamentale pouvant garantir l'échec ou le succès des stratégies adoptées. C'est pour cela qu'en Afrique comme en Europe, des transformations importantes et des réformes majeures sont impulsées dans le domaine du renseignement.

C'est pourquoi, dans le cadre de son appui aux politiques de sécurité à travers le programme SIPODI, la Fondation Konrad Adenauer a souhaité réaliser une étude sur "l'état des lieux et les réformes du renseignement en Afrique de l'Ouest" d'abord, parce qu'il n'existe pas de publication récente sur ce sujet pourtant capital (les dernières publications sur ce sujet datent de la période de la guerre froide). Ensuite, parce qu'il paraît tout à fait d'actualité dans ce contexte de lutte anti-terroriste.

L'objectif de cette étude est de faire l'état des lieux de l'organisation institutionnelle des services de renseignement et de proposer des pistes d'amélioration qui tiennent compte à la fois des enjeux, des évolutions de la législation, de la nécessité de protéger la liberté des citoyens et des technologies disponibles.

Cette étude est lancée à un moment où l'Union Africaine se dote elle-même d'une unité de renseignement dont il faudra cerner les contours juridiques, ainsi que l'interopérabilité (coopération) avec les services de renseignement des Etats africains et hors d'Afrique.

A travers huit chapitres rédigés par des Experts confirmés en la matière, cette publication se propose de réaliser une focale sur la fonction Renseignement : ses principes, son articulation à la chaîne de décision en matière de défense et de sécurité ainsi que sa perception en Afrique de l'Ouest.

Elle se propose de faire un état des lieux le plus exhaustif possible de l'organisation institutionnelle des services de renseignement au sein de quatre pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger en mettant en exergue leurs atouts mais aussi les dysfonctionnements préjudiciables à leur efficacité.

Le but final de l'étude étant de proposer les réformes qu'il importe de mettre en œuvre au regard de l'état des lieux réalisé et des enjeux sécuritaires d'aujourd'hui... et de demain.

Décideurs (gouvernements, parlements, organisations internationales), professionnels de la sécurité, enseignants-chercheurs, étudiants, journalistes, organisations de la société civile pourraient donc trouver dans les lignes qui suivent, des informations susceptibles d'améliorer leurs connaissances des enjeux liés à une bonne gestion de la fonction Renseignement au sein des Etats ouest-africains, nourrir leur réflexion sur cette question et les inciter à engager l'action appropriée en vue d'améliorer le fonctionnement des services et partant, la sécurité des populations et des Etats.

Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il ne couvre pas tous les aspects liés à la fonction Renseignement : les aspects économiques et financiers par exemple, ou encore les aspects judiciaires ne sont pas abordés. Simplement par choix, car la tâche que nous nous sommes principalement assignée est bien de mobiliser l'attention des décideurs et des citoyens sur la nécessité de mieux connaître le fonctionnement des Services de Renseignement et partant, d'engager des réformes pour en faire des instruments efficaces de prévention des crises et des conflits.

Cela suppose un engagement plus accru des citoyens qui passe par la restauration de la confiance entre la population, l'armée et la police. Un effort de transparence et de reddition des comptes non nécessairement préjudiciable à la conduite des opérations, autrement dit, une évolution sensible des perceptions du Renseignement constituera également un facteur d'amélioration de l'efficacité des Services. D'autant que cette participation citoyenne contribuera à élargir la base de collecte du renseignement humain qui continue de prouver son intérêt, malgré l'adoption d'outils technologiques avancés.

Outre le défi de la participation citoyenne à la collecte du Renseignement, le défi du contrôle parlementaire de la gouvernance du système sécuritaire et plus particulièrement du Renseignement reste lui aussi, extrêmement important.

Tout cela est rappelé, analysé et mis en perspective dans les chapitres qui suivent que j'invite à lire après avoir remercié Madame Andrea Ostheimer, la Directrice du Département Afrique subsaharienne de la Fondation Konrad Adenauer ainsi que Monsieur Tinko Weibezahl, le Directeur du Programme SIPODI de la Fondation, pour avoir encouragé et soutenu cette initiative.

Par Dr Oswald PADONOU,
Chargé de Programme
à la Fondation Konrad Adenauer

CHAPITRE I

LE RENSEIGNEMENT : APPROCHE HISTORICO-SYSTEMIQUE, ENJEUX ET PERCEPTIONS OUEST-AFRICAINE

Jean-Jacques KONADJE

Docteur en science politique

Diplômé de Science Po Toulouse

Résumé

Ce chapitre expose d'abord les origines et évolutions du renseignement en général. Le renseignement est « une pratique universelle de nature politique, diplomatique, militaire, mais également, commerciale et technologique ». Pour capter l'essence du terme « renseignement » l'auteur propose un « angle multidimensionnel » à la fois psychologique, organisationnel et politique. Le renseignement est un outil crucial de l'Etat pour remplir ses fonctions – des fonctions qui sont déterminés par la volonté politique pour augmenter la sécurité de l'Etat. L'auteur continue de présenter que la perception du renseignement dans les Etats Ouest-Africains a été marquée par trois époque (précoloniale, coloniale, et postcoloniale) même si le renseignement d'aujourd'hui n'est toujours pas indépendant des anciennes puissances coloniales, mais au contraire se trouve dans une « dépendance quasi-systématique ». Les défis du renseignement sont non seulement la menace terroriste et la défense nationale, mais aussi le manque financier, le risque d'abus de l'exécutif et la coordination difficile entre différents services nationaux et internationaux.

Summary

The chapter « A historic-systemic approach to intelligence services: challenges and perceptions in West Africa » begins by outlining the origins and development of intelligence services. Intelligence assessments are a « universal technique to achieve political, diplomatic, military, commercial and technological goals ». The author proposes to analyze intelligence services with a « multidimensional perspective » which is psychological, organizational and political. Intelligence services are a crucial institution in order to fulfill the functions of the state. These functions are determined by the political sphere and most importantly aim at guaranteeing the security of the state. Three historical periods have marked the perception of intelligence services in West Africa: the precolonial period, the colonial period, and the postcolonial period. Even today, intelligence services are heavily shaped by the former colonial powers. The challenges intelligence services face today are terrorism, national defense, insufficient funding, executive abuse, and the difficult coordination among different agencies within a state and among states.

Zusammenfassung

Das Kapitel « Nachrichtendienste in Westafrika: ein historisch-systemischer Ansatz, Herausforderungen und Wahrnehmungen » stellt zunächst die Ursprünge und Entwicklungen von Nachrichtendiensten in Westafrika dar. Die Informationsgewinnung durch Nachrichtendienste stellt eine universelle Tätigkeit dar, die politische, militärische, diplomatische, wirtschaftliche und technologische Ziele erfüllt. Um dieser Vielfalt an Aufgaben gerecht zu werden, schlägt der Autor vor, Nachrichtendienste in ihrer psychologischen, organisationalen und politischen Dimension zu betrachten.

Nachrichtendienste sind ein wichtiges Instrument des Staats, um originäre staatliche Funktionen zu gewährleisten – vor allem um die Sicherheit staatlicher Institutionen zu garantieren. In Westafrika hat sich die Wahrnehmung der Nachrichtendienste vor dem Hintergrund drei historischer Epochen (vor, während und nach der Kolonialzeit) entwickelt. Selbst im 21. Jahrhundert befinden sich westafrikanische Nachrichtendienste noch in einer « quasi-vollständigen » Abhängigkeit zu den ehemaligen Kolonialmächten. Die aktuellen Herausforderungen umfassen Terrorismus, die nationale Verteidigung, Ressourcenknappheit, Machtmissbrauch durch die Exekutive, sowie die schwierige Koordinierung mit Diensten innerhalb und zwischen Ländern.

Dans l'histoire de l'humanité, le renseignement a toujours été considéré comme l'un des plus vieux métiers. Sa pratique remonte à la plus haute Antiquité et met en exergue son importance dans la construction et la sécurité d'une nation. Au fil du temps et après avoir subi maintes influences politiques, stratégiques, économiques et culturelles, il s'est progressivement structuré pour devenir une administration de l'Etat.

Inscrit désormais au cœur de la puissance des Nations, le renseignement apparaît comme une activité qui contribue à la survie des pays, à leur hégémonie et surtout à leur positionnement stratégique, dans un monde qui apparaît davantage comme un village planétaire. Mieux, il est devenu l'une des composantes essentielles de la réalité géopolitique que nous vivons. Vu sous cet angle et dans une perspective globale, le renseignement s'entend comme la compréhension des situations, la connaissance des

capacités globales, des actions et des intentions des autres. C'est ce dont les décideurs ont besoin, pour anticiper les risques et les menaces, afin de protéger au mieux les intérêts de la Nation.

On comprend aisément que le renseignement est né de la volonté de protéger les Etats, en recourant à des méthodes non conventionnelles pour affronter les menaces internes et externes, sur la base d'une certaine proportionnalité entre les moyens employés et les fins. Il est donc considéré par tous les pays qui comptent, petits et grands, comme un élément essentiel de leur puissance¹. Ainsi, de même que monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, tous les pays, quel que soient leurs cultures, pratiquent le renseignement à leurs manières. Désormais, C'est une activité qui est à la portée d'acteurs multiples, collectifs ou individuels, et pas simplement des grandes puissances de naguère.

En Afrique, la pratique du renseignement a toujours existé dans les grands empires et royaumes qui ont marqué l'histoire du continent noir. Même si le mode de fonctionnement du renseignement pratiqué dans ces sociétés, à ces époques lointaines, n'obéissait pas aux codes du renseignement tel qu'il est connu de nos jours, force est de constater que son utilisation a fortement contribué à l'apogée ou au déclin de certains de ces royaumes et empires. Au XIX^e siècle, de grands conquérants comme Samory Touré et bien d'autres, se sont d'ailleurs servis du renseignement dans le cadre de leurs batailles, pour l'expansion de l'islam en Afrique de l'Ouest.

¹ Jean Rannou, « Brève histoire du renseignement en France », in http://universite-defense.org/fr/system/files/note_strategique_renseignement.pdf (site internet consulté le 27 juillet 2016)

Pendant la période coloniale, les puissances occidentales sont parvenues à exporter leurs systèmes de renseignement dans leurs différents prés carrés. En 1960, lorsque la quasi-totalité des pays africains accèdent à la souveraineté nationale, ils héritent de l'administration coloniale, ainsi que d'un certain nombre de pratiques, dont le renseignement. Pendant les premières années de l'ère postcoloniale, l'univers du renseignement sera sous-traité aux anciennes puissances coloniales, dans bon nombre d'Etats africains, avant que ce secteur ne fasse l'objet d'une restructuration et d'une appropriation nationale.

Toutefois, il faut souligner que cinquante-six années après le vent de l'indépendance qui a soufflé sur le continent, les pays africains ne sont pas parvenus à opérer une rupture avec les ex-puissances coloniales, dans la pratique du renseignement. La conséquence, c'est que l'histoire et l'évolution des services de renseignement des pays africains ont tendance à se confondre à celles de leurs anciennes puissances coloniales.

Dans ce chapitre, en interrogeant ce monde du secret, voire cet univers de l'invisible, nous nous évertuerons dans un premier temps à mener une réflexion globale sur le concept de renseignement avant de nous intéresser à la perception de la pratique du renseignement en Afrique de l'Ouest en portant un regard sur les différentes réformes qui s'opèrent dans ce secteur, depuis les récents attentats qui ont frappé l'espace CEDEAO.

I. REFLEXIONS SUR LE CONCEPT DE RENSEIGNEMENT

Mener une réflexion globale et pertinente sur le renseignement impose, en premier, une fine analyse sur les origines et les différentes évolutions que ce concept a

subies à travers le temps. Ensuite, il est question de tenter de définir la notion même de renseignement avant de mettre l'accent sur les enjeux qu'elle représente.

1. Origines et évolutions du renseignement

Les origines du renseignement sont aussi diverses que variées. Une approche historico-anthropologique de la question permet de comprendre qu'à l'origine, l'on parlait plutôt d'espionnage. Selon Franck Bulingue, Une littérature historique fragmentaire évoque régulièrement l'usage des espions depuis l'Antiquité. A ce sujet, l'auteur nous apprend que la Bible est une source assez riche d'exemples, comme le sont des documents égyptiens datant du XVIII^e siècle avant notre ère. En Chine, six siècles avant notre ère, Sun Tsu rédige l'art de la guerre, dans lequel il développe des maximes d'usage des espions par les Généraux. Toujours selon l'auteur, à travers les écrits de Xénophon, on note que les grecs font grand cas de l'espionnage dans la conduite de la guerre. De la même manière, les stratèges arabes et perses prônent l'emploi de l'espionnage et de stratégies indirectes. Jules César en ferait un usage systématique durant ses campagnes, s'attachant à recueillir des informations géographiques via des éclaireurs, tout en interrogeant les prisonniers de guerre².

L'on comprend donc que dès l'origine, l'espionnage est supposé être une pratique universelle de nature politique, diplomatique, militaire, mais également, commerciale et technologique. *« Les moyens et techniques sont simples, voire primitifs, même si certains sont encore employés aujourd'hui. Progressivement, au fil du temps et dans un contexte historico-politique en pleine évolution, le terme*

² Franck Bulingue, *De l'espionnage au renseignement, La France à l'âge de l'information*, Paris, Ed. Vuibert, 2012, p.22.

d'espionnage sera remplacé par celui de renseignement.

Dans l'espace francophone, le cardinal Richelieu est considéré comme le premier véritable architecte des services de renseignement, entendus comme une organisation structurée dont la finalité était de produire du renseignement brut. Pour ce qui est du monde anglo-saxon, c'est au Sir Francis Walsingham que l'on attribue la paternité du premier service de renseignement moderne, qui fut mis sur pied vers 1560, au profit de la reine Elisabeth Ire. Depuis lors, les Etats se sont efforcés de rationaliser la pratique du renseignement, en tentant d'obtenir le monopole de principe.

C'est dans cette dynamique qu'à la fin du XIX^e siècle, les premières bureaucraties du renseignement d'Etat apparaissent quasi simultanément en France, en Grande Bretagne, en Allemagne, en Russie et aux Etats-Unis. L'organisation du renseignement d'Etat va progressivement se structurer d'abord au niveau de la diplomatie, puis de la police et enfin de l'armée. Ainsi, cette bureaucratisation du renseignement implique

Le passage de l'amateurisme au professionnalisme. Les progrès scientifiques aidant, notamment dans le domaine du chiffre et des transmissions, le renseignement acquiert une dimension technologique. [D'où] le passage de l'art à la technique du renseignement.⁴

Il est important de souligner que l'activité de renseignement se développera dans une double direction : D'une part, le renseignement intérieur qui a émergé dans

³ *Idem.*

⁴ *Ibidem*, p.29.

un cadre généralement policier, afin de lutter contre les extrémismes et, plus largement, de maintenir une surveillance politique d'éléments jugés subversifs sans être pour autant nécessairement étrangers, et d'autre part, le renseignement extérieur, qui a longtemps été considéré comme l'apanage des militaires⁵. Construite autour du contre-espionnage auquel le renseignement extérieur s'identifie clairement, la distinction entre renseignement intérieur et extérieur a survécu dans la plupart des Démocraties, non pas parce qu'elle correspondait à une répartition technique rationnelle du travail mais davantage parce qu'elle offrait des garanties en matière de libertés publiques.

*Le renseignement policier se place aujourd'hui encore sous l'autorité de la loi et de l'ordre public [...], tandis que le renseignement extérieur relève des lois de la guerre et de la diplomatie. Certains Etats, [...] ont cependant fait le choix de regrouper leurs services intérieur et extérieur dans un service unique.*⁶

Au fil du temps, le renseignement sera au cœur des profondes crises et des grands bouleversements qui marqueront l'humanité. Sa pratique connaîtra un tournant pendant les deux guerres mondiales, comme nous le rappelle à juste titre Christian Arbulot : « la légitimité de la permanence du renseignement a été démontrée dans le cadre des opérations militaires durant les deux guerres mondiales. Mais, c'est la guerre froide qui a imposé aux protagonistes des deux blocs, l'usage tous azimuts du

⁵ Philippe Ayez, « Le renseignement : facteur de puissance », in http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/33_Hayez_Renseign.pdf (site internet consulté le 28 juillet 2016), p.522.

⁶ *Idem.*

renseignement, dans la conduite de la politique de sécurité »⁷.

A la fin de la guerre froide, les changements politiques survenus dans le paysage des relations internationales ont conduit bon nombre de pays, notamment les grandes puissances, à repenser la place des services de renseignement dans la société contemporaine. Pour Gérard Arboit, ce monde qui semblait se complaire dans l'ombre doit désormais mettre en œuvre des politiques d'ouverture et d'interaction avec les opinions publiques qui, entrées de plein pied dans la société de communication, imposent un besoin de transparence à toutes les institutions⁸. Cela se traduit par un rejet de toute forme de secret, entendu comme tout ce qui ne se sait pas⁹.

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 sont un autre tournant majeur dans la conception du renseignement. En induisant un nouveau paradigme dans le paysage des relations internationales, ils modifient profondément les fondements du recours au renseignement par les Etats. En effet, au lendemain du 11 septembre 2001, le terrorisme international qui apparaît comme une menace depuis les années 1970 a pris des proportions plus inquiétantes. Désormais, aucun continent encore moins aucun pays, n'est à l'abri de cette guerre déclarée. Les récents attentats dans certains pays d'Europe et d'Afrique en sont la preuve. Avec l'émergence de groupes terroristes comme Al-Qaida et le groupe Etat

⁷ Christian Arbulot, in « Le renseignement au service de la puissance », <http://www.societestrategie.fr/pdf/agir25txt15.pdf> (site internet consulté le 24 juillet).

⁸ Gérard Arboit, *Pour une école française du renseignement*, Paris, Ed. Ellipse, 2014, p.9.

⁹ *Idem.*

Islamique, les terroristes semblent être désormais, à la fois partout et nulle part¹⁰. Dans un tel contexte, les services de renseignement ont exclusivement fait de la lutte antiterroriste, l'essentiel de leurs activités, délaissant ainsi, la surveillance politique et pondérant leur mission de contre-espionnage. Toutefois,

*le renseignement fait face à un bouleversement du monde et de l'humanité marqué par la mondialisation et l'émergence d'une société de l'information et de la connaissance, qui nécessite de nouvelles grilles de lecture et de nouveaux modes d'action.*¹¹

Désormais, d'un problème de recherche en profondeur d'une information difficile d'accès, on est en effet passé à celui de l'exploitation d'une information surabondante, contrainte par la nécessité d'une très grande réactivité.¹² A titre d'exemple, l'on note qu'en 2016, ce sont environ 215 milliards d'échanges d'emails, qui ont été déjà envoyés, à l'échelle mondiale. En plus de cela, il existe 4,4 milliards de comptes emails repartis entre 2 milliards 672 millions d'utilisateurs aux quatre coins de la planète. Un peu plus de 2 milliards 100 millions de personnes sont inscrites sur les réseaux sociaux, soit 68% des internautes. Il faut aussi souligner que depuis le début de cette année, plus de 800 000 sites internet sont créés toutes les 24 heures dans le monde. Des chiffres qui donnent le tournis et place les nouvelles technologies de l'information et de la

¹⁰ Jean-Jacques Konadje, « Terroriste où es-tu ? Partout et nulle part », <http://politikafrique.info/docteur-jean-jacques-konadje-terroriste-ou-es-tu-partout-et-nulle-part> (site internet consulté le 28 juillet 2016).

¹¹ *Idem*, p.17.

¹² Francis Beau, « Culture du renseignement et théories de la connaissance », in <http://www.cairn.info/revue-internationale-d-intelligence-economique-2010-1-page-161.htm> (site consulté le 12 août 2016).

communication au cœur de la pratique du renseignement.¹³

2. Approches définitionnelles du renseignement

En se référant à sa genèse, ainsi qu'à ses évolutions, l'on s'aperçoit que le renseignement répond à un besoin anthropologique. Le sentiment pour l'être humain d'être constamment en état d'insécurité alimente davantage ce besoin de renseignement. En effet,

la nature humaine espère une amélioration de sa condition, craint simultanément le danger et reste soumise à un instinct de survie, ce qui provoque chez elle, la recherche d'information, la protection de celle qu'elle a, la recherche d'un avantage accru (action clandestine) et la protection contre les abus du secret.¹⁴

Toutefois, il est important de souligner qu'en tant que concept, le renseignement se définit peu, difficilement ou mal. En effet, la complexité autour de cette notion vient aussi du fait que dans l'histoire, le nom et le statut de l'agent en charge du renseignement ont évolué en fonction des situations. C'est dans cet esprit que déjà en 1924, le pamphlétaire Paul-Louis Courier soutenait que « *la multitude des termes pour désigner les agents du renseignement relevaient des différentes représentations quant à ce corps de métier : A la ville, on parlait de « mouchards », à l'armée, d'« espions » et à la cour du roi d'« agents secrets du roi »*. L'on comprend donc que le renseignement n'est pas un terme facile à cerner.

¹³ Jean-Jacques Konadjé, *Djihadisme 4 G : paramétrage et décryptage*, in <http://politikafrique.info/libre-expression-djihadisme-4-g-parametrage-et-decryptage> (site consulté le 14 août 2016).

¹⁴ Jean-Claude Cousseran, Philippe Hayez, *Renseigner les Démocraties, renseigner en démocratie*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2015, p.14.

Cela tient aussi de sa complexité qui alimente des idées fausses dans la doxa. Certains aspects font régulièrement l'objet de débat entre praticiens et théoriciens et bien souvent, à l'intérieur même de chaque groupe.

Une revue littéraire consacrée à cet univers permet de constater que la plupart des définitions sur le renseignement sont soit trop générales et abstraites, soit au contraire trop circonscrites ou lacunaires. Ainsi, pour tenter de définir le concept de renseignement, il est important de l'envisager sous un angle multidimensionnel. Cela suppose de faire appel à des connaissances théoriques, historiques, stratégiques, technologiques, politiques, socioéconomiques, juridiques, géopolitiques et culturelles. C'est la prise en compte de cette approche pluridisciplinaire dans la définition du renseignement qui rend à la fois flou et familier le concept.

Selon l'approche psychologique, le renseignement désigne un ensemble complexe, mais très cohérent d'aptitudes mentales, de comportements intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, le sens de l'opportunité, les habitudes diverses, une expérience longuement acquise¹⁵. D'un point de vue organisationnel, le renseignement apparaît comme un processus mettant en jeu de nombreux acteurs individuels et collectifs qui relèvent de l'Etat¹⁶. Vu sous cet angle, « *la justification d'un appareil de renseignement est de trouver et d'interpréter une information concernant la sécurité nationale dont le gouvernement a besoin, mais qu'il ne peut obtenir des médias ou d'autres sources commerciales* »¹⁷.

¹⁵ Jean-Claude Cousseran, Philippe Hayez, Op.cit., p.14.

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ *Ibidem.*

Ainsi, pour Mark Lowenthal, auteur de référence sur cette question aux Etats-Unis, le renseignement apparaît comme le processus par lequel des informations spécifiques importantes pour la sécurité nationale sont demandées, analysées et fournies¹⁸. Selon l'approche politique, le renseignement n'est pas seulement un processus d'information et de connaissance, mais aussi, un instrument de puissance impliquant politique et action.¹⁹ Il doit donc être entendu comme

*une information, analysée, pour des décideurs, [donc] politiquement pertinente collectée par des moyens ouverts et clandestins et soumise à l'analyse afin d'éduquer, d'éclairer ou d'aider le décideur dans la formulation et la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité nationale.*²⁰

De ce qui précède, le renseignement peut se définir comme une information recherchée dans le but de répondre à un besoin de savoir utile à la décision en environnement incertain ou opaque²¹. Ainsi, les activités de renseignement constituent un ensemble de pratiques, orientées par le pragmatisme et l'efficacité.

*Elles mettent rarement en œuvre des théories ou des concepts. Elles exploitent les fondamentaux de l'âme humaine, en les croisant avec des savoir-faire militaires ou policiers, en constante adaptation à l'évolution de la société et d'un monde qui se globalise.*²²

Alors qu'il se trouvait globalement confiné à des activités étatiques de défense ou de sécurité, le renseignement apparaît désormais comme une fonction

¹⁸ *Ibidem.*

¹⁹ Jean-Claude Cousseran, Philippe Hayez, *Op.cit.*, p.14.

²⁰ *Idem.*

²¹ Francis Beau, *Op.cit.*

²² Franck Bulingue, *Op.cit.*, p.7.

naturelle nécessaire à tout type de décision, dans les environnements complexes et imprévisibles caractéristiques de la plupart des activités publiques ou privées dans nos sociétés modernes²³. Il se fonde sur des moyens humains et techniques et se base sur des piliers juridiques et décisionnels. En se référant à ses niveaux d'emploi, le renseignement peut être stratégique, tactique ou opératif. Cependant, cela ne signifie pas que ces « *trois niveaux soient réellement distincts les uns des autres. Il existe au contraire un continuum et les renseignements collectés peuvent aussi bien alimenter les trois niveaux* »²⁴. Lorsqu'il est classé par finalité, le renseignement peut être de documentation, de situation, de sécurité ou opérationnel.

3. Enjeux de la pratique du renseignement

En ce XXI^e siècle, le renseignement est à la croisée de tous les chemins. Au-delà de la fascination, de l'inquiétude et de l'interrogation que sa pratique suscite, elle révèle des enjeux qu'il convient d'analyser à l'aune du contexte géopolitique mondial. En effet, s'il est communément admis que le renseignement est un outil d'aide à la décision au service du pouvoir politique, cela suppose que le premier enjeu qu'il incarne est naturellement d'ordre politique. Dans cet esprit, le renseignement « *apparaît comme un instrument indispensable à la conduite et à la politique d'une Nation ou à la gestion d'un conflit. Sa nécessité est une antienne et sa légitimité, un leitmotiv* »²⁵. Partant donc de ce fait, il ne peut être envisagé que dans le cadre d'un processus global de prise de décision, dominé par l'homme politique. « *Sans ce décideur politique et la*

²³ Francis Beau, *Op.cit.*

²⁴ Franck Bulingue, *Op.cit.*, p.264.

²⁵ Franck Bulingue, *Op.cit.*, p.168.

nécessité de prendre une décision, le renseignement n'a pas d'utilité. Ainsi, le renseignement n'est pas une fin, mais un moyen dont la mise en œuvre dépend de la volonté politique »²⁶.

Le renseignement est donc à la fois un outil et un acte de volonté politique qui engage le pouvoir qui le met en œuvre. Il revêt un enjeu politique majeur dans la mesure où, en tant que garant de la stabilité de son pays, le système politique se doit d'avoir un regard particulier sur son environnement, aussi bien intérieur qu'extérieur. L'enjeu politique du renseignement suppose qu'il contribue à l'éclairage à l'intelligibilité de situations internationales. Il se veut être un outil de l'indépendance nationale, dans la gestion des crises intérieures et extérieures. La relation entre les services de renseignement et l'univers politique devrait être teintée de confiance réciproque. D'ailleurs,

*cette relation est le rouage essentiel de la mécanique d'un gouvernement. L'enjeu est si important, et les conséquences d'une décision politique si graves, que l'homme, empreint de ses propres doutes, voire, pire, de ses propres certitudes, tend à réfuter tout ce qui pourrait sembler contraire au sens de sa décision.*²⁷

Le renseignement est considéré comme un atout majeur pour celui qui le détient. C'est un élément essentiel, voire capital à la sécurité intérieure et extérieure des pays qui le pratiquent. Vu sous cet aspect, l'on peut affirmer que le renseignement a pour deuxième enjeu majeur, la sécurité. En effet, les changements rapides du monde actuel obligent tous les pays à une adaptation permanente pour mieux faire face aux menaces. Cela dit, l'humanité est passée à un nouveau monde, celui de l'après-guerre froide. Dans un tel contexte, sans connaissance précise de cette

²⁶ *Idem*, p.168.

²⁷ *Ibidem*, p.170.

nouvelle configuration géopolitique, sans appréciation pertinente des situations, des nouveaux rapports de forces, les moyens d'actions peuvent s'avérer aléatoires. Ainsi, la multitude des risques et des menaces qui pèsent sur le monde actuel et surtout sur l'intérêt des pays qui constituent la communauté internationale justifient l'existence d'appareils de renseignement de haut niveau au sein des Etats. A cet effet, le renseignement devrait bénéficier de moyens conséquents. Aussi, leurs actions devraient-elles être encadrées pour éviter d'éventuels excès. Avec la montée en puissance de l'extrémisme religieux, le renseignement apparaît davantage comme une pièce centrale du dispositif de lutte contre le terrorisme.

A l'intérieur de leurs Etats comme sur la scène internationale, les services de renseignement doivent détecter les menaces, identifier les réseaux ou les individus et les entraver avant qu'ils ne passent à l'acte.

*Tâche redoutable dans un monde caractérisé aussi bien par une inflation débridée des échanges et des flux liés à la criminalité et susceptibles de déstabiliser nos sociétés :[...]
La connaissance de ces flux permet de mieux contrôler et, lorsque nécessaire, d'agir à leur
encontre.²⁸*

L'enjeu sécuritaire du renseignement se mesure aussi à la hauteur de sa forte contribution à l'émergence de la défense nationale. Avec la naissance et le développement de nouvelles formes de guerres, comme celle de l'information, et qui se déroulent davantage dans des espaces de compétition et de prédation plus libres, les services de renseignement devraient contribuer à trouver

²⁸ Jean Yves le Drian, « Le renseignement, composante essentielle de la sécurité de notre pays », in file:///C:/Users/USER/Downloads/ENA_442_pp4-5%20Copy.pdf (site internet consulté le 09 août 2016).

des réponses proportionnées afin de venir à bout de ces crises.

Les nouvelles formes de menace auxquelles les services de renseignement font davantage face se traduisent aussi par la naissance de la conflictualité dans le monde de la finance. On parle de plus en plus de guerre économique. Ce type de guerre mobilise de l'influence au service de la puissance.²⁹

L'Afrique de l'ouest, par la menace terroriste incarnée par AQMI et Boko Haram et la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, devient un ensemble sous-régional concerné au premier chef par les questions de renseignement comme le montrera la section suivante.

II. L'IMPACT DE LA MENACE TERRORISTE DANS L'APPROCHE DU RENSEIGNEMENT EN AFRIQUE OCCIDENTALE

1. Perceptions du renseignement en Afrique de l'Ouest

La pratique du renseignement a toujours existé en Afrique de l'Ouest. Elle a, par ailleurs, été marquée par trois grandes époques, que sont l'ère précoloniale, la colonisation et la période postcoloniale. D'ailleurs, c'est à partir de cette dernière époque que les pays ouest-africains ont mis en place leurs propres services de renseignement. Mais, il faut souligner que les attentats terroristes au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire ont projeté sous les feux de l'actualité internationale, les actions des services de renseignement des pays d'Afrique de l'Ouest. Ils ont, par ailleurs, mis en exergue les failles qui minent certains

²⁹ Jean-Jacques Konadje, « Défense/sécurité : Quel couple en Afrique ? » in <http://www.diploweb.com/Defense-Securite-en-Afrique-quel.html> (Site internet consulté le 17 juillet 2016)

de ces services et surtout, leurs limites, face aux nouvelles menaces qui guettent le monde entier et, plus particulièrement, le vieux continent.

Mis en place au lendemain des indépendances, dans un contexte marqué par la guerre froide, les services de renseignement des pays ouest-africains ont hérité des pratiques des anciennes puissances coloniales. Mais malheureusement, ils n'ont pu évoluer convenablement, au rythme de l'environnement sécuritaire mondial et africain. En effet, avec les mutations et les profonds bouleversements que connaît le monde actuel et face au phénomène de la mondialisation, impliquant une globalisation des menaces, les frontières entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure ont tendance à se brouiller³⁰. Cette reconfiguration de la géopolitique mondiale a forcément eu un impact considérable sur la pratique du renseignement. Au regard de ce nouveau contexte, l'urgence de repenser la pratique du renseignement s'est imposée aux pays ouest-africains. Cela est passé par une réforme à la fois structurelle, conjoncturelle et organisationnelle, en profondeur et qui est en cours dans ces pays.

Il faut rappeler que si les changements politiques survenus dans le monde, depuis la fin de la guerre froide ont conduit bon nombre de pays occidentaux à revoir la place des services de renseignement au sein de leurs Etats, cela n'avait pas été le cas dans certains pays ouest-africains. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces services de renseignement ouest-africains ont connu toute sorte de révolution, sauf celle de l'autonomie. En effet, de par leur posture, leur architecture et surtout leur mode de

³⁰ Jean-Jacques Konadje, « Défense/sécurité : Quel couple en Afrique ? », *Op.cit.*

fonctionnement, ils ne sont pas parvenus à couper le cordon ombilical avec les anciennes puissances coloniales. D'où une dépendance quasi-systématique à leur égard, lorsqu'il s'agit de la pratique du renseignement extérieur.

Une analyse sociologique permet de comprendre que dans l'organisation de la communauté du renseignement, les pays ouest-africains ont longtemps privilégié le renseignement intérieur. A ce niveau, il nous a été donné de constater qu'il existe une foulditude de services et d'institutions étatiques commis aux mêmes missions. De la police à la gendarmerie, de l'armée nationale à la douane en passant par la présidence de la république, tous les services de défense et de sécurité des pays ouest-africains ou toute autre institution jugée stratégique dispose de son propre service de renseignement qui, bien souvent, ne rend compte directement qu'à sa hiérarchie.

Au cœur de cette prolifération de services de l'intelligence, s'est toujours posée la question de la coordination de toute la communauté nationale du renseignement. De cette difficulté de collaboration, naît souvent un problème de leadership entre les différents services. Une concurrence malsaine au sein du renseignement intérieur, qui pourrait avoir pour conséquence immédiate, la rétention de toute sorte d'information jugée sensible, capitale et stratégique, d'un tel service sur un quelconque dossier. En gros, dans les pays ouest-africains, le renseignement intérieur a souvent été prisonnier de la lutte d'influence entre les personnages qui bien souvent, incarnent les services, si bien qu'il (le renseignement) pourrait être détourné de sa mission première : « *rechercher, collecter, centraliser et exploiter à l'échelle nationale, le renseignement qui intéresse la*

sécurité nationale ou les intérêts fondamentaux de la Nation ».

Il faut aussi noter que jusqu'aux récentes attaques terroristes dont l'Afrique de l'Ouest a été le théâtre, l'univers du renseignement intérieur dans la quasi-totalité des pays ouest-africains faisait face à un manque de moyens financiers, matériels et humains pour mener à bien des missions davantage difficiles et complexes. Dans un environnement où la loyauté démesurée prime par moment, sur toute autre considération, il va sans dire que les résultats de la pratique du renseignement soient souvent moins objectifs et aient une couleur au goût de l'exécutif.

Il est important de souligner que dans les faits, le renseignement extérieur a été souvent négligé par les pays ouest-africains. Lorsque cela n'était pas le cas, la pratique de l'intelligence extérieure a été confiée à l'ancienne puissance coloniale. Mais aujourd'hui, avec le contexte sécuritaire mondial qui prévaut, une prise de conscience effective de l'importance du renseignement extérieur dans la sécurité globale des Etats est en train de s'opérer. Conscients depuis les attentats des USA, du 11 septembre 2001, qu'une menace peut être à la fois locale, nationale, régionale, continentale et mondiale, on assiste depuis quelques temps à une lente montée en puissance du renseignement extérieur dans certains pays africains. Mais, les luttes de positionnement entre le renseignement intérieur et celui de l'extérieur compliquent par moment, les missions des deux univers. En réalité, le véritable problème, c'est que les missions entre le renseignement intérieur et le renseignement extérieur ne sont pas clairement définies dans certains pays. Cela crée, la plupart du temps, un chevauchement de compétences au niveau des différentes structures.

2. Face au djihadisme : Réorganiser autrement le renseignement ouest-africain

En Afrique de l'Ouest, les conséquences de la crise libyenne et l'éclatement du conflit au Mali ont contribué à faire de la sous-région, le terreau et même le terrain de jeu des groupes terroristes. Les attentats réguliers au Mali, ainsi que ceux d'Ouagadougou au Burkina Faso et de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire sont les conséquences directes de la volonté manifeste de ces groupes terroristes à semer la terreur dans cette région. A cela, s'ajoute l'émergence du mouvement insurrectionnel et terroriste Boko Haram, dans le nord du Nigéria. La présence de ces différents groupes dans cette zone, montre que la menace qui guette l'ensemble de l'espace CEDEAO est plus que jamais une réalité.

Face à cette situation pour le moins alarmante, les pays ouest-africains ont décidé de repenser leurs services de renseignement, en les réorganisant, afin que leurs missions et leurs compétences se mesurent à la hauteur des nouveaux enjeux sécuritaires de l'espace CEDEAO. Pour y parvenir, ces pays ont donné une nouvelle vision à leurs services de renseignement en mettant l'accent sur l'anticipation et la prévention, mais aussi, en se dotant de moyens humains, matériels et financiers conséquents.

Les nouvelles menaces étant protéiformes et transnationales, les services de renseignement des Etats d'Afrique de l'Ouest privilégient désormais la synergie d'actions, le partage d'information et surtout encouragent la complémentarité et la capacité de travailler en commun à l'échelle sous régionale. Concrètement, cela se traduit par un rapprochement stratégique entre tous les services des différents pays et surtout une franche collaboration entre toutes les entités impliquées dans l'intelligence, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des différents pays

de l'espace CEDEAO. Cette synergie d'action a également pris forme à l'intérieur de chaque pays, où dans la plupart du temps, le renseignement intérieur et celui de l'extérieur sont à couteaux tirés.

A l'image des organisations professionnelles, les services de renseignement des pays d'Afrique de l'Ouest ont pris conscience de la nécessité de gérer leurs relations avec leurs parties prenantes pour mieux réussir dans l'accomplissement de leurs missions. Par exemple, dans les stratégies nationales de lutte antiterroriste de ces pays, des politiques et des programmes de sensibilisation au renseignement et d'éveil de conscience des populations à la pratique du renseignement humain sont en train d'être développés. Les pays ouest-africains ont compris que pour être plus dynamiques et efficaces, ils doivent réorganiser toute l'architecture de leur dispositif national de renseignement en le décentralisant. Désormais, le renseignement doit avoir une connotation locale avec l'implication active des autorités administratives locales. La réorganisation des services de renseignement des pays ouest-africains doit être envisagée dans une perspective holistique. Une part importante doit être accordée à la recherche, qui elle-même, devrait s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire.

CONCLUSION

Notre analyse permet de comprendre que l'histoire du renseignement va de pair avec celle de l'humanité. Loin d'être linéaire, elle est au contraire discontinue et a été marquée par toutes les révolutions et les grands évènements qui ont bouleversé l'ordre mondial.

Dans un monde incertain et dangereux, pour garantir la paix et la sécurité, anticiper les

³¹ Gérald Arboit, *Op.cit.*

*menaces ou sortir vainqueur des rivalités, des services performants, s'appuyant sur une culture du renseignement diffusée dans l'administration, les entreprises et la société civile, sont un atout de premier ordre.*³²

En Afrique, le renseignement doit faire l'objet d'une attention particulière. A l'heure où la réforme du secteur de la sécurité bat son plein dans bon nombre de pays ouest-africains, il est important de tenir compte de la restructuration des services de renseignement dans la nouvelle architecture de défense et de sécurité que les différents Etats souhaitent donner à leurs pays.

³² Gérald Arboit, *Op.cit.*

CHAPITRE II

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU RENSEIGNEMENT

Souleymane CAMARA
Commissaire Principal de Police

Résumé

Le chapitre comporte deux parties, la première traite des principes du renseignement tenant aux besoins, la deuxième traite des principes du renseignement tenant aux sources et à l'organisation du renseignement. L'auteur distingue les renseignements généraux, militaire, social, économique, financier, sécuritaire et criminel. Le renseignement criminel couvre, entre autres les gangs, le crime organisé, le terrorisme et le blanchissement des capitaux. Les sources du renseignement sont ouvertes, humaines et technologiques. La plupart des informations sont collectées des sources disponibles publiquement. Finalement, l'organisation du renseignement est composée de la gestion, la coordination et la culture du renseignement. Avec une gestion efficace – qui fait une analyse pertinente des informations pour aboutir au renseignement – « il est possible de prédire la suite des évènements ou toutes autres suites y relatives ». Cet objectif n'est pourtant pas facilement atteint car la coordination du renseignement est difficile. Un coordinateur de services pourrait contribuer à l'allègement des tensions entre différents services, mais l'exemple de la France montre qu'un tel succès n'est pas garanti. Toutefois, l'échange des informations au niveau international avec Interpol ou les plateformes de Dakar et d'Accra s'est avérée très utile. Un grand défi reste la culture du renseignement qui est plutôt marquée par des

considérations de loyauté politique et de « recommencement perpétuel » au lieu d'une institutionnalisation et d'une professionnalisation des connaissances et des compétences au sein des services de renseignement.

Summary

The chapter « principles of intelligence services » is structured in two parts. The first part relates to the requirements of intelligence services, whereas the second deals with the sources and organizational principles of intelligence services. The author distinguishes intelligence gathering in general from specific domains such as military, social, economic, financial, security, and criminal. Intelligence assessments in the criminal sphere covers gangs, organized crime, terrorism, and money laundering. There are open, human, and technological sources of intelligence, whereas the most information is gathered from publicly available sources. The organization of intelligence services consists of management, coordination, and the culture of intelligence services. If management is successful and makes the best analysis of information sources, then « it is possible to predict the effects of analyzed events ». This is, however, a challenging task as the coordination of different agencies is difficult. A focal coordinating point could contribute to a higher effectiveness of intelligence services but the French example – where such a structure exists – shows that this is not necessarily the best approach. Nonetheless, international structures of information exchange such as the platforms of Dakar and Accra. Interpol has also been highly useful. The continuous new beginnings within agencies after changes in government and a corresponding culture of political loyalty instead of institutional loyalty

remain a big challenge to creating professional and competent intelligence services.

Zusammenfassung

Das Kapitel « Einige Grundlagen der Nachrichtendienste » ist in zwei Teile strukturiert. Im ersten Teil werden die Bedürfnisse der Nachrichtendienste dargestellt. Im zweiten Teil werden die Quellen und Organisationsstrukturen nachrichtendienstlicher Arbeit dargestellt. Der Autor differenziert Informationsgewinnung in allgemeinen, militärischen, sozialen, wirtschaftlichen, finanziellen, sicherheitspolitischen und kriminellen Bereichen. Das kriminelle Milieu umfasst Bandenkriminalität, organisierte Kriminalität, Terrorismus und Geldwäsche. Die meisten Informationen werden aus öffentlich zugänglichen Quellen gewonnen. Die Organisation von Nachrichtendiensten umfasst das Management, die Koordination und die Kultur der nachrichtendienstlichen Arbeit. Mit einem effizienten Management, das durch eine zielführende Analyse wichtige Erkenntnisse destilliert, « können tatsächliche Entwicklungen vorhergesagt werden ». Dieses Ziel ist jedoch nicht einfach zu erreichen, unter anderem auch weil die Koordinierung verschiedener Sicherheitsbehörden schwierig ist. Ein zentraler Geheimdienstkoordinator könnte hier Abhilfe schaffen. Das Beispiel Frankreich zeigt jedoch, dass dies nicht zwangsläufig erfolgreich sein muss. Eine weitere große Herausforderung ist die Kultur der Nachrichtendienste, da Loyalität zu politischen Entscheidungsträgern oftmals vor einem Wissenstransfer und Professionalisierung der nachrichtendienstlichen Strukturen stehen. Der permanente Neuanfang nach politischen Machtwechseln führt häufig zu massiven Wissens – und Kompetenzverlusten.

INTRODUCTION

La montée sans précédent du terrorisme et de la piraterie maritime en Afrique de l'Ouest fait de la sécurité et principalement du renseignement une des préoccupations majeures des autorités. En effet, la nature de ces menaces – diffuses et asymétriques – amène à privilégier une neutralisation à l'amont de l'ennemi par le biais du renseignement. De nombreuses réflexions et analyses de toutes sortes se multiplient sur la question. S'il est évident que la floraison de débats autour de ce concept est la voie pour aboutir à un renseignement efficace, il est important, au préalable, d'en maîtriser les fondements. C'est l'objectif de ce chapitre intitulé « Les principes fondamentaux du renseignement ».

On entend par « renseignement », « *une information, ou un éclaircissement donnés sur quelqu'un ou quelque chose* »³³. Il s'agit également d'un « *ensemble de connaissances de tous ordres sur un adversaire potentiel, utiles aux pouvoirs publics et au commandement militaire* »³⁴. Réduite à la dimension d'activité de gouvernance, le renseignement peut être projeté comme une activité stratégique de collecte d'informations, de leur évaluation, de leur analyse, de leur interprétation de sorte à les rendre utiles à la décision et à la planification. C'est donc un outil précieux dont tout Etat a besoin pour obtenir des signaux anticipés des mouvements de l'adversaire ou de l'ennemi. Quels en sont les piliers ? En d'autres termes, quelles sont les règles de base du renseignement et ses domaines de compétences ?

Une lecture panoramique sur la question montre que les piliers essentiels tiennent des domaines de collecte; domaines rendus nécessaires pour leur fonction vitale dans la vie d'une nation. Ils tiennent également des moyens

³³ *Le Petit Larousse*, Paris, Larousse, 2012, p.941.

³⁴ *Idem*.

comme leviers obligatoires pour aboutir à la fourniture du bon renseignement. Ils tiennent enfin de l'organisation du renseignement ; organisation entendue comme gestion et coordination et de la culture du renseignement. En résumé, besoins, moyens, organisation et culture ; voici quatre (04) éléments clés dont la mise en lumière aidera à comprendre un peu plus ce que l'on peut convenir d'appeler « les principes fondamentaux du renseignement ». Nous les abordons en axant notre réflexion sur les domaines couverts par le renseignement d'une part, et les sources et l'organisation d'autre part.

I- LES DOMAINES DU RENSEIGNEMENT

Par nature les pouvoirs publics sont appelés à assurer la protection des Etats qu'ils dirigent. Ils deviennent, de fait, de grands consommateurs de renseignements sinon les premiers. Ils affichent un besoin permanent d'être renseignés et informés sur tous les aspects de la vie de la nation et dans tous les domaines. C'est la règle du « tout savoir sur tout, tout le temps et en temps réel ». On peut néanmoins répartir ce flux intense d'informations en deux catégories : les renseignements généraux et le renseignement criminel.

1- Les renseignements généraux

Les renseignements généraux se rapportent aux activités des services de renseignement dont le rôle consiste à rechercher et à centraliser pour le compte du gouvernement des renseignements de divers ordres allant du militaire à l'économique en passant par le social.

Dans l'imagerie populaire, le renseignement rime avec les aspects militaires et sécuritaires. Cela tient de l'origine même du concept liée à la notion d'espion. Une notion qui renvoie forcément à l'idée de guerre et donc de renseignement militaire. Ce domaine concerne le recueil,

l'analyse et la diffusion d'informations sur l'activité adverse, ses moyens de défense, ses méthodes, le terrain et tout domaine pouvant représenter un intérêt militaire. Les activités sont conduites à tous les niveaux – tactique, opératif et stratégique – la plupart du temps par des services de renseignement militaire ; des unités spécialisées pour recueillir l'information de manières spécifiques. Les personnels qui animent les services ou unités spécialisées de renseignement sont, en général, choisis pour leurs capacités et aptitudes particulières (analyse, langues, technologies, etc.) au regard des exigences de l'activité de renseignement qui, au final vaut métier. On peut élargir le domaine au renseignement sécuritaire.

A cheval entre le renseignement de type général et le renseignement criminel³⁵, le renseignement de sécurité regroupe l'ensemble des activités de renseignement liées à la protection des intérêts fondamentaux de l'Etat. Il est, en quelque sorte, l'ensemble de toutes les autres sortes de renseignement. Par le passé, le renseignement de sécurité a principalement concerné la lutte contre les interférences extérieures. Aujourd'hui, ce renseignement met un point d'honneur à orienter ses actions vers la lutte contre les réseaux terroristes, les groupes de criminels internationaux, l'espionnage industriel et le contre-espionnage. En Côte d'Ivoire on attribue le renseignement de sécurité à la Direction des Renseignements Généraux (DRG) tandis que celui lié à la sûreté est le fait de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST).

Cela dit, à l'image de celui de la guerre ou de la sécurité, le renseignement a élargi considérablement son champ d'action notamment en intégrant l'économique et le social. En effet, les différents groupes sociaux constituent des cibles importantes des services de

³⁵ Cf. Supra II.

renseignement. Il s'agit de pénétrer ces groupes pour connaître les problèmes qui opposent le patronat aux employés et qui seraient susceptibles d'aboutir sur des crises pouvant troubler l'ordre public. On surveillera alors les organisations syndicales qui peuvent être aussi bien des partenaires de choix que des adversaires redoutables d'où l'intérêt du renseignement social.

Dans cette rubrique, on peut également évoquer le renseignement dans les milieux politiques et certainement celui pratiqué dans les milieux religieux et dans les communautés issues de l'immigration.

Dans les milieux politiques, il s'agit essentiellement de connaître les acteurs clés de la vie politique aussi bien dans le camp de la majorité présidentielle que dans celui de l'opposition politique. Le gouvernement veillera, à la lumière de ses renseignements, à recadrer tout acteur dont les actions seraient de nature à troubler la paix sociale. De même, il s'évertuera à encourager toute action politique qui privilégie la tranquillité sociale.

Dans les milieux religieux, les services de renseignement opèrent un suivi de toutes les religions pratiquées dans le pays ainsi que des associations qui leur sont affiliées. Certains guides religieux, dans cette perspective, font l'objet d'un suivi plus accru eu égard à la nature de l'idéologie qu'ils répandent. Ainsi, en ces temps de prolifération d'un extrémisme islamique particulièrement violent, tout adepte ou tout guide de cette religion qui tenterait de justifier une forme quelconque de Djihad (guerre sainte) est mis à l'index et placé sous surveillance vigilante. Cette surveillance sera davantage renforcée si le sujet en question montre quelque sympathie à l'Etat Islamique, à Al Qaida, à Aqmi, à Boko Haram ou à Al Shabbab ... ; ces organisations de radicaux islamistes qui ont ouvertement proclamé la guerre à la terre entière.

Parlant de communautés issues de l'immigration, il s'agit pour les services de renseignement du pays d'accueil de suivre leurs activités ; déterminer leurs occupations professionnelles, leur organisation interne, leur relation avec l'extérieur, leur relation avec les partis politiques et les syndicats.

Le renseignement économique englobe toutes les activités de renseignements liées aux domaines économique commercial, industriel voir scientifique (civil). Les activités de renseignement, dont le maître d'œuvre est en général l'Etat, incluent un soutien aux entreprises nationales tant publiques que privées. Ces activités concernent notamment la surveillance des entreprises, l'analyse de leurs performances, l'analyse des marchés étrangers, l'espionnage industriel étranger, l'analyse des situations et des risques économiques... L'intelligence économique permet de suivre l'évolution des entreprises nationales afin de leur garantir un cadre professionnel sain de nature à les rendre compétitives et productrices de plus-values. Cette quête touche aussi le domaine financier.

Proche du renseignement économique, le renseignement financier concerne la récolte d'information sur les affaires financières au sujet d'entités d'intérêt. Il s'agit d'une activité de veille et de surveillance qui permet de dévoiler la nature et la capacité d'une entité, de prédire ses intentions et d'anticiper ses actions (surtout criminelles).

2- Le renseignement criminel

Sans être foncièrement différent des renseignements généraux, le renseignement criminel se démarque par le commerce étroit qu'il entretient avec les activités de type criminel.

On définit alors le renseignement criminel comme une activité de police qui consiste à rechercher, collecter et analyser des informations concernant des crimes majeurs de sorte à les prévenir ou à les anticiper. De ce fait, le renseignement criminel permet aux services de sécurité et d'application de la loi de disposer d'une longueur d'avance sur les réseaux criminels. Ils sont proactifs dans la traque des criminels, tant qu'ils arrivent, par le renseignement, à évaluer les menaces et à rendre plus facile les décisions à prendre.

Le renseignement criminel s'apprécie à deux (02) niveaux principaux. Il s'agit du niveau stratégique, et du niveau opérationnel ou tactique.

Au niveau stratégique, il s'agit de conclusions et d'analyses de données de renseignements relatives à des situations ou à des phénomènes criminels ou porteurs de gènes criminogènes dont l'impact sur la société au plan économique, social ou politique peut s'avérer nocif. Le renseignement stratégique permet ici de trouver des solutions sur le moyen et long termes. Par exemple, à partir du renseignement stratégique, les décideurs sont plus outillés à identifier les politiques à mettre en œuvre en matière de lutte contre la criminalité (recrutements d'effectifs plus importants, achats de matériels et d'équipements adéquats, définition de curricula de formation afin de dégager des profils de personnels plus appropriés...).

Le niveau opérationnel se confond pratiquement au niveau tactique (même si une certaine pensée tend à les rendre distincts). Ils concernent les événements criminels particuliers où les informations sont rassemblées en vue d'une utilisation immédiate et opérationnelle. C'est le cas par exemple d'une cible identifiée pour une action immédiate. Il peut s'agir d'une interpellation, d'une arrestation, d'une perquisition ou d'une saisie. C'est

encore le cas de la planification d'une opération à exécuter dans la foulée de la préparation. Dans le contexte du renseignement opérationnel l'action est assez voisine de la planification. Ici, il existe un lien presque immédiat entre la tactique et la stratégie. On établit une chronologie des évènements, on évalue les moyens à utiliser et on mène les actions qui s'imposent.

Le renseignement criminel s'applique à des activités spécifiques. Pour être efficace, on établit un ordre de grandeur. Dans cet ordre, on pense que les gangs, le crime organisé, la drogue, le terrorisme et le blanchissement des capitaux, sont au premier plan.

Le gang fait référence à un groupe d'individus formellement ou informellement structuré autour de valeurs communes et dont le principal moyen d'expression est la violence. Les gangs, de façon générale, s'engagent dans des activités criminelles de nature et d'intensité variables. Parmi leurs activités on peut compter le crime organisé et le trafic de stupéfiants.

Le crime organisé est perçu comme une activité illégale menée par un groupe secret dans le but de gagner de l'argent. Les réseaux de crime organisé, le plus souvent, se caractérisent par leur puissance financière, leur capacité à étendre leurs activités à différents pays de façon continue ainsi que leurs capacités à corrompre pour lever les obstacles et, enfin, leur facilité à enrôler des gangs pour différentes actions.

Le trafic de stupéfiants ou narcotraffic désigne les échanges commerciaux illégaux de substances psychotropes réglementées par les différentes conventions de l'ONU (1961, 1971 et 1988). Le marché de produits psychotropes est probablement l'un des plus vastes et des plus lucratifs. Il concerne aussi bien les activités des réseaux de crime organisé que celles des gangs.

Cependant, à ce jour, le terrorisme ne se confine pas dans une définition précise. Les approches les plus récentes tendent à en dire qu'il est l'usage de la terreur à des fins politiques, religieuses, ou idéologiques. En tout état de cause, on constate que le terrorisme est le moyen de combat le plus en vogue pour des organisations radicales connues dont le but avéré est d'imposer un nouvel ordre politique et religieux. Leur financement opaque tout comme celui des criminels de façon générale pose la question du blanchiment de capitaux, une opération qui consiste à masquer l'origine et l'emploi de fonds illégalement acquis. En plusieurs étapes, les « blanchisseurs de capitaux » font en sorte que des biens d'origine douteuse intègrent des circuits formels et légaux. Le blanchissement de capitaux est au cœur de l'action des services de renseignement sur les flux financiers criminels car les sommes colossales qui sont blanchies ou qui doivent l'être proviennent des activités de crime organisé, de trafic de stupéfiants, des réseaux de prostitution, de la vente d'armes et d'autres formes de contrebande, mais aussi de la fraude et de la corruption. En conséquence, les bénéficiaires des capitaux blanchis sont dans la plupart des cas des individus, des organisations d'intérêts ou des groupes séditieux aux ambitions néfastes. C'est le cas des groupes terroristes qui, parfois, financent leurs activités par des fonds illégalement acquis et blanchis. Le phénomène est d'une ampleur si grande que dans les pays francophones d'Afrique les CENTIF (Cellule d'Enquête Nationale de Traitement des Informations Financières) sont nées pour y faire face. En effet, avoir un renseignement efficace nécessite une organisation structurée comme nous le montrerons dans la section suivante.

II- SOURCES ET ORGANISATION : LES CLES D'UN RENSEIGNEMENT EFFICACE

L'obtention d'informations ne peut se faire sans informateurs. Il apparaît donc que les sources sont un élément capital du dispositif de renseignement. Dans la première partie de cette section, nous analyserons ces différentes sources.

1- Les sources du renseignement

Il existe plusieurs sources pour capter le renseignement. Appelées aussi des moyens, elles sont diverses et variées mais les plus importantes sont les sources ouvertes, les sources humaines, les sources technologiques et les sources de mesure et de signature.

Par sources ouvertes, on entend les informations essentielles au processus de renseignement qui peuvent être trouvées dans l'espace public (journaux, rapports et documents de diverses natures, pays, web, etc...). Ici l'information brute à analyser est relativement facile à collecter. Il existe juste pour le capteur, la capacité à identifier les plus pertinentes et fiables dans la quantité, trop souvent, considérable d'informations disponibles publiquement.

Les sources ouvertes ont le mérite de permettre d'établir une documentation fournie, suivie et orientée, utile pour l'évaluation d'un évènement inopiné. Elles sont aussi importantes pour la constitution de fondement du renseignement opérationnel. Les documents charpentés et actualisés à partir des sources ouvertes permettent aux opérationnels de disposer de dossiers d'objectifs (cartographie, caractéristique d'infrastructures, biographies de personnalités, informations sur les communautés, etc.) lorsque ceux-ci se retrouvent dans la nécessité de s'adapter à un milieu d'engagement.

Quant au renseignement humain, il désigne le renseignement provenant d'une personne humaine. Il concerne toutes les activités et méthodes de collecte (entretien, interrogatoire, enquête...) et d'analyse associée. En règle générale, les activités de recherche humaine sont menées par un officier traitant auprès de correspondants tantôt permanents tantôt circonstanciels. Ces correspondants sont soit des personnes rétribuées pour leur collaboration, soit des bénévoles. En tout état de cause, aussi efficace et fiable qu'il soit, le renseignement d'origine humaine ne demande pas moins une organisation soignée et pointue en termes de déploiement, de discrétion, de coordination et de liaison. Pour ce faire, l'officier traitant, professionnel du renseignement doit avoir une maîtrise parfaite de l'ensemble de la chaîne de gestion du renseignement, depuis les capteurs jusqu'à la diffusion. Le renseignement humain demeure très important en dépit d'un monde de plus en plus connecté où le renseignement technologique prend de plus en plus de **ampleur**. Le renseignement d'origine technique a connu une propagation des plus importantes. Depuis plusieurs années, les services de renseignement font de plus en plus appel à ce moyen pour minimiser les pertes en vies humaines. Il permet d'obtenir du renseignement soit d'origine électromagnétique soit d'origine "image". Dans la situation du renseignement d'origine électromagnétique la source d'information est essentiellement composée de signaux électromagnétiques. Ce sont des communications utilisant les ondes (radio, satellite), des émissions d'ondes faites par un radar ou des instruments de télémétrie. On peut ajouter à ces facilités de communication et d'écoute, la surveillance des télégrammes, des fax, des courriers électroniques etc. Dans celle du renseignement d'origine image, on retrouve l'ensemble des activités de collecte et d'analyse liées aux informations visuelles, obtenues par

différents moyens techniques tels que la photographie aérienne et les images de satellites espions.

A côté des moyens identifiés et précédemment décrits, on peut faire référence au renseignement dit de mesure et de signature. Ce type se réfère à un ensemble de domaines techniques qui ne trouvent pas leur place dans les catégories précédentes. C'est le cas du nucléaire, de la Chimie et de la physique, des énergies émises (nucléaire, thermique, électromagnétique), des énergies réfléchies (fréquences radio, lumière, son), des sons mécaniques (machine, propulseur), des propriétés magnétiques (flux et anomalies), du mouvement (vol, vibration), de la géophysique (etc.)

A l'image de tout avantage que procurent les progrès techniques et technologiques, le renseignement aux moyens technologiques présente une plus value certaine. Cependant, il requiert pour sa maîtrise une formation spécifique, longue complexe et globalement coûteuse. Ces exigences sont un frein surtout pour les pays en voie de développement.

Toutes ces sources permettent de capter des renseignements qu'il faut gérer au quotidien pour permettre aux autorités de prendre les décisions idoines. Pour ce faire, le secteur du renseignement doit être structuré.

2- L'organisation du renseignement

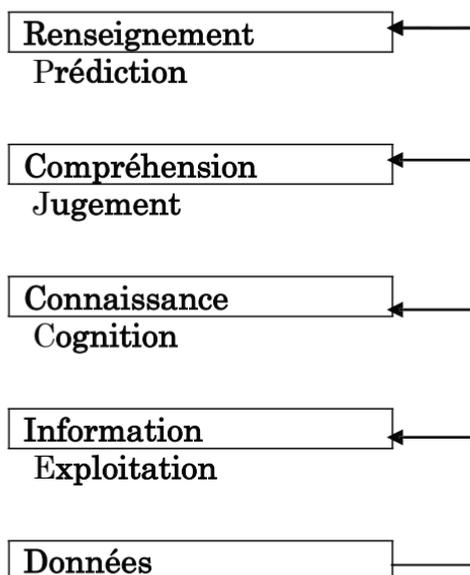
L'organisation du renseignement, c'est sa gestion. Ce sont les réformes nécessaires pour un environnement plus fiable. C'est, enfin, une pratique culturelle du renseignement de sorte à la rendre stable. En fait, le renseignement peut être résumé à l'information et son analyse (Renseignement = information + analyse). Cette équation schématise la vérité qui place le renseignement au centre d'un processus de vérification qui constitue une

chaîne aux maillons solidaires. Une donnée brute se transforme en information puis en connaissance avant d'être érigée en compréhension pour finalement devenir renseignement. On parle de hiérarchie de la cognition³⁶.

Dans cette hiérarchie, tout part d'une donnée brute ; un simple fait. Le fait, une fois exploité devient une information. Lorsqu'un bon nombre d'informations pertinentes ont été rassemblées et que l'on commence à saisir la situation à laquelle elles se rapportent (cognition) on atteint l'étape de la connaissance. Plusieurs connaissances acquises permettent d'exercer un jugement nécessaire à la compréhension des évènements en cours. Sur la base d'une bonne compréhension des évènements, il est possible de prédire leur suite ou toutes autres suites y relatives. C'est à ce stade que l'on produit le renseignement ; produit fini nécessaire à la prise de décision.

De ce qui précède, on obtient le schéma explicatif ci-après :

³⁶ D.W. Knight, *Picturing the puzzle: A Knowledge management Model for military operations*, p.13.



Le renseignement utilisé à la prise de décision doit être le fait d'une évaluation des probabilités qui soit pertinente et se prête à l'action. Les caractéristiques telles qu'exposées et schématisées s'avèrent presque obligatoires pour la production d'un renseignement qui ne soit en définitive qu'une simple information.

On comprend dès lors que le renseignement est une véritable activité stratégique. En tant que tel, il est en général placé entre les mains de services professionnels qui le produisent chacun avec ses moyens et son savoir-faire. L'un des principes essentiels tenant de l'organisation du renseignement c'est la nécessaire coordination. C'est donc avec amertume qu'on constate en Afrique Subsaharienne ce manque de coordination. Les services de renseignement africains semblent évoluer en vase clos, de façon éparse et balkanisée. La faute à un contexte de concurrence intéressée dans lequel chacun mène son action et rend compte à sa seule hiérarchie. Cette situation,

à l'évidence, nourrit quelques tensions entre services et fait courir un risque patent d'incohérence dans le domaine du renseignement.

La question de la coordination du renseignement a trouvé un début de réponse en France à partir de 2008 où un coordinateur du renseignement a été installé. Ce haut cadre du renseignement assure une coordination permanente entre les différents services de renseignements qu'ils soient des renseignements généraux ou des renseignements spécialisés. En Côte d'Ivoire, à l'image de la France où une telle responsabilité a été instaurée dans la communauté du renseignement, l'avantage de cette démarche contribue à ramener la confiance entre services dont la diversité de moyens et de nature semblent les prédisposer à la méfiance des uns et des autres.

Au-delà du coordonnateur, l'idéal serait de conduire l'ensemble des services à se côtoyer au sein d'une structure collégiale constituant une sorte de conseil national du renseignement. L'exemple ne semble pas bien fonctionner en France, mais il est un grand succès chez les anglo-saxon avec le *joint intelligence committee* créé en 1936 en Grande Bretagne ³⁷ et le National Security Council créé en 1947³⁸ aux Etats Unis d'Amérique. Dans un cas comme dans l'autre, le souci de coordination ou de centralisation obéit à la nécessité de disposer d'une tutelle unique capable d'assurer avec efficacité la mise en œuvre des services et des moyens de renseignement de sorte à favoriser une bonne circulation du renseignement et une approche interinstitutionnelle des questions de renseignement. Cette coordination procède encore de ce qu'à l'heure actuelle, la distinction fonctionnelle des services

³⁷ Sébastien Yves Laurent « Pour une véritable politique du renseignement », Institut Montaigne, Etude Juillet 2014, p.35.

³⁸ *Idem*.

de renseignement (extérieur, intérieur, contre-espionnage, criminel...) semble disparaître compte tenu des interférences presque naturelles. Ainsi, à travers une coordination réussie, l'on pourra garantir l'érection d'une communauté cohérente de renseignement au détriment des disparités de tutelle ; capable de fournir la bonne information aux décideurs par l'optimisation des moyens de recherche.

La coordination nationale procure l'avantage d'une meilleure mise en œuvre de la coordination régionale voire internationale. Placée sous le sceau de la coopération, la coordination du renseignement à l'échelle régionale ou internationale souffre de diverses lacunes. Les accords de coopération qu'on peut trouver à foison dans le domaine ne semblent pas faire bouger les lignes dans les services pour les échanges d'informations. Sans faire l'état des lieux de cette situation, il paraît juste d'affirmer qu'une coopération régionale en matière de renseignement, surtout criminelle, est plus que nécessaire dans la lutte contre les réseaux de crime transnational organisé, de terrorisme et de son financement.

A ce sujet, on peut regretter les difficultés de mise en œuvre du projet ORIC (Office de Renseignement et d'Investigations Criminelles en Afrique de l'Ouest). Le projet ORIC a été porté sur les fonds en 2006 par la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest). Comme son nom l'indique le projet ORIC a pour objet d'aider les Etats membres de la CEDEAO à lutter contre la criminalité transnationale organisée par les échanges d'informations et de renseignements pour appuyer les investigations en cours. Malheureusement, faute de ratification, le projet tarde à se traduire sur le terrain. La fausse note sur ORIC ne ternit cependant pas les résultats encourageants du projet WAPIS/SIPAO. Le projet WAPIS/SIPAO est une

initiative de création d'un système d'information policière en Afrique de l'Ouest. Dans les faits, il se traduit par des actions aux niveaux national, régional et international.

Au niveau national, il s'agit de créer des bases de données numériques sur l'ensemble des domaines d'activités criminelles pour le recueil, la centralisation, la gestion, le partage et l'analyse des informations de police, le terme police entendu comme toutes les organisations chargées de l'application de la loi.

Au niveau régional, il s'agit de créer une plateforme d'échange électronique d'informations de police dans le but de permettre aux Etats membres de la CEDEAO et à la Mauritanie de partager des données de police entre eux. Ainsi, il sera aisé de surveiller et d'analyser les tendances de la criminalité dans la région.

Au niveau international, les données de police, sous forme électronique provenant des services chargés de l'application de la loi d'Afrique de l'Ouest, seront partagées à l'échelle internationale par l'intermédiaire de I-24/7, le système de communication mondiale sécurisé d'INTERPOL. Dans l'élan des satisfactions, il convient de saluer la contribution des plateformes de Dakar et d'Accra dans la conduite des échanges d'informations criminelles entre services chargés de l'application de la loi. Les plateformes de Dakar et d'Accra sont des dispositifs d'investigations sur la situation des stupéfiants en Afrique de l'Ouest. Ce sont des instruments de coopération Internationale en matière de lutte contre le trafic des drogues et stupéfiants. Créées par la France, les plateformes de Dakar et d'Accra sont animées par des officiers de liaison (Français) et des attachés de Douanes régionaux (Français) qui travaillent en étroite collaboration avec les services chargés de l'application de la loi des pays de la CEDEAO. Les plateformes de Dakar et d'Accra travaillent notamment au recueil et à l'analyse

du renseignement opérationnel ainsi qu'au suivi de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre le narcotrafic.

Quelque soit la forme qu'elle prend, la coopération internationale en matière de lutte contre les activités criminelles doit une fière chandelle à l'OIPC INTERPOL (organisation internationale de la police criminelle-Interpol). Cette organisation forte de 188 Etats est probablement la plateforme d'échanges d'informations policières la plus aboutie qui existe au monde à l'heure actuelle. Horsmis les affaires militaires, politiques, religieuses ou sociales qui lui sont interdites, Interpol propose ses services dans la quasi-totalité des délits de droit commun notamment en matière de production et trafic de stupéfiants, de terrorisme, de blanchissement de capitaux, de crime organisé et de criminalité transnationale. Fonctionnant comme une structure d'étude et d'analyse, Interpol produit de l'expertise et de la connaissance et met à la disposition des Etats membres une variété de bases de données alimentées et exploitables par eux. Les échanges d'information et de renseignements criminels sont permanents. Ils circulent par le canal de son réseau de communication sécurisé dénommé I-24/7 c'est-à-dire communication 24 heures par jour et 7 jours dans la semaine. En d'autres termes, une communication qui ne s'arrête jamais. Interpol permet aux services d'application de la loi des différents pays non seulement d'opérer des échanges d'informations et de renseignements entre eux, mais aussi permet à ces mêmes pays de consulter les bases de données qu'elle met à leur disposition de façon continue. De même, du fait de sa collaboration avec d'autres organisations qui ravallent dans la coopération policière, Interpol donne à ses pays membres un éventail plus large pour la captation du renseignement.

3- La culture du renseignement

Dans notre entendement, culture du renseignement renvoie à une sorte de sédentarisation des personnels qui animent les services de renseignement. En tant que champ d'activités, le renseignement n'est pas près de disparaître de si tôt. Pour longtemps encore, il continuera de bénéficier aux décideurs pour le bien-être des peuples. Les services de renseignements, au gré des besoins, peuvent subir conjonctuellement des redimensionnements pour s'adapter aux réalités de l'heure. C'est la nécessaire question des réformes.

Cependant, le constat a montré en Afrique que les hommes qui animent les services de renseignements sont trop souvent victimes des fluctuations politiques au sommet des Etats. Formés à grands frais, les personnels des services de renseignement ne servent que les décideurs qui les mettent là. Ils ne résistent que trop rarement aux vents de changements politiques. Chaque système s'installe au pouvoir avec ses hommes. On choisit des hommes dits de confiance et loyaux parfois au détriment des hommes de compétence, pour conduire des institutions classées stratégiques.

Du renseignement présidentiel au renseignement de défense et de sécurité, les personnels sont choisis pour leur loyauté au chef et leurs affinités avec lui. Si cela n'est pas toujours valable pour les petits personnels, c'est presque toujours systématiquement le cas pour les « grands patrons » de ces services.

Cette pratique du recommencement perpétuel a la particularité de déstabiliser à souhait les institutions de renseignement en Afrique. A titre d'exemple de 1999 à nos jours, la Côte d'Ivoire a connu trois (03) régimes politiques et un (01) régime militaire de transition. On dénombre autant de changements à la tête des services de renseignements dans la même période. Que ce soit à la

Présidence de la République ou dans les renseignements de Défense et de Sécurité (renseignements militaires, Direction de la Surveillance du Territoire, Renseignements Généraux).

Dans le contexte africain, la culture du renseignement doit s'appuyer sur un fait majeur, à savoir : l'institutionnalisation des services de renseignement.

L'institutionnalisation du renseignement s'entend par la conduite de réformes administratives et juridiques tendant à doter les services de renseignement de statuts qui les rendent plus professionnels qui les aident à traverser les régimes. C'est le remède contre les instabilités fonctionnelles et structurelles chroniques dont souffrent les services de renseignement en Afrique. Cette pratique peut avoir le mérite de ramener la confiance dans la communauté du renseignement où les agents choisis exclusivement pour leurs capacités professionnelles sont rassurés de travailler dans des conditions stables et motivantes. Des personnes qui se côtoieraient toujours et constamment en se retrouvant les mêmes en face des mêmes dans les zones communes et qui se regarderaient plus en situation de complémentarité qu'en situation de concurrence.

Au total, la culture du renseignement doit être la résultante d'une plus grande professionnalisation des services de renseignements. Des services dont l'action s'inscrit dans la durée. Des services où la profession devient métier. Métier dont les praticiens n'auraient en conscience que les intérêts de la nation et non la reconnaissance à un régime politique ou à une chapelle politique à qui ils doivent tout.

CONCLUSION

L'une des priorités absolues dans la fonction régaliennne de l'Etat c'est la protection de cet Etat à travers la sauvegarde de ses intérêts vitaux. Par intérêts vitaux on entend, l'indépendance d'une Nation, son intégrité territoriale, sa défense, sa sécurité, sa diplomatie, sa population et son économie, plus loin, on peut inclure à ce cercle le milieu naturel, l'environnement et le patrimoine culturel.

Pour réussir la mission de protection de l'Etat, les décideurs, placent au cœur de leur action les activités de renseignement. Pour bien décider, ils ont besoin de SAVOIR. Ils ont besoin de renseignements. Le renseignement est alors un pilier de l'action gouvernementale. C'est pourquoi, pour qu'il soit un produit fini de qualité, le renseignement doit être placé au centre d'un processus de convergences obligatoires qui tiennent du besoin, des moyens, de l'organisation et des principes fondamentaux.

CHAPITRE III

LES DEFIS DU RENSEIGNEMENT AU BENIN : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Par Patrice Comlan HOUNSOU-GUEDE
*Colonel (er), ancien Directeur des Services de Liaison
et de Documentation (DSL – Bénin)*

Résumé

Le chapitre part du constat que la démocratie au Bénin est bien établie et consolidée, mais que des nouvelles menaces terroristes nécessitent une « autre vision du Renseignement ». L'auteur définit le renseignement de manière spécifique comme une « information raffinée, travaillée, qui est passée par des analyses minutieuses, destinée principalement à une Autorité de l'Etat pour prévenir, anticiper, dissuader afin de préserver la stabilité, tirer avantage d'une situation au service de la République, du pouvoir en place ou d'une entité de l'Etat ». L'histoire du renseignement au Bénin démontre la compétition entre les différents services. Le 2^e Bureau des Forces de Défense a même exécuté un coup d'Etat – pour rétablir la balance face au service du renseignement de la police. Avec la démocratisation, les ressources des services de renseignement sont de moins en moins utilisées à des buts purement politiques. C'est ainsi que la distinction entre renseignement intérieur et extérieur a été renforcée dès 1991 et la Présidence garde un rôle purement coordinateur pour faire face aux nouveaux défis. L'auteur avance plusieurs recommandations pour consolider et améliorer le travail des services du renseignement, entre autres, garantir une continuité au niveau du personnel.

pendant les changements de régime, utiliser tous les moyens techniques pour augmenter la capacité de surveillance, améliorer la formation des cadres et diffuser la mission des services du renseignement dans les cercles politiques.

Summary

The chapter « the challenges of intelligence services in Benin: current state and future perspective » starts by pointing out that democracy is consolidated in Benin and thus provides a stable democratic framework for the intelligence services. New security challenges like terrorism, however, demand to develop a « new vision for intelligence services ». The author provides a coherent definition of intelligence assessments as « a piece of information that has been gathered, treated and analyzed so that state authorities can better prevent, predict, and deter threats to state stability, and take advantage of a situation to the benefit of the Nation, the power in place, or a state agency ». The history of intelligence services in Benin shows that different security agencies – attached to different political entities – have been in dire competition. The second office of the defense forces has even perpetrated a Coup d’Etat – among others to recalibrate its power relationship with the police. With ongoing democratization, the intelligence services have been used less and less for political purposes. In this logic, internal and external intelligence gathering has been distinguished more clearly, and the office of the president has received a mere coordinating role to better address security challenges. The author advances several recommendations in order to increase the effectiveness of intelligence services: guarantee a continuity of personnel after regime changes, use technology to increase surveillance capacity, improve training of agents as well as start actively

diffusing the mission of intelligence services in the political arena.

Zusammenfassung

Das Kapitel « Die Herausforderungen der Nachrichtendienste in Benin: Zustandsbeschreibung und Zukunftsperspektiven » beginnt mit der Feststellung, dass die demokratische Konsolidierung in Benin weit vorangeschritten ist und somit einen stabilen Rahmen für die Arbeit der Nachrichtendienste bietet. Die aktuellen sicherheitspolitischen Herausforderungen wie der Terrorismus führen jedoch zur Entwicklung einer geänderten « Vision für die Nachrichtendienste ». Der Autor definiert nachrichtendienstliche Tätigkeit als die « Bereitstellung, Bearbeitung und Analyse von Informationen, die staatlichen Stellen dazu dienen Vorteile für ihre Arbeit zu ziehen, dem Wohle der Nation zu dienen und letztlich Gefahren vorbeugen, vorhersagen und Angriffe auf die Stabilität abwehren » zu können. Die Geschichte der Nachrichtendienste in Benin zeigt, dass dies nicht immer funktioniert hat. Unterschiedliche Dienste mit unterschiedlichen politischen Vorgesetzten haben zu Wettbewerb und im Fall der zweiten Abteilung des Nachrichtendienstes der Streitkräfte auch zu einem Staatsstreich geführt. Dieser Putsch war auch in dem Versuch begründet des Nachrichtendienstes der Armee zu einem Ausgleich mit dem Nachrichtendienst der Polizei zu gelangen. Mit der fortschreitenden Demokratisierung ist die Trennung in Inlands – und Auslandsgeheimdienst wieder gestärkt worden und die Präsidialverwaltung behält eine nunmehr rein koordinierende Funktion. Herausforderungen für die Nachrichtendienste in Benin bleiben jedoch mannigfaltig: die Herstellung von Kontinuität von Personal während politischer Machtwechsel, die Nutzung technologischer

Möglichkeiten, um Überwachungskapazitäten zu erhöhen, die Ausbildung von Personal zu verbessern und die Sensibilisierung politischer Akteure mit den Zielen und Aufgaben der Nachrichtendienste.

INTRODUCTION

La République du Bénin expérimente avec brio le processus démocratique depuis les années 1990 après les tournants décisifs dans la vie politique amorcée aux Indépendances. Les services de renseignement se sont également progressivement organisés pour jouer leur rôle dans la sécurité publique et la sécurité d'Etat afin d'induire une stabilité et une paix relatives dans le pays. Aujourd'hui, les menaces terroristes notamment celles de *Boko Haram* au Nigéria voisin, la montée du grand banditisme, la prolifération des armes avec les crises dans la sous-région appellent à une autre vision du rôle des renseignements dans une démocratie apaisée. Comment le Bénin structure son dispositif de renseignement pour répondre aux nouveaux défis sécuritaires tout en conservant les acquis démocratiques ?

L'article tente de répondre à cette problématique en faisant le point des services et dispositifs de renseignement notés au Bénin depuis les indépendances. Il en révèle les insuffisances et ouvre sur les perspectives en la matière pour la sécurité durable des personnes et des biens.

I. GENERALITES SUR LES RENSEIGNEMENTS

En prélude à l'analyse des services béninois de renseignement, nous tenterons de nous familiariser avec cette notion.

1. Définition de concept

Avant d'aller plus loin, qu'est-ce que le renseignement ? Pour mieux percevoir cette notion, commençons par comprendre le terme "information" qui lui est très proche. En fait, l'information est une donnée accessible au grand public. Le citoyen lambda y a accès.

On la retrouve dans les journaux, les écrits divers, les livres, les medias et de nos jours sur les réseaux sociaux. Le renseignement est une information raffinée, travaillée, qui est passée par des analyses minutieuses, destinée principalement à une Autorité de l'Etat pour prévenir, anticiper, dissuader afin de préserver la stabilité, tirer avantage d'une situation au service de la République, du pouvoir en place ou d'une entité de l'Etat.

Le renseignement permet donc de prévenir ce qui va se passer dans le temps et trouver les voies et moyens pour y remédier si cela doit porter atteinte à la souveraineté de l'Etat. C'est une véritable science qui se développe chaque jour pour répondre aux situations de plus en plus compliquées au plan économique, sécuritaire, social, politique et culturel en transformant l'information captée en renseignement selon un processus que nous décrivons dans le point prochain.

2. De l'information au renseignement: le processus de fabrication du renseignement

L'obtention du renseignement suit trois étapes essentielles :

La première étape consiste à capter l'information. C'est une information ouverte disponible dans les medias, dans la rue, dans la rumeur, sur les réseaux sociaux. Elle constitue 70% des sources de renseignement. A cette phase, c'est donc une information brute. Pour l'authentifier et la peaufiner, il faut nécessairement passer par la deuxième phase.

Cette deuxième étape est l'affaire de professionnels du renseignement et/ou de leurs honorables correspondants. En effet, l'information leur est portée et leur principale mission est de la vérifier. Tout le travail est remis à une équipe d'analystes pour la finalisation. Le produit vérifié

ou les données issues de cette source représente 25% des sources de renseignement.

Enfin, la troisième étape qu'on résume par la vérification de certaines informations avec des moyens techniques qui se retrouvent au niveau des services spécialisés ou l'information fournie par lesdits services. Elle représente 5% des sources de renseignements en général.

Voilà de manière simplifiée le circuit complexe qui produit le renseignement. Lorsque ce circuit est bien suivi, la fiabilité est totale et prête à être utilisée par le Chef de l'Etat, surtout et tous ceux avec qui, il souhaite partager partie ou totalité du renseignement. Comment les chefs de l'Etat béninois organisent-ils leurs services de renseignements.

II. HISTORIQUE ET ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT AU BENIN

Après les indépendances en 1960, l'ex-République du Dahomey, actuelle République du Bénin, a commencé à organiser son système de défense et de sécurité publique. A ce titre, il y a eu la création des différents corps militaires et paramilitaires : l'Armée, la Police et la Gendarmerie.

En ce moment déjà, des embryons de services de renseignement existaient dans chacun des trois corps. Le mieux organisé était celui de l'armée appelé 2^e Bureau.

En dehors de ces services rattachés aux forces armées et aux forces de l'ordre, il y avait au niveau de la présidence, un service de renseignement directement rattaché au chef de l'Etat. Ce service, dirigé à sa création par des Français est passé sous la direction les cadres de l'Armée à partir de 1963.

Analysons dans les détails l'évolution de chacun de ces services béninois.

1. Les services secrets de la police

Le service de renseignement de la police impliquait toutes les échelles de la pyramide. Au niveau de chaque commissariat, des éléments en civil collectaient les informations pour leur commissaire. Ce dernier, après vérification les transmet au Directeur Général de la Police Nationale (DGPN) qui en rend compte au Ministre de l'Intérieur.

L'arrivée du Président Emile Derlin Zinsou au pouvoir en 1969 est un tournant majeur dans l'histoire du service de renseignement de la police béninoise. Grâce à la coopération avec Israël, le président est parvenu à renforcer l'équipement du service et la formation de ses agents. Mieux aguerris, ils ont réalisé des perquisitions clandestines spectaculaires avec succès au domicile de trois cadres opposants au régime.

Cette montée en puissance des services de la police n'est pas du goût de l'armée et principalement du 2^e Bureau des Forces de Défense dirigé par le Colonel Maurice Kouandété. Cette frustration est en partie à l'origine du coup d'Etat du Colonel Maurice Kouandété. Il dépose le Président Emile Derlin Zinsou et s'en suivra la montée au pouvoir des jeunes cadres de l'Armée et le retrait des Israéliens.

Ce retrait va définitivement réduire l'efficacité du service de renseignement de la Police.

Aujourd'hui, le renseignement à la Police a été réorienté pour des causes de sécurité publique en se consacrant aux missions suivantes :

- **La recherche et les enquêtes:** il revient à la police nationale de rechercher, recueillir, centraliser, exploiter et classer tous renseignements d'ordre politique, économique, et social nécessaires à l'information et à

l'action des autorités gouvernementales et administratives ;

- **La surveillance du territoire** la mission de la police est de rechercher, prévenir, détecter, constater, neutraliser et réprimer toutes atteintes à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. C'est la tâche confiée au Service de la Surveillance du Territoire ;

- **La surveillance et le contrôle des mouvements migratoires aux frontières maritimes, terrestres et aériennes** où la Police coordonne les activités en matière de sécurité et de surveillance au niveau des frontières mais aussi la centralisation et l'exploitation des renseignements, des statistiques périodiques en provenance des postes frontaliers.

L'ensemble de ces missions est assuré par la Direction Des Renseignements Généraux et de la Surveillance de Territoire (D.R.G.S.T). La Direction de l'Immigration et de l'Emigration est notamment le principal responsable de la gestion des renseignements dans la Police Nationale.

2. Les services secrets des forces de défense ou 2^e Bureau

Le 2^e Bureau a été dirigé par des officiers, anciens enfants de troupe formés par l'Armée Française. Leur efficacité était remarquable. Le 2^e Bureau a connu son apogée à partir du 26 octobre 1972 jusqu'en 1991, pendant le premier règne du Président de la République, Mathieu Kérékou. En effet, ce service était l'un des piliers du dispositif sécuritaire du président. Son départ du pouvoir en 1991 engendre la perte d'influence du 2^e Bureau.

En effet, à cette date-là, les responsables militaires décident que le 2^e bureau s'occupe uniquement des renseignements militaires d'où son changement de nom en

bureau des renseignements et des relations extérieures de l'Etat-major des Forces Armées.

Aujourd'hui, la chaîne du renseignement au niveau des forces de défense est structurée à trois niveaux : ministériel, Etat-Major Général et Etat-Major de l'Armée de terre.

Tableau 1 : Structures de la chaîne de renseignements dans les forces de défense

Dénomination	Ancrage	Rôles
Direction de la Sécurité Militaire	Ministère délégué près le Président de la République chargé de la Défense	<ul style="list-style-type: none"> ○ Recherche et prévention de toute atteinte à la défense nationale ○ Protection des personnes cibles ○ Protection des renseignements, des objets, documents...
Direction du Renseignement Militaire	Etat-major Général des Armées	<ul style="list-style-type: none"> ○ Recherche et exploitation du renseignement militaire ○ Satisfaction des besoins en informatique ○ Détection et entrave aux activités nuisibles à

		l'Armée
Division Emploi et Préparation Opérationnelle	Etat-major de l'Armée de Terre	<ul style="list-style-type: none"> ○ Doctrine de l'armée ; ○ Coordination des activités civilo-militaires ; ○ Recherche et traitement des renseignements ○ Conduite des études de renseignements ○ Etc.

3. Les services secrets de la Gendarmerie

La gendarmerie dispose d'un service de renseignements qui s'occupe essentiellement des questions liées à la délinquance et à la criminalité organisée. En rapport avec les populations, les informations nécessaires sont prises et traitées pour dissuader les délinquants et les bandits de tous ordres.

4. Les services de renseignements rattachés à la Présidence

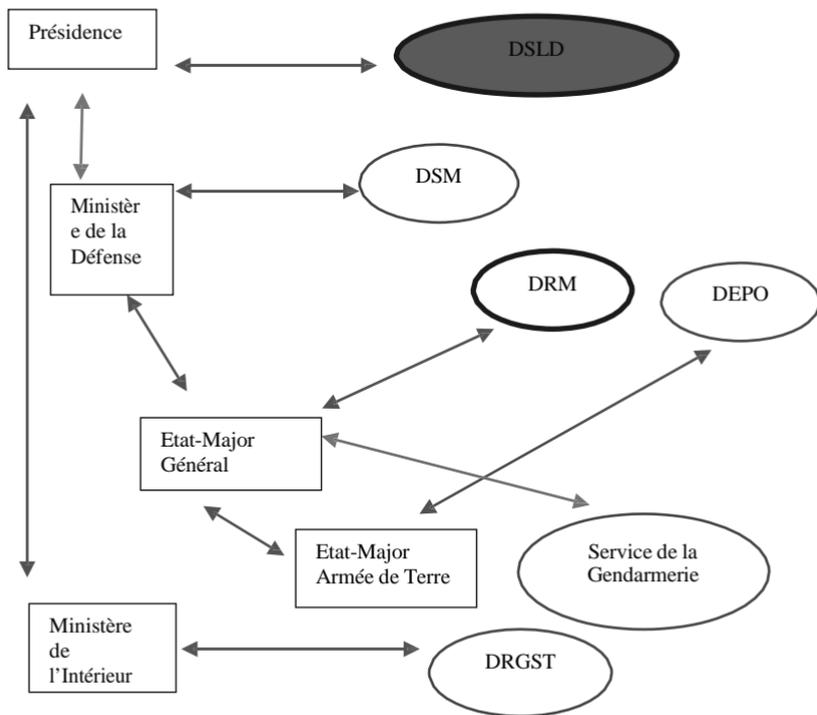
Connu sous le nom de Service de Documentation et d'Information (SDI) jusqu'en 1991, il est aujourd'hui appelé, Direction des Services de Liaison et de Documentation (DSLDD). Le décret N°92-5 du 22 janvier 1992 stipule que la DSLDD relève directement du Président de la République qui peut déléguer ce pouvoir au Ministre de son choix.

La DSLDD doit, en étroite collaboration avec les autres organismes concernés, rechercher et exploiter les renseignements intéressant la sécurité du Bénin au profit du gouvernement. Elle doit, en outre, détecter et entraver sur le territoire national et à l'étranger, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts béninois, afin d'en prévenir les conséquences.

L'essentiel de sa mission renvoie à cette phrase d'un Général français : « *C'est un travail de voyou exécuté par des seigneurs nobles* ».

De manière générale, la chaîne nationale de renseignements permet de mieux apprécier aujourd'hui l'organisation des interrelations entre les services. Elle est présentée au niveau de la figure 1.

Figure 1 : Chaîne nationale du renseignement



De l'analyse de la figure 1, la présidence apparaît comme la principale destinataire du renseignement et la principale courroie de transmission. C'est la présidence qui, dans le premier sens, reçoit tous les renseignements et les partage avec la structure qu'elle veut, selon les besoins. Le circuit de vérification et de contrôle est le second sens où la Présidence fait vérifier les informations provenant d'une structure par une autre.

On pourrait craindre le temps que chaque structure mettrait pour assurer sa partition dans cette chaîne de production et de vérification du renseignement. Heureusement, ce sont des professionnels qui font le travail dans des délais extrêmement courts, le plus souvent en première priorité, toutes activités cessantes.

III. QUELLES PERSPECTIVES POUR LE RENSEIGNEMENT BENINOIS

En dépit de résultats relativement probants, le système de renseignement béninois doit évoluer en tenant compte des nouvelles menaces et des moyens techniques de renseignements de plus en plus sophistiqués.

1. Mission des renseignements aujourd'hui

Aujourd'hui, plus que jamais, les services de renseignement ont pour mission de recueillir, de rechercher et traiter des informations au profit de l'autorité hiérarchique afin de permettre à cette dernière d'agir avec suffisamment d'aisance à son poste. Cela est d'autant plus important que, dans un monde en perpétuelles mutations, les décideurs ont de plus en plus recours aux renseignements de tous genres.

En conséquence, la ressource humaine composée du personnel de service, des honorables correspondants doit intensifier entraînements et formations pour répondre aux nouveaux défis. De même, les services de sécurité d'Etat doivent se doter de moyens techniques nettement plus modernes et adaptés.

Collaboration entre les services de renseignement du Bénin et les autres

L'une des solutions à privilégier pour des renseignements efficaces est la coopération internationale. Fort heureusement, le Bénin entretient avec les autres services de renseignements des relations d'échanges d'informations, d'opérations conjointes, d'échanges d'expériences et de formation. Les relations avec les pays limitrophes ont été formalisées et les services collaborent parfaitement pour la bonne cause au profit des différents pays. A ce titre, de nombreuses missions à succès ont pu être menées aussi bien au Bénin, au Mali, au Togo. C'est

le cas de la célèbre affaire Hamani Tidjani, du nom de ce trafiquant nigérien spécialisé dans le recel des voitures dont les activités ont amené les autorités politico-administratives Nigérianes à fermer leurs frontières avec le Bénin en 2003. La collaboration entre les différents services a permis son arrestation au Mali et son rapatriement vers le Bénin et enfin vers le Nigeria pour répondre de ses crimes. Il serait désormais intéressant de songer à formaliser cette coopération sous-régionale voire africaine et mettre en place un centre régional de formation des agents de renseignement.

2. Difficultés et tentatives de solutions pour un renseignement béninois efficace

Le plus grand problème rencontré par les services est la formation des agents. Les agents doivent être formés sur tous les plans. Le Bénin ne dispose à ce jour d'aucune école de formation. Alors, les formations ont lieu dans le strict cadre de service avec les moyens de bord.

Plus grave, les quelques éléments formés et expérimentés peuvent quitter le renseignement par la faute des politiques. En effet, le service de sécurité d'Etat vit en fonction de l'humeur des hommes politiques qui se succèdent à la tête du pays. Ainsi, à l'avènement de chaque nouveau président de la République, plus de la moitié de l'effectif est renvoyé et redéployé dans d'autres secteurs d'activités.

Une formation plus adaptée et la stabilité des personnels sont des solutions parmi tant d'autres à envisager. On pourrait en outre, pour une meilleure efficacité des services de renseignements, songer à :

- **Développer la culture du renseignement**

Les dirigeants politiques, notamment le président de la République, doivent être briefés sur le sens du

renseignement et la posture à avoir pour mieux l'utiliser. Les députés sont très indiqués pour comprendre l'importance des renseignements afin de proposer et de voter des lois qui facilitent le travail des agents de renseignement.

- **Légiférer pour les procédures au niveau des services de renseignement**

Le renseignement est un travail professionnel et technique au service de la Nation. Il ne doit pas dépendre des régimes qui se succèdent. La mission républicaine doit être clarifiée à tout agent afin que l'intérêt supérieur de la Nation prime sur les autres considérations. Une mesure simple est de rendre permanent le personnel du renseignement. Le changement de régime ne doit pas affecter les services de renseignement. La construction des réseaux prend des années et ne dépend pas des mandats politiques.

- **Surveiller de façon unilatérale les communications**

Lorsque Barack Obama a déclaré que « si vous voulez une sécurité ou une protection à 100%, vous devez accepter d'être suivis ou d'être écoutés à 100% », les avis ont été partagés. L'appui des opérateurs mobiles est nécessaire pour une écoute systématique professionnelle. Pour éviter les dérives d'autres formes d'utilisation, la loi devra encadrer les écoutes. C'est le prix à payer pour une sécurité assez large comme le dit UM-Mahob (2016) : « Peu m'importe si l'on m'écoute tous les jours pour l'intérêt supérieur de la Nation et de la planète. Pourquoi m'offusquerai-je si je n'ai rien à me reprocher tant dans mes activités professionnelles, familiales, économiques et politiques? »

- **Installer des dispositifs de surveillance**

Les grandes villes doivent faire l'objet d'une surveillance un peu plus sérieuse. A ce titre, les caméras de surveillance doivent être installées dans les grands centres commerciaux et le long des grandes artères. Ceci est de nature à organiser rapidement des recherches sur des terroristes, des braqueurs ou autres bandits qui auraient commis des actes de forfaiture.

- **Autoriser les services privés de renseignement**

De plus en plus, l'autorisation doit être accordée pour une ouverture du renseignement au secteur privé, donc aux « détectives privés » avec qui les pouvoirs publics, les entrepreneurs privés ou toutes personnes ayant les moyens peuvent nouer des partenariats intéressants. Par ailleurs, l'efficacité des détectives privés dans le secteur est le gage d'un effet d'entraînement des agents de renseignement publics qui, par ricochet pédagogique, pourront améliorer la qualité de leurs services. En d'autres termes, il s'agit ici d'autoriser dans le domaine du renseignement la concurrence entre le secteur privé et le secteur public.

CONCLUSION

Les pays de l'Afrique de l'Ouest doivent rentrer dans une autre dynamique d'organisation et d'opérationnalisation des services de renseignement. L'utilisation des GSM, des partenariats sous régionaux, l'autorisation des services de détectives privés sont autant de pistes explorées. De plus en plus, face à la menace terroriste, tous les efforts doivent être coordonnés pour éradiquer de manière durable ce fléau des temps modernes.

CHAPITRE IV

LA SITUATION DU RENSEIGNEMENT AU BURKINA FASO

Par Dr Colonel Emile OUEDRAOGO
Ancien Ministre, ancien Député

Résumé

Le chapitre « La situation du renseignement au Burkina Faso » expose les structures du renseignement de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale et des Forces Armées au Burkina Faso. L'auteur démontre que « l'organisation administrative a favorisé l'implantation de tous les services de sécurité au plus près des populations ». Un autre atout des services de renseignement du Burkina Faso est la police de proximité qui a fait « reculé d'une manière significative le grand banditisme et l'insécurité dans certaines régions du Burkina Faso ». Néanmoins, il reste des défis à relever. Notamment, le contrôle démocratique par l'Assemblée Nationale n'est pas effectué et les services de renseignement ne sont pas régis par un cadre juridique clair et précis ce qui constitue « un manque de respect des principes élémentaires d'un Etat de droit ». Pour faciliter la coopération entre les services, une Agence Nationale de Renseignement (ANR) a été créée. L'ANR est placée sous l'autorité directe du Président et est censée contribuer à relever les défis sécuritaires comme la lutte contre la cybercriminalité, la professionnalisation des cadres au niveau de la formation et de la gestion des carrières ainsi à améliorer l'exploitation du renseignement par les décideurs politiques.

Summary

The chapter « Intelligence services in Burkina Faso » presents the structures of the intelligence agencies of the Gendarmerie Nationale, the Police Nationale and the Armed Forces of Burkina Faso. The author maintains that the « territorial organization of Burkina Faso has contributed to a high degree of proximity between its intelligence services and the population ». The organized community policing has also « contributed to a significant decrease in gang crime and insecurity in some regions of Burkina Faso ». Nonetheless, some challenges remain. First and foremost, the judicial framework needs improvement. Currently, the National Assembly is not really in the position to control the intelligence services and has not yet adopted a law that clearly stipulates the legal principles for the intelligence services. This situation constitutes a « clear disrespect of fundamental principles of the rule of law ». In order to improve the coordination between agencies, a national agency of intelligence services (ANR) has been created. The ANR is under direct control of the President and shall contribute to combating the security challenges such as the fight against cybercrime, to increasing the training and professionalization of the personnel, and to better interpreting intelligence by political leaders.

Zusammenfassung

Das Kapitel « Nachrichtendienste in Burkina Faso » stellt zunächst die Strukturen der Nachrichtendienste verschiedener Sicherheitsbehörden (Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Forces Armées au Burkina Faso) dar. Die Verwaltungsgliederung hat in Burkina Faso dazu geführt, dass die « Nachrichtendienste eine besonders hohe Nähe zur Bevölkerung aufweisen ». Eine weitere Besonderheit der burkinischen Nachrichtendienste

ist die Nachbarschaftspolizei, die dazu beigetragen hat, dass « in einigen Regionen Burkina Fasos die Bandenkriminalität signifikant zurück gegangen ist und die Sicherheit erhöht werden konnte ». Dennoch bleiben umfangreiche Herausforderungen zu bewältigen. Dazu zählt vor allem die mangelnde Kontrolle der Nachrichtendienste durch die Nationalversammlung, die es bisher versäumt hat einen klaren und eindeutigen Rechtsrahmen für die Aktivitäten der Nachrichtendienste zu schaffen. Dieses Versäumnis ist als mangelnder Respekt vor rechtsstaatlichen Prinzipien zu werten. Um die Koordination zwischen den verschiedenen Sicherheitsstrukturen zu verbessern, wurde eine Nationale Sicherheitsagentur (ANR) gegründet, die unter der direkten Kontrolle des Präsidenten steht. Die ANR soll dazu beitragen die aktuellen Herausforderungen wie den Kampf gegen Cyberkriminalität, die Professionalisierung und Verbesserung der Ausbildung des Personals sowie die Nutzung der geheimdienstlichen Erkenntnisse durch die politischen Entscheidungsträger zu verbessern.

INTRODUCTION

La sécurité nationale est une des principales fonctions régaliennes de l'Etat. Au Burkina Faso le concept de la sécurité nationale

"vise à mettre la nation à l'abri de tout acte ou situation préjudiciable à sa stabilité et à son épanouissement. Elle exclut autant que possible toutes formes d'agression ou de conflit. Néanmoins, le pays doit se donner les moyens de garantir son intégrité territoriale et sa souveraineté nationale en cas d'attaque ou de menaces de déstabilisation".³⁹

Elle peut donc se résumer à la protection des burkinabè à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Etat, à la préservation de l'intégrité territoriale et des intérêts supérieurs de la nation. Au niveau étatique elle est articulée autour des deux notions, à savoir : la sécurité extérieure et la sécurité intérieure. La sécurité extérieure s'intéresse aux questions liées à l'intégrité territoriale et à la protection des frontières dont la mission est généralement confiée aux forces armées. La sécurité intérieure, quant à elle, peut être considérée comme la lutte contre toute tendance ou éléments internes pouvant remettre en cause la cohésion nationale, l'existence de l'Etat et de ses institutions. Cette mission est principalement exécutée par les forces de sécurité intérieure que sont la police et la gendarmerie.

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays de la sous-région ouest-africaine, s'appuie sur des services de renseignement pour sa gouvernance quotidienne et sa sécurité nationale. Le renseignement constitue l'une des pierres angulaires de tout système de sécurité nationale. Les services de renseignement au Burkina Faso sont

³⁹ Document de politique de Défense, Ministère de la Défense Nationale du Burkina Faso, 2005.

constitués des organes de l'Etat chargés de la collecte, de l'analyse, du traitement et de la diffusion des informations d'ordre militaire, politique, économique, sociale et culturel à l'intention des décideurs. Ces organes sont la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale et l'Armée. Ils disposent chacun d'un service de renseignement. La présente étude présentera l'organisation du dispositif des différents services de renseignement du pays afin de pouvoir identifier leurs faiblesses et leurs atouts. Elle tentera par la suite d'expliquer la justification et le contexte de la création de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) afin d'examiner les perspectives d'avenir du renseignement au Burkina Faso.

I. ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT AU BURKINA FASO

Au lendemain de son Indépendance, le Burkina Faso a hérité du dispositif colonial de sécurité. Ce dispositif avait déjà, sur le terrain, un embryon des futures forces de police, de gendarmerie et de la future armée nationale. Le système de renseignement repose donc sur ces trois structures qui connaîtront des restructurations profondes suite aux différents bouleversements socio-politiques que le pays a connus.

1. Les services de renseignement de la Gendarmerie Nationale

La Gendarmerie existe sur le terrain depuis l'époque coloniale en 1939. C'est l'une des plus vieilles structures de sécurité. Son service de renseignement a connu une profonde restructuration en octobre 1984 avec la création du Centre de Recherche et Traitement de l'Information (CRTI). Le CRTI a pour missions principales la collecte, l'analyse et le traitement de l'information dans les domaines de la vie nationale et internationale en vue

d'éclairer les décisions des dirigeants. Il comprend les services des renseignements généraux et du contre-espionnage.

Les renseignements généraux recueillent les informations de tous ordres dans les différents domaines d'activités de la vie nationale et comprend les cellules suivantes :

- la Cellule de défense et de sécurité ;
- la Cellule des partis politiques et organisations syndicales ;
- la Cellule/économique;
- la Cellule/éducation et structures de formation.

Le contre-espionnage relève du domaine de la sûreté de l'Etat. A cet effet il s'intéresse à la lutte contre les menées subversives des pays étrangers menaçant le Burkina Faso et surtout le terrorisme. Il est structuré autour des cellules suivantes :

- la cellule/hôtels et sites touristiques ;
- la cellule/communautés étrangères ;
- la cellule/diplomatique et consulaire ;
- la cellule/confessions religieuses.

2. Les services de renseignement de la Police Nationale

Au sein de la Police Nationale, les Renseignements Généraux sont assurés par une structure appelée Division des Renseignements Généraux (DRG) qui fait partie intégrante de la Direction de la Sûreté de l'Etat (DSE) qui est, elle-même, une des directions centrales de la Direction Générale de la Police Nationale.

La DSE existe depuis 1990 sous sa forme actuelle et comprend trois (03) divisions à savoir :

- La Division des Renseignements Généraux (DRG) ;
- La Division de la Surveillance du Territoire (DST) ;

- La Division de la Migration (DM).

La DRG est chargée de la recherche des renseignements nécessaires à l'information du gouvernement dans les domaines politique, économique, social, culturel et tout autre domaine d'intérêt. Elle assure aussi la police des courses et jeux. La DRG est composée des services suivants :

Le Service de la Recherche, de l'Analyse et du Traitement de l'Information(SRATI) ;

- le Service des Hautes Personnalités (SPHP);
- le Service des Courses et Jeux (SCJ) ;
- le Service des Armes et Munitions Civiles (SAMC) ; -
- le Service des Enquêtes Spéciales (SES) ;
- le Service de la Documentation et des Archives (SDA).

Le SRATI est chargée de la collecte et du traitement de l'information ainsi que de l'exploitation des renseignements.

Le SPHP est chargé de la protection des hautes personnalités (et éventuellement de la recherche du renseignement à l'occasion des voyages officiels).

Le SCJ est chargé de l'application de la réglementation en matière de courses et jeux.

Le SAMC est chargé de l'application de la réglementation relative aux armes et munitions civiles ainsi que de la centralisation des informations y relatives. Il est en outre chargé du suivi et du contrôle des activités liées aux armes et munitions.

Le SES est chargé de mener des investigations sur des dossiers spécifiques.

Le SDA est chargé de la centralisation et du classement des archives.

Outre ces services relevant directement de la DRG, il existe d'autres entités extérieures constituées par les

Services Régionaux de Sûreté de l'Etat (SRSE) et les services de police spéciale des frontières aéroportuaires, terrestres et ferroviaires ainsi que les services en charge des migrations.

Il est important de noter qu'il n'existe pas d'organisation figée des RG à la Police nationale. Elle dépend de l'évolution et de la configuration géopolitique du moment.

3. Les services de renseignement des Forces Armées

Les services de renseignement des forces armées ont pour vocation première le traitement, l'analyse et l'exploitation des renseignements d'intérêt militaires assurés au niveau stratégique par la Direction de l'Analyse Stratégique (DAS) du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants. Elle s'appuie sur la Division du Renseignement Militaire (DRM) basée à l'Etat-Major Général des Armées (EMGA) et le Centre de Recherche et de Traitement de l'Information (CRTI) de la Gendarmerie Nationale.

La Direction des Renseignements Militaires de l'Etat-major Général des Armées comprend les structures suivantes :

- un Bureau de sécurité militaire et éthique ;
- un Bureau de renseignement opérationnel ;
- un Bureau de coordination et coopération.

Au plan territorial, la DRM a des répondants au niveau de chaque état-major d'Armée à savoir :

- la Division Information (DI) de l'Etat-major de l'Armée de l'Air ;
- la Division Information (DI) de l'Etat-major de l'Armée de Terre ;

- la Division Information (DI) du Groupement Central des Armées ;
- la Division Information (DI) de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers.

4. La coordination entre les différents services

La multiplication des services impose une intense collaboration entre eux pour un renseignement efficace. Les autorités semblent l'avoir compris puisque le Document de politique de défense prévoit la mise en place d'un comité interministériel du renseignement sous l'ancrage institutionnel du premier ministre. En effet, c'est à lui qu'incombe l'orientation, la coordination et la documentation des différents services de renseignement. Malheureusement, cette structure, bien qu'essentielle et vitale pour le bon fonctionnement du renseignement, n'a jamais été opérationnelle.

En revanche, la Coordination du Renseignement Intérieur (CRI) existe depuis le 26 septembre 2011 à travers le décret n°2011-707/ ORES/PMMATDS 40 , portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS). Elle a pour missions, l'analyse prospective, l'orientation et la coordination du renseignement pour les besoins de la sécurité intérieure du Burkina Faso. Elle comprend :

- la Direction de l'Analyse de l'Information et des Etudes Stratégiques (DAIES)
- la Direction du Renseignement et du Suivi des Opérations (DRSO)
- la Direction de l'Exploitation des Technologies (DET)

⁴⁰ Décret n°2011-707/PRES/PM/MATDS, portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité.

- le Service Administratif.

Après avoir présenté la structure du renseignement burkinabé, analysons ses forces et ses faiblesses.

II. ATOUTS ET DEFAILLANCES

Les résultats probants comme le recul du grand banditisme montrent que l'architecture du renseignement burkinabé répond, dans une certaine mesure, aux attentes. Il est donc intéressant d'analyser de plus près les forces du système de renseignement du Burkina Faso ?

1. La proximité des agents de sécurité : principal atout du système de renseignement burkinabé

La superficie du Burkina Faso est de 274 764 km² avec une population estimée à 18 365 123 d'habitants selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2014⁴¹. Elle compte treize (13) régions administratives, quarante-cinq (45) provinces et trois cent cinquante (350) départements. La politique de décentralisation a généré quarante-neuf (49) communes urbaines, huit (08) arrondissements et trois cent deux (302) communes rurales ⁴². Cette organisation administrative a favorisé l'implantation de tous les services de sécurité au plus près des populations. La toile sécuritaire du Burkina Faso formée par les services centraux et déconcentrés de la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, auxquels s'ajoutent ceux de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP), de la douane, des eaux et forêts et, dans une moindre mesure les sociétés privées de gardiennage, assurent au Burkina Faso un bon maillage sécuritaire. Cette présence d'agents de sécurité au plus près des

⁴¹ Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD) 2014.

⁴² Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure (SNSI) 2010.

populations permet une très bonne collecte des renseignements sur toute l'étendue du territoire national.

Dans la même dynamique, la mise en place d'une police de proximité amplifie ce réseau sécuritaire dans le quotidien des populations. En effet, face à la montée de l'insécurité et ses conséquences au niveau local, le Burkina Faso a opté pour la mise en œuvre d'une approche axée sur la participation communautaire dans la gestion des questions de sécurité.⁴³ L'opérationnalisation du concept de la police de proximité a permis la mise en place des Comités Locaux de Sécurité (CLS) et des Initiatives Locales de Sécurité (ILS) qui sont des organes consultatifs et des cadres de concertations entre les services de sécurité et les populations.

La police de proximité (ou participation communautaire à la prévention de l'insécurité), a été conçue comme une des réponses majeures aux limites objectives des forces de sécurité. Expérimentée à travers un premier plan quinquennal (2005-2010), cette politique sécuritaire a amorcé un processus d'adhésion et d'appropriation dans la société burkinabè qui se poursuit de nos jours. Leurs actions basées sur la sensibilisation, la dénonciation, l'interpellation (cas de flagrants délits) ont permis de faire reculer d'une manière significative le grand banditisme et l'insécurité dans certaines régions du Burkina Faso. Cette nouvelle approche sécuritaire du Burkina Faso renforce aussi le dispositif de renseignement de par les capacités importantes et presque illimitées de collecte des informations fournies par les comités locaux de sécurité et les initiatives locales de sécurité grâce au bon maillage territorial.

Cependant ces structures ont encore besoin d'être organisées et encadrées par l'Etat pour une plus grande efficacité. Le ministère en charge de la sécurité intérieure

⁴³ Décret N°2005/245/PRES/PM/SECU/DEF/MATD/MFB/MPDH.

qui entretient des concertations avec ces structures et d'autres acteurs institutionnels comme le ministère en charge de la justice, s'attèle à mieux les organiser par le biais d'une reconnaissance officielle et un encadrement des services de sécurité. Cela permettra de produire plus de résultats en garantissant le respect des lois de la république. Les initiatives locales de sécurité comme modèle de gestion de la sécurité pourront jouer, à n'en pas douter, un rôle majeur dans la prévention du terrorisme et de l'insécurité au Burkina Faso et même dans les pays de la CEDEAO compte tenu du caractère transfrontalier des défis sécuritaires. Cela montre qu'il existe des insuffisances dans notre système comme l'étaye la section suivante.

2. Vide juridique et manque de coordination, les failles du dispositif burkinabé de renseignement

Le plus grand problème des renseignements burkinabés est le manque de cadre juridique et de texte normatif. En fait, les services de renseignement au Burkina Faso sont placés sous la tutelle hiérarchique des services de sécurité auxquels ils sont rattachés. Le Chef d'Etat-major Général des armées, le Directeur Général de la Police Nationale et le Chef d'Etat-major de la Gendarmerie Nationale sont les premiers responsables des structures de renseignement existant sous leur coupe administrative. Mais, en dehors des prescriptions générales sur leurs responsabilités, aucun texte ni disposition constitutionnelle et juridique n'exige ni d'eux, ni de leurs services de renseignement des comptes aussi bien au niveau interne qu'externe. Ils échappent au contrôle législatif comme cela ne devrait être le cas dans un Etat démocratique.

Cette situation pourrait ouvrir la porte à beaucoup de manquements aux respects de l'Etat de droit et des droits

fondamentaux des citoyens. Au Burkina Faso, il n'existe aucune loi ni texte réglementant spécifiquement les services de renseignement. La protection des données, la sécurité des informations et la vie privée des citoyens n'est pas garantie par la loi comme l'atteste l'imbroglio politico judiciaire des écoutes téléphoniques opérées par les services de renseignement sur des personnes suspectées d'être impliquées dans la tentative de coup d'Etat du 16 septembre 2015. Tant qu'il n'y aura pas au Burkina Faso des lois et des textes définissant clairement le mandat, le rôle, les activités et les responsabilités des services de renseignement et de leurs agents, ils resteront opaques et porteront toujours les stigmates des Etats d'exception, caractérisés par le manque de respect des principes élémentaires d'un Etat de droit.

Le second écueil, c'est la faible coordination entre les services qui peut être un frein. En effet, le caractère transversal des menaces et des défis exigent une bonne coordination et une bonne orientation des activités des services de renseignement. Malheureusement cette structure est le chaînon manquant du dispositif de renseignement au Burkina Faso. L'absence d'une structure faitière de renseignements intégrant l'armée, la police et la gendarmerie constitue une insuffisance fondamentale en matière de coordination et d'orientation. Elle réduit les capacités de vision et d'action des gouvernants dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre les menaces sécuritaires qui sont d'essence transversales au niveau interne et transnational au niveau externe. De plus, la coordination des services de renseignement permettra d'accroître l'efficacité de la fonction renseignement. Elle implique la mise en commun et le partage des données à certains niveaux organisationnels et structurels, de manière à susciter une synergie d'action entre les différents services et unités de sécurité. Espérons que la

très récente création de l'Agence Nationale de Renseignement vise à pallier cette insuffisance.

III. L'AGENCE NATIONALE DE RENSEIGNEMENT (ANR)

1. De l'Etat-major Particulier de la Présidence à l'Agence Nationale de Renseignement

La structuration effective des services de renseignement au Burkina Faso remonte aux années 1980 à 1987 sous les régimes du Comité Militaire pour le Redressement et le Progrès National (CMRPN), le Comité de Salut du Peuple (CSP), et du Conseil National pour la Révolution (CNR). Suite au coup d'Etat du 15 octobre 1987, le Front Populaire a mis en place un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) qui regroupait sous le commandement du chef des services de renseignement des armées, la Gendarmerie et la Police Nationale dont la mission première était la protection du régime en place.

Avec l'ouverture démocratique, le PCO a graduellement cédé la place à l'Etat-major Particulier de la Présidence du Faso. Cette structure devint tacitement l'organe de supervision de toutes les activités des services de renseignement du Burkina Faso sans pour autant assurer la fonction de coordination et d'orientation. Logé au cœur du pouvoir sous le contrôle du chef de l'Etat, cette structure héritée des Etats d'exception, échappait au contrôle des institutions démocratiques et de l'Etat de droit. La création de l'Agence Nationale de Renseignement se justifie dans ce contexte et elle devrait pouvoir combler les lacunes et les insuffisances de l'Etat-major Particulier de la Présidence du Faso.

2. Organisation et fonctionnement de l'ANR

L'Agence Nationale de Renseignement est une structure faitière qui se veut être un organe d'autorité et de

management des services de renseignement du Burkina Faso. (Police, Gendarmerie et Armée). Sa création résulte du constat des autorités burkinabè de l'absence d'un organe officiel et légal de coordination et d'orientation des activités des structures chargées du renseignement intérieur, extérieur d'ordre militaire, sécuritaire, économique, sanitaire et social dans un contexte de renouveau démocratique. Dans le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ANR, il est stipulé qu'elle est placée sous l'autorité hiérarchique directe du Président du Faso avec pour missions principales de traiter et d'exploiter au profit du Président du Faso ainsi que du gouvernement, les renseignements permettant l'orientation efficace de l'action gouvernementale⁴⁴. Elle doit en outre assurer :

- la formation continue du personnel de renseignement ;
- l'assistance et l'appui conseil aux structures chargées du renseignement ;
- la coopération en matière de renseignement avec les pays, les organisations et organismes partenaires ;
- la coordination des renseignements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme.

L'ANR comprend deux Départements et deux Directions à savoir :

- le Département de la Documentation Intérieure (DDI)
- le Département de la Documentation Extérieure (DDE)
- la Direction Technique et des Innovations(DTI)
- la Direction des Affaires Administratives, Financières et de la comptabilité (DAAFC).

⁴⁴ Décret N°2016-239/PRES/PM/MDNAC/MATDSI

La mise en place effective de l'ANR mettra un terme aux missions de renseignement de l'État-major Particulier de la Présidence du Faso et supprimera ainsi tous les canaux traditionnels de transmission directs au chef de l'Etat, des fiches d'information des services de renseignement. Son opérationnalisation permettra en outre de relever le défi de la lutte contre le terrorisme et le crime transfrontalier dont les défaillances ont été mises à nu le 15 janvier 2016 lors de l'attaque terroriste à Ouagadougou contre l'hôtel Splendide et le café Capuccino.

3. Les principaux défis à relever

Les mutations de notre société font naître de nouveaux défis que les renseignements doivent scruter pour protéger les populations. C'est le cas de la lutte contre la cybercriminalité. Si les Technologies de l'information et de la communication ont opéré des facilités et permis à des millions de personnes d'accéder à d'innombrables informations, leur développement a également engendré des défis sécuritaires à relever. Au Burkina Faso, bien que naissante, la cybercriminalité et la cyber menace prennent de l'ampleur avec l'évolution croissante du niveau d'implantation du réseau informatique, la prolifération des cybercafés, l'intérêt sans cesse grandissant de la population pour l'outil informatique. Elle englobe trois catégories d'activités criminelles :

- les formes traditionnelles de criminalité, telles que la fraude et la falsification informatique (escroqueries, fausses cartes de paiement, faux diplômes, etc.) ;

- la diffusion de contenus illicites par voie électronique (par exemple, ceux ayant trait à la violence sexuelle exercée contre des enfants ou à l'incitation à la haine raciale) ;

- les infractions propres aux réseaux électroniques, c'est-à-dire les attaques visant les systèmes d'information et le piratage.

Les citoyens et plus particulièrement les opérateurs économiques sont des cibles de choix pour la cybercriminalité, mais les administrations publiques et les grandes institutions de la république sont aussi exposées à des cyber-attaques. Le Burkina Faso accuse un retard technologique à ce niveau et ne dispose pas à l'heure actuelle d'une parade efficace contre ce fléau.

Ces nouvelles menaces doivent conduire à la professionnalisation du renseignement. Elle commence par un meilleur recrutement des agents. En effet, la spécificité du domaine de renseignement exige une rigueur tant au niveau du profil des candidats qu'au niveau des épreuves dans le recrutement des agents au profit des services de renseignement. Cela permet d'avoir une ressource humaine compétente et avertie du métier du renseignement.

Il serait indiqué de faire une présélection des candidats aux postes ouverts en service de renseignement pour réaliser une adéquation entre les aptitudes recherchées et les profils des candidats. La plupart des acteurs directs des renseignements n'ont pas eu de formation approfondie et ne reçoivent pas de formation continue par la suite. La création de l'Académie de renseignement rattachée à l'Agence Nationale de Renseignement sera chargée de la formation continue du personnel de l'ANR et des autres structures de renseignement afin de relever le défi de la professionnalisation de la filière renseignement au Burkina Faso.

La gestion des carrières des agents du renseignement reste aussi une grosse équation à résoudre par l'ANR. Le constat actuel est que les services de sécurité appliquent

une gestion quasiment indifférenciée des personnels, considérant que tous les policiers et les gendarmes sont polyvalents et interchangeable. Ce mode de gestion des personnels rend difficile la sélection selon les aptitudes et les motivations. Il ne permet pas aux agents de conserver leur qualité. Il contraint certains à quitter le domaine du renseignement pour obtenir une promotion ou une mutation dans un poste « juteux ».

Enfin, l'exploitation du produit fini du renseignement par les destinataires à savoir les autorités politiques, administratives, coutumières et religieuses mérite qu'on y porte une attention particulière. Le caractère très discret des services de renseignement et de leurs activités fait d'eux les services les plus méconnus parfois jusque dans la haute sphère de l'Etat. Certaines autorités politiques et administratives méconnaissent la valeur des renseignements transmis par les services. D'autres responsables administratifs exploitent mal les notes de renseignement si bien que des notes de renseignement sont divulguées ou se retrouvent parfois publiées dans les colonnes des journaux. Il y a donc une impérieuse nécessité de sensibiliser les destinataires au niveau politico-administratif sur le caractère sensible des notes de renseignement et le devoir de réserve qu'ils doivent observer. Aussi un module de formation basique sur le renseignement et l'exploitation des notes d'information pourrait être dispensé au niveau des différents cycles de formations des écoles nationales d'administration publique. Ceci pourrait non seulement protéger les sources de renseignement mais surtout assurer une meilleure utilisation du renseignement.

IV. PERSPECTIVES

1. La création d'une structure de coordination de la sécurité nationale

La création de l'Agence Nationale de renseignement est une bonne initiative du gouvernement du Burkina Faso en ce sens qu'elle vient combler une lacune importante, à savoir celle de la coordination et de l'orientation des activités des organes de renseignement. Cependant cette activité à elle seule ne permettra pas à l'ANR d'atteindre ses objectifs si elle ne travaille pas en tandem avec une autre structure parallèle chargée de l'exploitation opérationnelle des renseignements qu'elle fournira. L'organisation actuelle répartit cette tâche opérationnelle entre la Police, la Gendarmerie et souvent l'Armée et les forces paramilitaires notamment la douane, les eaux et forêts, etc.

La structure de coordination de la sécurité nationale pourrait être chargée de coordonner et d'orienter les activités des unités opérationnelles commises aux tâches de sécurité nationale. Elle devrait aussi être transversale et interministérielle à l'instar de l'ANR pour englober les ministères dits de souveraineté nationale. Les défis et les menaces sécuritaires tels que le terrorisme et le crime organisé pourront en ce moment être pris en compte avec une vision plus holistique et globale. Ce tandem ANR/Coordination de la sécurité nationale est indispensable pour pouvoir relever les défis sécuritaires auxquels le Burkina Faso fait face actuellement. La mise en place de cette structure, mettra fin aux confusions dans les répartitions des tâches des organes de sécurité notamment entre la Gendarmerie et la Police. Cette perspective justifiera encore mieux la création de l'ANR

2. Le renforcement de la coopération

La coopération a été retenue comme un axe stratégique dans la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure (SNSI) du Burkina Faso pour faire face aux défis sécuritaires. Dans ladite stratégie, il est stipulé que le Burkina Faso ne peut, à lui seul, affronter les défis et les menaces tels le terrorisme, la circulation des armes légères, le trafic des drogues, entre autres, et qu'elle sera plus efficace dans sa lutte contre la criminalité en renforçant sa coopération avec les institutions internationales, sous régionales et avec les Etats⁴⁵. La nécessité de cette coopération se justifie par la position géographique de pays enclavé, les moyens de lutte limités et les domaines de plus en plus vastes qu'englobe la question sécuritaire. Il s'agira de renforcer particulièrement le cadre de partage des informations, des connaissances et des compétences avec les homologues étrangers mais aussi de mener des actions communes.

Toutes les dispositions nécessaires doivent être prises pour renforcer la coopération avec les organismes ci-dessous :

- l'Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C. Interpol) dans laquelle le renforcement de la coopération permettra à notre pays de mieux coordonner les actions de lutte contre la criminalité transnationale sous toutes ses formes ;

- l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui offre un cadre adéquat d'organisation de la coopération en matière de lutte contre le crime organisé et le trafic illicite des drogues et des substances psychotropes.

Le Burkina Faso entretient des relations bilatérales en matière de sécurité avec plusieurs pays dont ses voisins

⁴⁵Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure (SNSI) 2010.

immédiats. Il entretient des relations en matière de sécurité avec l'Union africaine (UA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) à travers leurs organes spécialisés en matière sécuritaire et de renseignement. La création d'un cadre institutionnel qui s'occupera spécifiquement de ce volet coopération, apportera certainement un plus au renseignement du Burkina Faso.

CONCLUSION

L'étude sur la situation des renseignements au Burkina Faso nous révèle que les services de renseignement sont nés des cendres des organes de sécurité de la période coloniale structurés autour de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale et de l'armée. Elles ont chacune en leur sein, des services de renseignement qui leur sont propres. Si la Police et la Gendarmerie mettent l'accent sur le renseignement civil, l'armée quant à elle s'occupe exclusivement des renseignements militaires.

Le dispositif de renseignement du Burkina Faso bénéficie d'un bon maillage territorial grâce à l'implantation géographique des unités sur le terrain et de l'incalculable contribution des comités locaux de sécurité et des initiatives locales de sécurité dans la collecte des informations. Cependant le manque de cadre juridique et des textes normatifs reste une insuffisance majeure des services de renseignement dans le contexte de renouveau démocratique du Burkina Faso.

Aussi la faible capacité de coordination et d'orientation des services de renseignement, a prévalu à la création de l'Agence Nationale de Renseignement dont les principaux défis à relever sont la lutte contre la cybercriminalité et la quête pour des services de renseignement professionnels.

Afin d'avoir une vision globale et holistique de la sécurité nationale, la création d'une structure de coordination de la sécurité nationale sera un atout de plus qui permettra à l'ANR d'atteindre ses objectifs. Enfin, la coopération doit rester un axe majeur dans le dispositif du renseignement des services de renseignement dans un contexte d'inexistence de barrière entre les menaces intérieures et extérieures d'un pays enclavé comme le Burkina Faso.

CHAPITRE V

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU RENSEIGNEMENT EN COTE D'IVOIRE

Par Abdoulaye COULIBALY
Commissaire Principal de Police

Résumé

Le chapitre « L'organisation institutionnelle du renseignement en Côte d'Ivoire » adopte une approche historique en deux parties. Premièrement, le renseignement ivoirien de 1960 à 2013 est exposé. L'auteur identifie quatre périodes dans l'histoire des services de renseignement ivoiriens : la période de prise de conscience de l'importance du renseignement par les responsables politiques (jusqu'à 2000), la période de professionnalisation (de 1999 à 2010), la période de réorganisation (de 2011 à 2013) et la période dès 2013 qui est caractérisée par des réformes « en vue de faire du renseignement une profession à part entière au sein du système de sécurité ». Ces réformes sont devenues nécessaires car les services de renseignement ont été pendant longtemps utilisés à des fins politiques et se sont trouvés au milieu des changements de régime. Dans la deuxième partie, l'auteur décrit la nécessité d'une réforme structurelle des services de renseignement qui doit – entre autre – résoudre les problèmes liés au personnel, au matériel, au recrutement et à la formation. Finalement, le cadre juridique des services de renseignement doit être révisé et trouver un équilibre entre « l'efficacité de l'action et le respect des libertés fondamentales des populations ».

Summary

The chapter « The institutional organization of intelligence services in Côte d'Ivoire » proceeds in two historical parts. First, the author presents the period from 1960 to 2013 where he identifies four phases: the phase of awakening political consciousness regarding the importance of intelligence services (until 2000), the phase of professionalization (1999-2010), the phase of reorganization (2011-2013), and the reform phase since 2013, which aims at « making the task of intelligence gathering a distinct occupation within the security sector ». These reforms of professionalization are all the more necessary as the intelligence services have been in the middle of political maneuverings in the past. In the second part of the chapter, the author describes the necessity of further reforms that need to tackle – among others – the personnel, the material base of the services, the training and recruitment of personnel. Finally, the legal framework of the intelligence services needs to be revised in order to strike a balance between civil liberties of the people and the efficiency of the agencies.

Zusammenfassung

Das Kapitel « Die institutionelle Organisation der Nachrichtendienste in Côte d'Ivoire » stellt die historische Entwicklung der Nachrichtendienste in zwei Teilen dar. Erstens, beschreibt der Autor die Entwicklungen von 1960 bis 2013. In diesem Zeitabschnitt identifiziert der Autor vier Phasen: bis 2000, die Phase der Bewusstseinswerdung über die Wichtigkeit von Nachrichtendiensten durch die politische Elite, von 1999 bis 2010 die Phase der Professionalisierung, von 2011 bis 2013 die Phase der Reorganisation und seit 2013, die Phase der Reformen « mit dem Ziel nachrichtendienstliche Arbeit als eigenständige Tätigkeit im sicherheitspolitischen System zu verankern ».

Diese Reformen sind notwendig geworden, da über lange Zeit die Nachrichtendienste von den politischen Machthabern für ihre eigenen Ziele missbraucht worden sind. Im zweiten Teil des Kapitels weist der Autor auf weitere strukturelle Reformen hin, die notwendig sind, um – unter anderem – den Herausforderungen bezüglich des Personals, der materiellen Ausstattung, der Personalgewinnung sowie der Ausbildung zu begegnen. Schließlich, ist es notwendig den rechtlichen Rahmen der Nachrichtendienste zu überarbeiten und einen Ausgleich zwischen der « Effektivität der Nachrichtendienste und den Grundrechten der Bevölkerung » zu schaffen.

La naissance et l'évolution des services de renseignement, en Côte d'Ivoire, ont connu quatre grandes périodes marquées par des réorganisations plus ou moins importantes qui ont impacté leur fonctionnement et leur efficacité. La première grande période, qui couvre les quarante premières années de notre indépendance, est caractérisée par la prise de conscience des responsables de l'importance des services de renseignement et les velléités de contrôle de ces services par les hommes politiques. La deuxième période, correspondant à une série de soubresauts tels la fin de règne du premier président de la République, le coup d'Etat et la crise militaro-politique de 2002 à 2010, peut être considérée comme celle de la rupture. Rupture à travers un début de professionnalisation du métier du renseignement et de renforcement du dispositif organique en place. La troisième grande période se situe après la fin de la crise post-électorale en 2011. Elle a été marquée par une réorganisation des services en vue d'un fonctionnement plus efficace et moins conflictuel permettant de faire face aux nouveaux défis sécuritaires. Depuis 2013, les services de renseignement ivoiriens sont rentrés dans une nouvelle phase de reformes

structurelles et fonctionnelles dont le but est de faire du renseignement une profession à part entière au sein du système de sécurité du pays. Ces différentes phases d'évolution montrent à quel point la mise en place des services de renseignement efficaces et professionnels reste largement tributaire de la volonté politique des gouvernants et surtout de leurs intérêts circonstanciels. L'enjeu ici étant de faire le choix entre des services de renseignement ayant pour but la surveillance politique et policière des populations et des services de renseignement professionnels tournés vers les défis sécuritaires nationaux et transnationaux afin de garantir un cadre sociopolitique propice au développement et aux droits des citoyens.

L'étude tentera, d'abord, de passer en revue l'évolution des services de renseignement depuis 1960. Puis, mettra en exergue les mutations des renseignements ivoiriens entamés en 2013.

I. LE RENSEIGNEMENT IVOIRIEN DE 1960 A 2013

Deux mouvements caractérisent le renseignement ivoirien entre 1960 et 2013. Une phase de balbutiement durant laquelle les hommes politiques voulaient contrôler les services et les utiliser à des fins personnelles. Elle dure de l'Indépendance au coup d'Etat. Puis, la série d'instabilité a fait comprendre aux autorités la nécessité de réorganiser les services de renseignement.

1. Des services de renseignement orientés vers les activités politiques et subversives (1960-1993)

Cette période, conduite par le "père de l'indépendance", est caractérisée par la recherche effrénée de l'unité

nationale, une stabilité politique et un développement économique remarquable. Les enjeux sécuritaires se rapportaient donc essentiellement à prévenir les conflits intercommunautaires et les coups d'Etat qui auraient pu être suscités de l'extérieur ou de l'intérieur. En conséquence, les services de renseignement de cette époque monopartisane avaient essentiellement pour mission de surveiller les activités politiques des populations qui pouvaient porter atteinte à cette stabilité politique voulue pour les tenants du pouvoir. De cette idée découle les différentes réformes de l'organisation des renseignements.

En effet, pour répondre aux objectifs fixés par le pouvoir, les services de renseignement ont connu plusieurs modes d'organisation à partir de leur création à l'Indépendance. Les missions des services de renseignement jusqu'en 1960, s'exerçaient sous le contrôle des assistants de police qui étaient des policiers français des Renseignements Généraux au titre des colonies de l'Afrique Occidentale Française. La transition avec les services de renseignement ivoiriens au lendemain de l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960, s'est déroulée dans un environnement mouvementé. En effet, De 1960 à 1966, les velléités de contestation du pouvoir en place et surtout les menaces de déstabilisation du régime d'Houphouët-Boigny par les présidents Kwamé N'kruma du Ghana et Sékou Touré de la Guinée, ont contribué à accorder une place prépondérante aux missions des services de renseignement intérieur. Les troubles liés au Mouvement Autonomiste du SANWI mené par le roi Amon N'Douffo III à partir de février 1959 et les complots des compagnons du président contre le régime en 1963⁴⁶ en sont l'illustration.

⁴⁶ (J) BAULIN, *La politique Intérieure Houphouët-Boigny*, p.130.

Ces faits ont accéléré la création d'une Sûreté Nationale de la République de Côte d'Ivoire⁴⁷ puis d'un Commissariat Spécial de la Surveillance du Territoire⁴⁸ sous l'œil vigilant des plus hauts responsables. Le premier Président de la République a vite compris l'importance du renseignement dans la gestion et la consolidation du pouvoir politique. Lui qui avait fait de la stabilité et du développement économique du pays les deux objectifs prioritaires, a dirigé lui-même les premiers pas des services de renseignement à travers des hommes qui lui étaient entièrement dévoués et qui prenaient leurs ordres directement chez lui. Ce regard particulier du président sur les services de renseignement avait aussi des inconvénients. Le zèle des agents, trop soucieux de plaire au chef, conduit à des excès qui fragilisent considérablement la cohésion sociale. De même, la volonté d'être l'interlocuteur privilégié d'Houphouët-Boigny conduit à une bataille entre ministres, directeurs et personnalités pour le contrôle du renseignement reléguant ainsi en arrière-plan la bataille pour l'efficacité fondée sur un renforcement du professionnalisme des agents. L'évolution des rapports avec les pays frontaliers notamment le Ghana et la Guinée vers plus d'apaisement et les problèmes de fonctionnement vont amener le président à une réorganisation du renseignement.

Au regard des dérapages commis par les services de renseignement inféodés à la présidence et surtout face à l'évolution du contexte politique intérieur, dans le sens de la décrispation, le président Houphouët-Boigny qui avait rattaché la Sûreté Nationale à son cabinet⁴⁹ décide de la

⁴⁷ Décret N°60-290 du 02 Septembre 1960.

⁴⁸ Décret N°64-50 du 15 janvier 1964.

⁴⁹ Décret N°64-50 du 15 janvier 1964.

création d'une Direction Générale de la Sûreté Nationale⁵⁰ sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur⁵¹.

Loin de régler la bataille de l'influence, cette nouvelle organisation la transfère à une échelle plus réduite. Sont concernés les ministres et les directeurs généraux devant diriger l'opérationnel de la police. En effet, les ministres en charge de la sécurité n'ont -pour la plupart- jamais caché leur volonté de contrôler directement les services de renseignement. Ainsi, la surveillance du territoire a fait plusieurs fois l'aller-retour entre le ministre et le directeur général de la police ou la sûreté Nationale. Cependant, la balance penchait toujours du côté de l'autorité administrative qui avait plus de poids politique même si certains directeurs généraux ont réussi à s'imposer face à des ministres. Cette instabilité dans le fonctionnement des services de renseignement va aboutir à une grave crise, en 1997, qui sera marquée par l'éclatement de la DGPN, en deux grandes entités à savoir la direction générale du renseignement et la direction générale en charge des autres opérations de police. L'évolution de la situation politique a fini par consacrer la prévalence des ministres en charge de la sécurité dans le contrôle des services de renseignement depuis 2007.

Trois périodes (1966, 2007 et 2011), illustrent ces orientations où la direction des RG, après avoir eu en son sein depuis 1961 une section de la Surveillance du Territoire a été séparée de celle-ci, car érigée en direction centrale de la ST. Ainsi, à partir de 2007, de véritables services de renseignement intérieur et extérieur vont voir le jour en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la Direction des services des renseignements généraux et de la direction de

⁵⁰ Décret N°66-349 du 08 septembre 1966.

⁵¹ Décret N°66-46 et 66-44 du 8 Mars 1966 portant organisation et attribution du Ministère de l'Intérieur.

la surveillance du territoire en tant que directions centrales autonomes organiquement rattachées soit au directeur général de la Police nationale soit au ministre ayant en charge la sécurité.

2. Les changements dans le dispositif de renseignement de la mort d'Houphouët-Boigny à la fin de la guerre (1993-2011)

Les changements de régimes, après le décès du père de l'indépendance, ont été marqués par l'apparition de nouveaux services de renseignement. Loin de renforcer l'efficacité des renseignements, ces nouveaux services avaient pour objectif principal de pallier le manque de confiance dans les anciens qui disposaient pourtant d'une bonne expérience acquise à travers les longues années de pratique, en dépit d'une instabilité fonctionnelle et organique. Le CNS (Conseil National de Sécurité) et la DGSI sont les symboles des réformes post Houphouët-Boigny. En effet, Le Président Bédié avait mis en place le Conseil National de Sécurité quelques temps après son accession au pouvoir en vue de coordonner l'activité des services de renseignement. Le service est dirigé par le Gal de Division Tanny Joseph, précédemment commandant supérieur de la gendarmerie nationale. Le CNS est dissout par la junte au pouvoir en décembre 1999. Le régime de Laurent Gbagbo a créé, par décret n°2001-674 du 26 octobre 2001, la Direction générale de la stratégie et de l'intelligence (DGSI) qui va disparaître pour faire place à l'ANSI (L'Agence Nationale de Stratégie et d'Intelligence) par décret n°2005-165 du 29 avril 2005. Toutes ces tentatives furent des expériences de courte durée parce qu'aucun de ces services n'a véritablement rempli les rôles pour lesquels ils ont été créés.

La bataille pour un directeur général de police fort et responsable auprès du ministre parce qu'ayant en main toutes

les cartes pour décider d'une meilleure mise en œuvre des politiques sécuritaires n'a pas eu l'assentiment des autorités politiques. Après d'âpres batailles, entre 1966 et 1997, le ministre chargé de la sécurité a fini par contrôler les services de renseignement. En réorganisant le Ministère de l'Intérieur, le Décret N°2007-464 du 08 mai 2007, place la DRG et la ST, en tant que services centraux de la police, sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur. Le dernier texte portant organisation de ce ministère, le décret N°2011-388 du 16 novembre 2011 confirme la primauté du Ministre sur le Directeur Général de la police. Cette décision nette n'a pas été prise en dehors de toute considération politique et, surtout, elle démontre l'importance que le renseignement a acquis au sein du dispositif sécuritaire national au lendemain de la guerre.

3. Quel renseignement pour la Côte d'Ivoire en pleine reconstruction

La crise post-électorale et les défis liés à la réconciliation et à la sécurité du pays ont amené les nouvelles autorités à comprendre qu'il fallait replacer les services de renseignement au cœur du dispositif sécuritaire. Les autorités comprennent désormais que l'efficacité des services de renseignement réside d'abord dans une meilleure réorganisation des organes de collecte et de traitement du renseignement. Cette organisation, pour qu'elle soit efficace, s'est articulée autour de la spécificité et de la complémentarité des différents organes existant ou créés nouvellement. Ainsi, les rapports des différents organes visibles sont soit horizontaux soit verticaux.

 **Au niveau de la Présidence de la République,**
le CNS, a été créé par décret du 8 août 2013.

Il a pour attributions de renseigner et informer en permanence le chef de l'Etat sur les questions de sécurité,

de superviser le renseignement national, d'orienter les activités des services de renseignement-la collecte et la centralisation des renseignements de toutes sources. Le CNS remplit une double fonction, à savoir suivre l'organisation et le fonctionnement des services de renseignement d'une part et capitaliser les résultats de leur travail, et d'autre part, un organe de coordination et d'action.



Au Ministre des Affaires Présidentielles

- **DSE** Direction de la surveillance extérieure. Cet organe surveille les activités dans les pays étrangers pouvant influencer sur les évènements intérieurs. Il complète le dispositif interne.
- **La CNR (la coordination nationale du renseignement)** décret n°2012-1016 du 18 oct. 2012 – la coordination nationale du renseignement est composée des services de renseignement de la Présidence, des ministères en charge de la sécurité intérieure et de la défense, de l'économie et des finances.



Au niveau du Ministère en charge de la sécurité

- **Direction des renseignements généraux**

Décret N°2011-388 du 16 novembre 2011 – la DRG, composée de quatre sous-directions, est rattachée au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Elle est chargée (art.13) de rechercher, de centraliser et d'exploiter les renseignements de tous ordres nécessaires à l'information du Gouvernement ; de conduire les enquêtes administratives de toutes natures sollicitées par les administrations publiques et institutions.

- **Direction de la surveillance du territoire**

Art.14 du décret sus-cité, la DST, avec ses 4 S/directions rattachée au MEMIS, a pour missions de

collecter, de centraliser, d'analyser en vue de l'établissement des rapports mensuels destinés au Gouvernement, toute information relevant de sa compétence ou intéressant la sécurité et la sûreté.

Ministère de la défense

- Les services de renseignement des Armées

- DGRS (direction des renseignements de sécurité et de la défense - Cabinet)
- La BPSD (Bureau de protection et de la sécurité de la défense et de la documentation – Etat major)

- Gendarmerie Nationale

GRGN (Groupe de recherche de la Gendarmerie Nationale)

Au niveau du Ministère de l'économie et des finances

- CNTIF – décret n°2006-261 du 09 aout 2006 – Cellule nationale de traitement des informations financières. Elle participe à la protection de l'économie nationale et concourt au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au niveau du Ministère du budget

- **DED direction des enquêtes douanières**

Aujourd'hui, grâce aux réformes engagées au sortir de la crise post-électorale, tous les services de renseignement identifiés ci-dessus fonctionnent correctement et leurs différents responsables se retrouvent régulièrement au sein

de la coordination mais aussi entretiennent des relations bilatérales fortes dénuées de toute concurrence.

Les résultats obtenus dans les conditions sociopolitiques et économiques difficiles de l'après-crise post-électorale montrent bien que les autorités avaient eu raison de s'engager dans la réorganisation et le renforcement des services de renseignement existant. En effet, avec très peu de moyens, mais bien mutualisés et organisés, les services de renseignement ont rapidement repris pied au cœur du dispositif sécuritaire ivoirien qui avait plusieurs défis à relever. La stabilité sécuritaire consolidée très rapidement dans le pays à l'issue de la grave crise post-électorale est en grande partie due à l'efficacité de l'organisation et du fonctionnement des services de renseignement. Ils ont joué un rôle décisif dans l'efficacité des troupes opérationnelles sur le terrain. Mais la guerre au Mali et surtout l'occupation de la bande sahélo-saharienne dans le septentrion africain par les groupes jihadistes ont aggravé la crise sécuritaire en Afrique de l'ouest obligeant les Etats à revoir totalement leur priorité en matière de sécurité et de sûreté. A l'instar d'autres pays africains, la Côte d'Ivoire a décidé d'aborder ce nouveau défi sécuritaire en s'appuyant sur les réformes déjà en cours mais en choisissant de les consolider à travers un processus de réformes structurelles qui conféreront aux services de renseignement un caractère institutionnel ayant vocation à se projeter plus en avant avec plus d'efficacité. Cette réforme structurelle qui représente la phase ultime de l'évolution des services de renseignement s'opère dans le cadre de la grande réforme du secteur de la sécurité.

LA COMMUNAUTE DU RENSEIGNEMENT

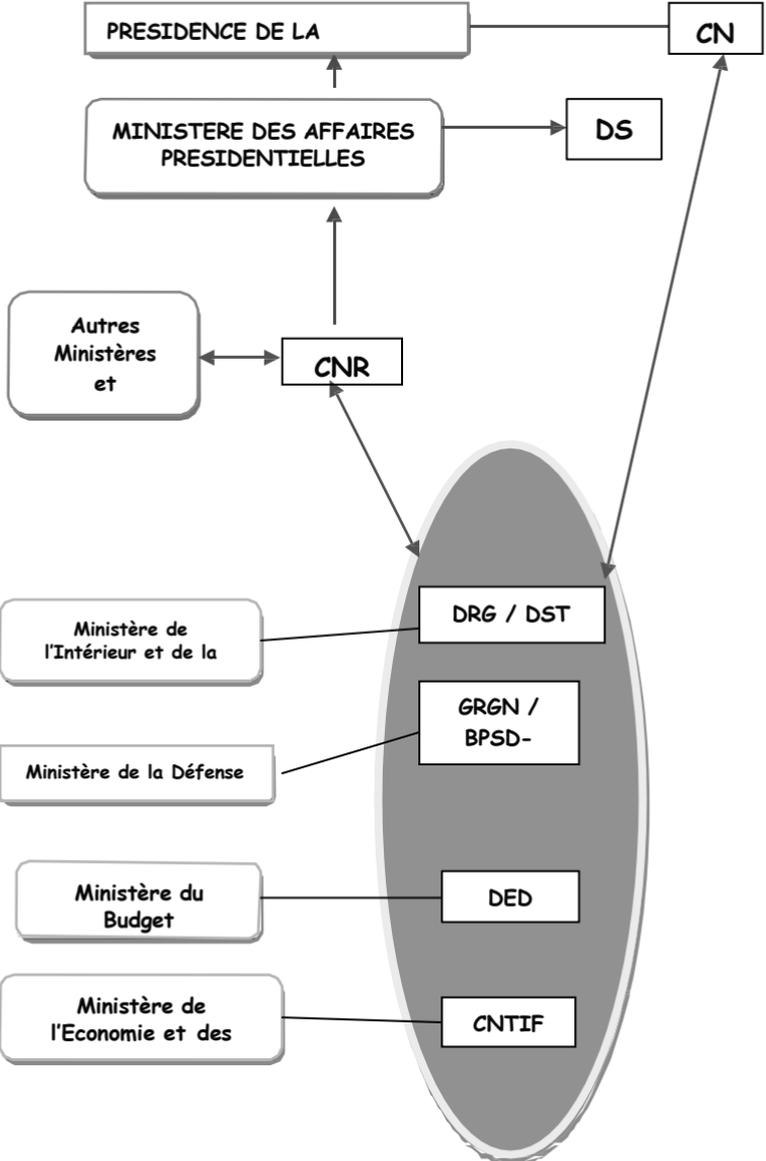


Schéma présentant l'articulation des services de renseignement ivoiriens depuis le début des réformes en 2011.

II. DE LA NECESSITE D'UNE REFORME STRUCTURELLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

La réorganisation des services de renseignement au sortir de la crise post-électorale a certes permis aux autorités d'apporter des réponses plus ou moins efficaces aux graves menaces sécuritaires enregistrées ça et là mais, elle n'a pas permis de sortir le renseignement des ornières des forces politiques centrifuges. On peut, en effet, comparer les réformes opérées jusqu'ici de simples aménagements administratifs circonstanciels destinés à élaguer le secteur du renseignement dont l'organisation restait jusque-là instable et opaque. Aujourd'hui, les services de renseignement ont vocation à devenir un corps de professionnels capables de faire face aux défis sécuritaires sans cesse mouvants et de manière cohérente et efficace. Ainsi la professionnalisation qu'impliquent les défis sécuritaires actuels a pour objectif essentiel la mise en place de services de renseignement capables de fonctionner dans la durée en dehors des contingences politiques. En Côte d'Ivoire, un processus de réforme du secteur de la sécurité est en cours depuis 2013. Ce processus a consacré un pan important aux services de renseignement avec pour ambition de les rendre autonomes sur le plan administratif et efficaces dans leur fonctionnement.

1. L'état des lieux des renseignements ivoiriens⁵²

La commission chargée de proposer les pistes pour la réforme structurelle a fait un bilan sans concession du renseignement en Côte d'Ivoire.

Les faiblesses recensées au niveau des services de renseignements ivoiriens découlent en grande partie du caractère non professionnel de ces structures. Les agents, fonctionnaires de police n'évoluent pas avec la conscience de la spécificité du service et surtout ces services sont restés sur le même pied que les autres de la police nationale.

Il est aujourd'hui indéniable que les services de renseignement du pays comptent la présence de fonctionnaires spécialisés et expérimentés. Ces agents qui ont fait la quasi-totalité de leur carrière au sein des services de renseignement ont bénéficié d'un environnement empirique qui a fini par faire d'eux des personnes rompues au métier du renseignement. Mais le fait est qu'aujourd'hui ils ne sont plus très nombreux à être encore en service actif. Les différents mouvements de personnels vers ces services de renseignement ne règle donc pas le problème posé par le départ de ces agents spécialisés.

En effet, après l'instauration du multipartisme, l'intérêt pour les services de renseignement traditionnel ne s'est pas accru. Cet état de fait trouve son explication dans le manque de confiance dans ces structures qui étaient suspectées de collusion avec l'ancien régime. Ainsi, à côté des nouveaux services qui seront créés, les anciens services vont se transformer en des réserves pour agents peu productifs, peu motivés et souvent peu efficaces dans les autres services actifs. Ces agents qui ne sont pas motivés pour le métier exigeant

⁵² L'état des lieux des services de renseignement a été fait par un panel d'experts de la police nationale en vue de la réforme structurelle

qu'est le renseignement, vont contribuer à freiner le dynamisme des services dans lesquels ils seront mutés. L'absence de critères appropriés d'affectation dans les Services de Renseignement tant pour les responsables que pour le personnel ; l'absence de profil de carrière des fonctionnaires de renseignement montrent bien que la question du personnel reste centrale dans l'efficacité des services concernés.

A cela, il faut ajouter l'insuffisance et la gestion approximative des Ressources humaines. Aujourd'hui, les experts qui réfléchissent sur la réforme du renseignement encouragent les décideurs politiques à opter pour une approche basée sur les expériences présentant un avantage comparatif en matière de recrutement, formation et de motivation des agents de renseignement.

En dehors des problèmes relatifs aux personnels qui animent les services de renseignement, les experts qui ont réfléchi sur les réformes structurelles ont relevé un autre problème de taille, à savoir la question des moyens matériels. Le renseignement étant un métier d'intelligence qui doit être mené de manière globale, il fait appel à d'importants moyens matériels et financiers. Les services occidentaux, qui sont des exemples en la matière, montrent bien que les ambitions d'un Etat pour sa sécurité sont liées aux moyens qu'il met à la disposition des forces de sécurité en général et en particulier des services de renseignement. Le constat révèle que pendant longtemps, les renseignements sont restés à la même enseigne que les autres services de sécurité et souvent même désavantagés parce considérés comme peu importants ou moins décisifs. Ce manque de moyens excluait donc toute organisation et fonctionnement stable dans le temps. Les grands moyens étant souvent décaissés de manière circonstancielle pour faire face à certaines situations d'urgence. Mais

aujourd'hui, avec la première réforme administrative opérée après la crise post-électorale, une certaine lisibilité se dégage quant au soutien matériel efficace des services de renseignement. Cette tendance doit définitivement se conforter avec la réforme en cours. Le soutien matériel devrait prendre en compte tous les aspects à savoir logistique et financier. Un service de renseignement efficace est un service qui prévoit les modes et moyens de fonctionnement dans le temps et l'espace sur une période donnée. Cet exercice fondamental de prévision a pour objectif de rendre les services de renseignement autonomes opérationnellement et efficaces dans l'anticipation et la prévention.

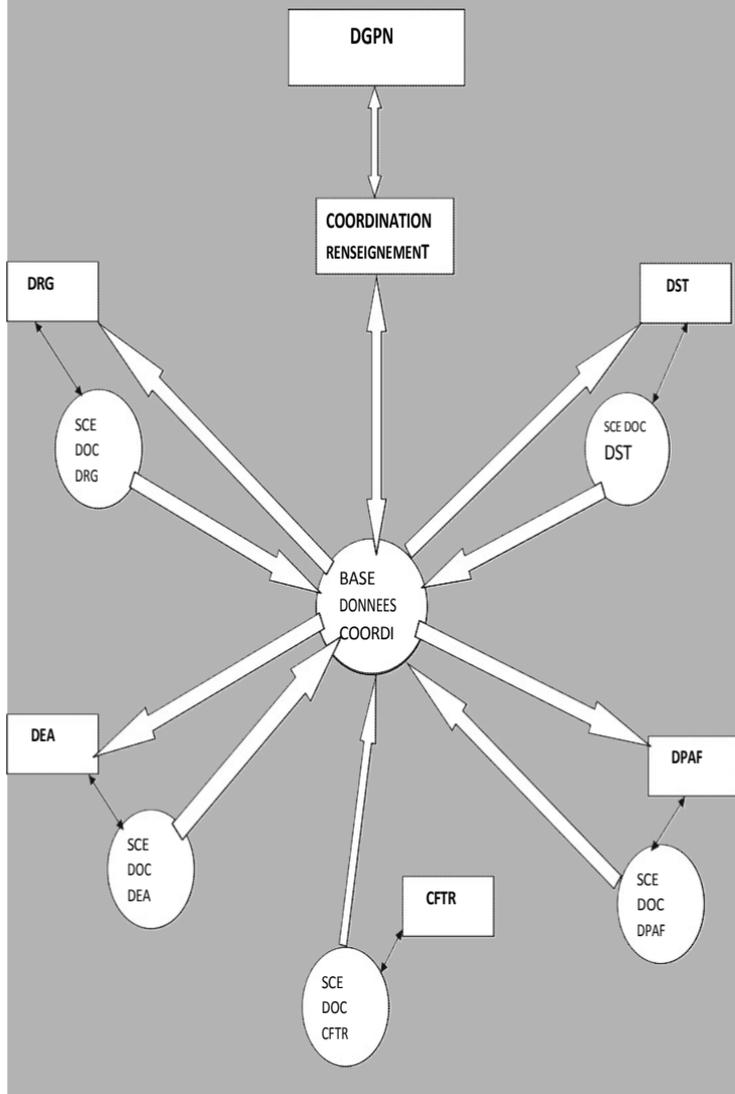
2. Propositions d'une refonte organisationnelle

Aujourd'hui, le constat est saisissant entre les enjeux sécuritaires de l'heure et l'avancée de la réforme des services de renseignement. En effet, aujourd'hui les décideurs politiques ont compris qu'il était temps de prendre des mesures urgentes et courageuses afin de faire face efficacement à la menace omniprésente du terrorisme et des vellétés de déstabilisation politique qui n'ont pas encore toute disparu. C'est ce qui explique les propositions ambitieuses des experts ivoiriens pour des services de renseignement professionnels.

En retraçant l'évolution des services de renseignements ivoiriens, nous avons essayé de montrer à quel point ils étaient au centre des enjeux politiques d'où l'instabilité qui a émaillé leur organisation et fonctionnement. Pour des services de renseignement professionnel, il convient d'adopter des structures spécialisées visibles qui travaillent dans le cadre d'une synergie garantie par un responsable qui rend compte aux décideurs politiques. Ainsi, un responsable technique

devrait prendre la tête des services de renseignements afin de gérer la collecte, le traitement et l'utilisation des informations de manière efficiente.

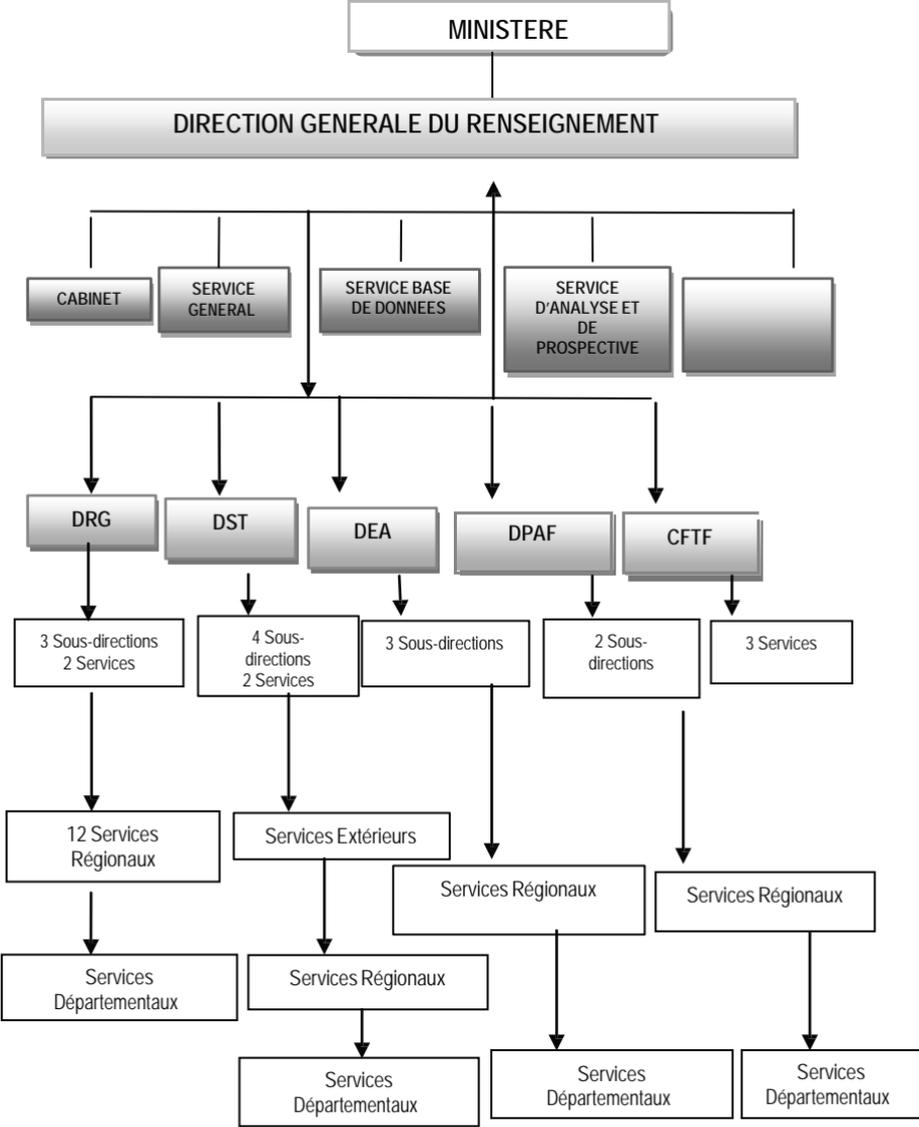
ORGANIGRAMME DE LA BASE DE DONNEES DE LA COORDINATION DU RENSEIGNEMENT



Le maillage du territoire national apparaît comme un gage d'efficacité, d'anticipation et de rapidité dans la gestion de l'information. L'expérience a démontré que les terroristes choisissent facilement les zones très peu surveillées pour préparer leurs attaques ou pour prospérer. Ces zones apparaissent des lors comme des rampes de lancement des activités subversives sur les zones sensibles de par leur importance sociale, politique et économique. Les services de renseignement ont donc vocation à être partout sur l'étendue du territoire national pour collecter, traiter et analyser au quotidien toutes les informations de nature à porter atteinte à la sécurité et la sûreté de l'Etat. Il existe déjà des structures sur le terrain qui peuvent servir efficacement de base de départ. En effet, l'organisation des forces de sécurité sur le territoire national trace en filigrane les plans de la mise en œuvre du maillage à venir. Aucune région administrative du pays ne comporte une unité de sécurité qui ne maîtrise le terrain. Les autorités actuelles semblent avoir pris la mesure des menaces, donc de la nécessité de renforcer le déploiement des services de renseignement à travers tout le territoire national.

Le travail important abattu par les services de renseignement dans les conditions qui ne sont optimales se verra renforcer par la capacité de se déplacer rapidement sur le théâtre des événements.

PROJECTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DE COORDINATION DU RENSEIGNEMENT DE LA DGPN



L'histoire récente a démontré que les liens d'interdépendance territoriaux ou économiques qui existent entre la Côte d'Ivoire et d'autres pays impliquent que les services de renseignement s'intéressent à ce qui se passe dans ces pays étrangers. En effet, la Côte d'Ivoire partage beaucoup d'intérêts avec des pays étrangers limitrophes ou non. Il s'agit de ses voisins immédiats ou lointains ou même de ses partenaires économiques à travers le monde. Il est vrai que la modicité des moyens ne permet pas de s'intéresser à tout ce qui se passe dans tous les pays étrangers mais peut permettre de suivre les pays dont les fluctuations politiques économiques et sociales peuvent impacter la Côte d'Ivoire. Les responsables politiques ivoiriens ayant pris la mesure de la situation ont porté déjà sur les fonds baptismaux un organisme qui sera en charge de la surveillance extérieure. Cette structure d'importance capitale existe déjà et continue de se déployer sur le terrain. La surveillance extérieure devra donc tenir une place prépondérante dans la professionnalisation du renseignement ivoirien.

3. Les grands axes de la réforme fonctionnelle

La réforme en cours a fait du recrutement et de la formation des agents, le point de départ de la professionnalisation des activités de renseignement. En effet, seuls des agents imprégnés de la culture du renseignement peuvent appréhender les enjeux du renseignement et par conséquent être présents là où on les attend.

Comment recruter, former et encadrer sur le terrain de bons agents de renseignement ? Cette problématique a été au cœur des services de renseignement des pays du Nord et africains ayant très tôt compris la place fondamentale du

renseignement dans la politique sécuritaire et de développement d'un pays. Il y a trois grandes écoles en la matière à savoir :

- le recrutement depuis les différentes académies et écoles des services de sécurité,
- le recrutement depuis les universités et autres instituts de formation civile,
- le recrutement parmi des professionnels d'autres corps de métiers.

Comme on le voit, la pluridisciplinarité du renseignement ouvre la voie à plusieurs types de recrutement d'agents capables de contribuer efficacement à la collecte et au traitement des informations. L'élément commun à ces différents types de recrutement étant de déceler dans les impétrants les éléments qui caractérisent le profil spécial de l'agent de renseignement à savoir la motivation, l'esprit d'observation, d'analyse et de synthèse. La méthode actuellement en cours qui consiste à utiliser les agents de renseignement comme ceux relevant des autres services de sécurité n'est pas de nature à conforter les diverses expériences acquises par ceux des agents qui totalisent de longues années au sein des services de renseignement.

L'autre grand enjeu aujourd'hui auquel les services de renseignement doivent faire face se trouve être l'encadrement des activités de renseignement sur le terrain. Cet encadrement obéit à deux adjectifs à savoir l'efficacité de l'action et le respect des libertés fondamentales des populations. Ce double processus d'efficacité et de respect des droits des citoyens, quels que soient les enjeux sécuritaires, est qualifié de judiciarisation de l'activité de renseignement. Cette approche s'est imposée comme une nécessité pour que les activités de renseignement n'échappent pas à tout contrôle d'une part et,

d'autre part, que les droits de l'homme ne soient pas un frein à la sauvegarde de l'intérêt général. Il s'agit donc de donner un statut à part entière aux agents du renseignement et de canaliser leurs activités sur le terrain le tout étant de ne pas permettre que la "fin justifie les moyens". L'objectif final donc de la judiciarisation est de permettre à l'agent de renseignement d'exercer son métier, difficile, avec le maximum de protection pour lui et pour les populations qu'il est censé protéger par anticipation. Tous les pays de l'Afrique occidentale qui, à l'instar de la Côte d'Ivoire, s'activent à légiférer dans la lutte contre le terrorisme n'ont pas encore fait le choix d'un ordonnancement juridique propre au renseignement. Aussi, les rares textes qui existent dans le domaine se rapportent-ils essentiellement à la répression des actes de terrorisme ou l'institution de tribunaux spéciaux. Aucune avancée notable dans la mise en place d'un véritable arsenal juridique n'a été noté alors même que les risques de déstabilisation politique restent latents et la montée du risque terroriste très importante. En Côte d'Ivoire, en dehors de certaines dispositions du code pénal de 1981, des décrets de 2011 et la loi de 2015 portant répression des actes terroristes, aucun texte n'existe aujourd'hui pour encadrer les activités proprement dites des agents de renseignement.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire a très tôt pris conscience de l'importance des services de renseignement en tant que moyen de consolidation des acquis de l'Etat et des populations. Mais cette prise de conscience qui remonte au lendemain de l'Indépendance n'a pas permis, après 56 ans, de mettre en place des services institutionnalisés de par leur mode d'organisation et de fonctionnement. Les contingences politiques ont largement contribué à freiner

l'évolution qui aurait pu permettre de capitaliser les acquis dans le temps et l'espace. Mais aujourd'hui, force est de reconnaître que les autorités ont pris la pleine mesure de la situation qui prévaut au plan national et international et ont décidé de faire bouger les choses. Elles ont décidé de conduire des réformes profondes qui pourront projeter les services de renseignement dans l'avenir et de manière durable. Les résultats qu'on mesure aujourd'hui sur le terrain, avant que les réformes aient atteint leur vitesse de croisière, sont très intéressants. Toutefois, il reste encore leur parachèvement qui fera des services de renseignement des institutions à part entière qui auront vocation à subsister aux contingences sociopolitiques afin de jouer pleinement leur rôle dans le dispositif sécuritaire du pays.

CHAPITRE VI

LA FONCTION DU RENSEIGNEMENT AU NIGER

Par Colonel-Major Ali MAHAMADOU
*Directeur des systèmes d'information et de
communication au Ministère de la Défense du Niger*

Résumé

Le chapitre « La fonction du renseignement au Niger » procède en plusieurs parties. Au Niger, différents services répondent à des structures de tutelle différentes, notamment la Présidence, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Défense Nationale et le Ministère de l'Economie et des Finances. L'auteur décrit, ensuite, les défaillances et les atouts du système de renseignement. Les défaillances incluent un manque de cadre juridique approprié (dépassant les décrets et arrêtés) et d'un budget spécifique contrôlé par le Parlement, un déficit de coordination entre services différents et des déficits capacitaires. La coopération internationale dans cinq structures régionales différentes « produit très peu d'effets sur les groupes terroristes et criminels. Les causes de cette inefficacité résulteraient des défaillances des structures nationales et des réticences de certaines autorités nationales à partager des informations hautement sensibles concernant leurs pays. » Par contre, la coopération internationale avec les Etats-Unis et la France pour la lutte contre le terrorisme a été couronnée de succès – ce qui est aussi renforcé par un effort de sensibilisation auprès de la population pour corriger une perception assez critique des services de renseignement.

Summary

The chapter « Intelligence services in Niger » proceeds in several parts. In Niger, different ministries – the Presidential office, the Ministry of Interior, National Defence, Economy and Finances – control their own intelligence services. The author continues by showing the virtues and challenges with the current intelligence service system. An important challenge remains the unclear legal framework that has so far been shaped by presidential decrees and ordinances. Furthermore, the coordination among agencies can be improved as well legislative oversight in terms of budgetary control. Cooperation in five different international groupings is also not meeting expectations as it « produces very little effect on terrorist groups and criminals. The reasons for this inefficiency result from the inefficient national structures as well as the reluctance of national agencies to share extremely sensitive information with their cooperating partners. » However, cooperation with the United States and France on combating terrorism has been successful – also because it was accompanied by an outreach campaign with the population that contributed to correct the rather critical perception of intelligence services in the population.

Zusammenfassung

Das Kapitel « Nachrichtendienste im Niger » besteht aus mehreren Teilen. Es beginnt mit der Feststellung, dass die nigrischen Regierungen häufig die Nachrichtendienste für ihre eigenen Zwecke benutzt haben anstatt sie dazu anzuleiten im Interesse der Nation zu handeln. Zur Organisation und Struktur der Nachrichtendienste führt der Autor aus, dass verschiedene Nachrichtendienste verschiedenen Ministerien zugeordnet sind. So sind der Präsidentschaftsverwaltung, dem Innenministerium, dem Verteidigungsministerium und dem Wirtschafts- und

Finanzministerium jeweils eigenständige Nachrichtendienste untergeordnet. Dieses System hat auch einige Schwächen. Zunächst ist der rechtliche Rahmen für die nachrichtendienstliche Arbeit ungeeignet. Bisher besteht dieser Rahmen ausschließlich aus Verwaltungsanordnungen und nicht aus Gesetzen. Das Parlament übt zudem seine haushalterische Kontrollfunktion in Bezug auf die Geheimdienste nur unzureichend aus. Die Koordination zwischen den verschiedenen nationalen Diensten ist ebenfalls nicht so gut ausgebaut wie es möglich wäre. Die internationale Kooperation in fünf verschiedenen Konstellationen hat ebenfalls « wenig Effekte auf terroristische und kriminelle Strukturen. Die Ursachen für diese wenig effektiven internationalen Strukturen sind zum einen in den mangelhaften nationalen Strukturen zu sehen. Zum anderen teilen die nationalen Strukturen ihre hochsensiblen Informationen und Erkenntnisse nur zögerlich mit ihren internationalen Partnern. » Die internationale Zusammenarbeit mit den USA und Frankreich im Kampf gegen den Terrorismus ist jedoch sehr erfolgreich. Eine umfangreiche Sensibilisierungsarbeit über die Aktivitäten der Nachrichtendienste bei der Bevölkerung hat zu diesem Erfolg beigetragen und die eher skeptische Haltung in der Bevölkerung gegenüber den Nachrichtendiensten korrigiert.

INTRODUCTION

L'importance des services de renseignement s'est renforcée depuis l'apparition des nouvelles formes de criminalité et des actions terroristes visant les intérêts fondamentaux des pays. Cependant, en Afrique de l'Ouest, particulièrement dans la bande sahélo-saharienne se pose la question de l'efficacité des services de renseignement. En effet, les attaques djihadistes dans certaines capitales ouest-africaines, les actions terroristes au nord Mali, et les succès militaires de Boko Haram alimentent les débats sur les capacités des services de renseignement et sur l'apport des unités de renseignement des forces militaires étrangères déployées – avec des moyens électroniques sophistiqués – sur le territoire national.

Le Renseignement au Niger s'est lentement développé de l'indépendance à ce jour et a souvent été perçu comme un instrument au service du pouvoir politique. Cette perception du renseignement évolue positivement depuis l'avènement de la démocratie. En effet, les autorités politiques, issues des élections démocratiques, ont apporté, au fil du temps, des modifications significatives aux textes régissant l'organisation et le fonctionnement des services de renseignement. Les efforts se poursuivent pour renforcer les capacités des services en vue d'améliorer leur rendement dans la prévention et la lutte contre le terrorisme. L'œuvre est immense et les ressources disponibles sont limitées. Cette situation recommande une réorientation des efforts vers des solutions moins budgétivores telles que la mutualisation des moyens de renseignement et la coopération bilatérale ou multilatérale. La recrudescence des attaques terroristes a conduit au renforcement de l'importance et des moyens des services de renseignement. Ce qui ne manque pas de susciter des

interrogations autour de la transparence des activités menées par ces services et des garanties qu'ils offrent dans le domaine des libertés individuelles. Le contrôle de ces services n'est pas aisé, car les questions liées à la sécurité nationale sont couvertes par le secret-défense, et requièrent moins de publicité pour ne pas compromettre les opérations en cours et mettre en danger les sources de renseignement. Aussi, la manœuvre de l'État est délicate et exaltante, car il faut trouver un juste équilibre entre deux aspirations (libertés individuelles et secret d'État) qui par essence ne peuvent que s'affronter.

Un regard sur la situation du renseignement au Niger permet de voir comment sont organisés les différents services de renseignement, de relever leurs défaillances et leurs atouts, et enfin, de se rendre compte de l'état de la coopération avec les autres pays.

I. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

L'architecture générale des services de renseignement au Niger ne permet pas d'établir une correspondance entre leur organisation et les types de renseignements auxquels ils sont dédiés. En l'absence de cadre juridique du renseignement, il sera difficile de les classer selon leurs champs de compétences. Nous nous attellerons d'abord à la présentation de l'organisation et des tâches de ces services dans le cadre de leurs structures de tutelle, ensuite nous évoquerons l'environnement juridique dans lequel ils accomplissent leurs missions avec les moyens mis à leur disposition.

1. La répartition des tâches entre les structures de renseignement

Les structures de tutelle des services de renseignement sont : la Présidence de la République, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Défense Nationale, et le Ministère des Finances.

Sous la tutelle de la présidence on trouve **la Direction Générale de la Documentation et de la Sécurité Extérieure (DGDSE)**. C'est un service spécifique du cabinet particulier du Président de la République en vertu d'un décret du 30 janvier 2014⁵³. Il est placé sous l'autorité directe du Président de la République. Sa mission est de collecter et traiter les renseignements relatifs aux cellules terroristes et criminels qui menacent le Niger à partir de l'extérieur ou de l'intérieur du territoire national. Il comprend des directions centrales, des directions régionales, des antennes, des postes et des services techniques. Les activités de la DGDSE sont couvertes par le secret-défense. Cependant, elle coopère avec les services nationaux de renseignement, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les services de renseignement des pays amis, en mettant à leur disposition des renseignements nécessaires à l'action ou à la prévention. Par ailleurs, la DGDSE opère conjointement avec les FDS et de manière autonome avec son Groupe d'Intervention contre le Terrorisme (GIT), le plus souvent appuyé par le Groupe de Recherche, d'Identification et de Neutralisation des Explosifs (GRINEX).

Au sein du Ministère de l'Intérieur, les services consacrés au renseignement relèvent respectivement de l'autorité du Directeur Général de la Police Nationale (DGPN) et du Haut Commandant de la Garde Nationale

⁵³ Décret N°2014-047 du 30 janvier 2014 portant organisation des services de la Présidence et fixant les attributions de leurs responsables.

du Niger (HCGNN). Nous dénombrons quatre principaux organes de Renseignement sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur : Le Service Central de Lutte contre le Terrorisme (SCLCT), la Direction des Renseignements Généraux (DRG), la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), et la Direction de la Documentation et du Renseignement (DDR).

Les services de renseignement de la Police Nationale – donc sous la direction du directeur de la police – sont organisés par le décret N°2014-708/PRN/MI/SP/D/ACR du 14 novembre 2014⁵⁴, modifié et complété par le décret N° 2015-247/PRN/MI/SP/D/ACR du 8 mai 2015⁵⁵.

Le Service Central de Lutte contre le Terrorisme est placé sous l'autorité du Directeur Général de la Police Nationale. Le SCLCT a une compétence nationale et est doté d'un budget propre. Il est chargé de recueillir, centraliser, analyser et exploiter tout renseignement et information afin de prévenir et réprimer le terrorisme sous toutes ses formes, en collaboration avec les autres services concernés. En outre, il veille à la coopération nationale et internationale avec les services concernés en la matière.

Ainsi, le SCLCT travaille en étroite collaboration avec le Pôle Judiciaire Spécialisé près le Tribunal de Grande Instance hors classe de Niamey et la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières. Le personnel du SCLCT est issu de la police nationale, de la garde nationale et de la Gendarmerie nationale.

⁵⁴ Décret N° 2014-708/PRN/MI/SP/D/ACR du 14 novembre 2014 portant organisation de la Direction Générale de la Police Nationale et fixant les attributions de ses responsables.

⁵⁵ Décret N° 2015-247/PRN/MI/SP/D/ACR du 8 mai 2015 modifiant et complétant le Décret N°2014-708/PRN/MI/SP/D/ACR du 14 novembre 2014.

La Direction des Renseignements Généraux est placée sous l'autorité du Directeur Général de la Police Nationale. Elle a pour mission d'animer et de coordonner la collecte, le traitement, l'exploitation et la centralisation des renseignements d'ordre politique, économique, social nécessaires à l'information du Gouvernement. En outre, les attributions de la DRG s'étendent à la surveillance des productions culturelles, religieuses et artistiques nationales et importées, ainsi qu'à la couverture systématique de tout évènement public ou privé susceptible de présenter un danger pour l'ordre public, les personnes et les institutions. Enfin, cette direction technique nationale de la Police participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'État et concourt à la sécurité intérieure et à la défense opérationnelle du territoire. La DRG comprend des divisions spécialisées (opérations, enquêtes administratives, exploitation et médias, administration et moyens techniques) et des antennes régionales des renseignements généraux.

La Direction de la Surveillance du Territoire est placée sous l'autorité du Directeur Général de la Police Nationale. Elle a pour mission de surveiller, de contrôler la circulation des personnes et des biens aux frontières nationales ainsi que le séjour et les activités des étrangers. À ce titre, la DST mène des activités de recherche de renseignement et de documentation intéressant le Gouvernement, ainsi que de lutte contre toute intelligence avec l'extérieur. Elle est également chargée de prévenir, de rechercher, constater, neutraliser et réprimer les atteintes à la sécurité nationale. Et, enfin, elle veille à l'application des mesures législatives et réglementaires sur l'émigration et l'immigration, en exerçant une surveillance et un contrôle des mouvements migratoires aux frontières terrestres, fluviales, lacustres et aériennes. La DST

comprend des divisions spécialisées (opérations, titres et documents de voyages, police des frontières, administration et moyens techniques, études, réglementation et statistiques migratoires) et un bureau de liaison.

La **Direction de la Documentation et du Renseignement** est quant à elle placée sous l'autorité du Haut Commandant de la Garde Nationale du Niger, au regard du décret du 2 octobre 2015⁵⁶. Elle a pour mission de rechercher et de centraliser les renseignements nécessaires à la prise de décision et à l'action de la Garde Nationale du Niger. À cet effet, elle centralise et exploite les renseignements généraux dans le cadre de sa contribution à la sécurité et à la sûreté de l'État. En outre, elle couvre systématiquement tout événement public ou privé et collabore avec les autres services de renseignement. La DDR comprend des divisions spécialisées (information et documentation, recherche exploitation et analyse) et un service central de permanence. La chaîne de renseignement s'étend à des unités placées au sein des formations organiques de la Garde Nationale. Par ailleurs, la DDR peut s'appuyer sur le Groupe d'Intervention et de Sécurité de la GNN (GIS/GNN). Cette unité dispose de capacités de renseignement et d'aptitudes aux combats contre les criminels et les terroristes sur le territoire national. Les services de renseignement créés au sein du Ministère de la Défense nationale relèvent respectivement de l'autorité du Chef d'État-Major des Armées et du Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale : la Direction de la Documentation et du Renseignement Militaire

⁵⁶ Décret N° 2015-523/PRN/MI/SP/D/ACR du 2 octobre 2015 portant organisation de la Garde Nationale du Niger (GNN) et déterminant les attributions de ses responsables.

(DDRM) et la Division des Renseignements et des Opérations (DRO).

La Direction de la Documentation et du Renseignement Militaire est directement subordonnée au Chef d'État-Major des Armées (CEMA). L'organisation et les attributions de cette direction du renseignement datent d'un arrêté du 27 mars 2003⁵⁷. Ce texte ne répond plus aux missions actuelles de cette structure. En effet, la pratique et les menaces actuelles ont fait prendre à la DDRM des attributions plus importantes que celles prévues dans cet arrêté. Cela dit, la DDRM est chargée de satisfaire les besoins en renseignement d'intérêt militaire⁵⁸ des commandements territoriaux et opérationnels, ainsi que des autorités et des organismes gouvernementaux concernés. En outre, dans le cadre de la sécurité militaire, elle permet au commandement d'assurer la protection des personnels, des informations, des documents, des matériels et des établissements contre les ingérences et menées subversives de tous ordres. La DDRM comprend cinq divisions spécialisées : affaires administratives, financières et du personnel, recherches et exploitation, contre-espionnage militaire, documentation, relations internationales. Enfin, elle dispose du Bataillon de Sécurité et de Renseignement (BSR) pour la collecte des informations d'intérêt militaire. Le traitement de ces informations est réalisé par les

⁵⁷ Arrêté N°0040/MDN/DAAP du 27 mars 2003 portant organisation et attributions de la Direction de la documentation et du renseignement militaire.

⁵⁸ Le renseignement d'intérêt militaire porte sur les forces militaires ou paramilitaires étrangères, leurs capacités stratégiques et opérationnelles, leurs structures, leurs matériels, leurs doctrines, leur niveau d'entraînement et leurs modes d'action ; elle prend également en compte les capacités stratégiques et opérationnelles de toutes forces hostiles (rébellion armée, terroristes, criminels).

officiers du renseignement qui animent les différentes divisions de la DDRM.

En revanche, Le décret portant composition, organisation et commandement de la Gendarmerie nationale ⁵⁹ crée, au sein de l'État-Major du Haut Commandement, **la Division des Renseignements et des Opérations**. Cette structure est placée sous l'autorité du Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale (HCGN). En plus de la coordination des opérations de gendarmerie, elle organise les activités de la chaîne du renseignement dont les unités sont placées au sein des formations organiques de la Gendarmerie nationale. La DRO peut s'appuyer sur l'Unité Spéciale d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (USIGN) qui dispose de capacités de collecte et de traitement des informations pouvant menacer la sécurité intérieure ; elle est entraînée et équipée pour combattre le terrorisme et la criminalité organisée.

Enfin, **La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF)** est créée par un décret du 14 septembre 2004⁶⁰. Placée sous l'autorité du Ministre en charge des Finances, cette cellule de renseignements financiers de type administratif est dotée de l'autonomie financière et d'un pouvoir de décision autonome sur les matières relevant de sa compétence. En vertu des dispositions de la loi N° 2004-41 du 8 juin 2004 portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, la CENTIF a pour mission de recevoir, d'analyser et de

⁵⁹ Décret N°2006-123/PRN/MDN du 5 avril portant composition, organisation et commandement de la Gendarmerie nationale.

⁶⁰ Décret N° 2004-262/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement d'une Cellule Nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF).

traiter les renseignements propres à établir l'origine des transactions ou la nature des opérations faisant l'objet de déclarations de soupçons auxquelles sont astreintes les personnes assujetties. Outre la mission qui lui a été assignée dans le cadre de l'article 17 de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la CENTIF est également chargée de recueillir et de traiter les renseignements sur le financement du terrorisme⁶¹. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire de six (6) membres issus de démembrements de l'État (Ministère des Finances, Ministère de la Justice, Police judiciaire, Douanes) et de la BCEAO. Le dispositif national de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LBC/FT) du Niger mobilise de nombreux acteurs, dont la CENTIF qui joue le rôle d'interface entre deux volets : préventif et répressif. Le volet préventif mené par les professionnels assujettis et les autorités de contrôle ; le volet répressif à la charge des services de police et de l'autorité judiciaire.

⁶¹ Loi N° 2010-05 du 21 janvier 2010 relative à la lutte contre le financement du terrorisme.

Tableau récapitulatif des principaux services de renseignement au Niger

Servi ce	Structur e de tutelle	Ministè re de tutelle	Unités d'actio n	Texte réglement aire
DGD SE	Cabinet particuli er du PRN		GIT, GRINEX	Décret
SCLC T	DGPN	Intérieur	GIPN	Décret
DRG	DGPN	Intérieur	GIPN	Décret
DST	DGPN	Intérieur	GIPN	Décret
DDR	HCGNN	Intérieur	GIS	Décret
DDR M	EMA	Défense	BSR	Arrêté
DRO	HCGN	Défense	USI	Décret
CENT IF		Finances		Décret

2. Le cadre juridique du Renseignement

Les activités des services de renseignement nécessitent un encadrement par un texte législatif (loi ou ordonnance). Cet instrument juridique devra déterminer les différents types de renseignements, les conditions de création des services, préciser leurs missions et champs de compétences, leurs modes de fonctionnement, ainsi que les instruments de leur contrôle. En outre, ce cadre législatif devra insister sur la légitimité et l'importance du renseignement dans le cadre de la sécurité nationale.

Au Niger, le statut juridique des activités de renseignement n'est pas défini par des textes législatifs spécifiques. En effet ni la Constitution ni la loi ou ni l'ordonnance ne définissent les champs d'action et les missions des services de renseignement. De ce fait, les textes régissant ces services ne s'appuient pas sur un cadre législatif de référence portant clairement sur le

Renseignement. La création, l'organisation et les missions des services de renseignement sont déterminées par décret⁶² pris en Conseil des ministres ; ces décrets fixent de façon générale les missions de ces organes. S'agissant de l'organisation interne de ces services, et de leurs missions spécifiques, les décrets renvoient à des textes réglementaires (arrêtés, circulaires, décisions) qui sont, pour la plupart, à diffusion restreinte, et souvent revêtus par le secret-défense. Ainsi, les activités de renseignement ne sont pas juridiquement définies, ceci rend difficile, voire impossible le contrôle parlementaire des services de renseignement. Toutefois, les contrôles administratifs internes restent possibles et ne pourraient s'opérer que dans les domaines administratif et financier, notamment la bonne gestion des ressources humaines et financières, ainsi que, le respect des règles en matière de passation de marchés publics. Le contrôle de ces services n'est pas aisé, car les questions liées à la sécurité nationale sont couvertes par le secret-défense. Aussi, les contrôleurs, bien qu'habilités au plus haut niveau, ne se prononcent pas sur la régularité des opérations de renseignement.

3.1 Les moyens du Renseignement

L'acquisition d'informations s'opère à partir de capteurs humains et de capteurs technologiques. La bonne combinaison de ces ressources humaines et matérielles et leur adaptation aux besoins garantirait l'efficacité des services de renseignement au Niger. Les ressources financières affectées au Renseignement sont diluées dans les dotations budgétaires des structures de tutelle des

⁶² Les décrets d'organisation et d'attributions des organes de renseignements cités dans le présent document, à l'exception de celui de la DGDSE, sont publiés au Journal Officiel de la République du Niger.

services de renseignement. La présente étude n'abordera pas la question du financement du Renseignement.

La ressource humaine du Renseignement nigérian est essentiellement constituée de fonctionnaires qualifiés, choisis au sein des Forces armées, de la Police nationale, de la Garde nationale, de la Gendarmerie, et de la population civile. Ils doivent avoir quelques années d'expérience en matière d'investigations et de recherches, justifier de solides connaissances générales ou dans un domaine intéressant les organes de Renseignement, et jouir d'une bonne moralité. Ces hommes et femmes devront présenter des aptitudes aux travaux de collecte et de traitement des informations, en tout temps et en tout lieu, parfois dans des conditions difficiles. Les agents de renseignements bénéficient de formation spécialisée à l'étranger, car le Niger ne dispose pas de centre de formation en la matière. Les modes de recrutement, les effectifs et les qualifications des personnels de la communauté du Renseignement ne sont pas disponibles au public pour diverses raisons, notamment la sécurité nationale et la protection des agents de renseignement.

Les moyens matériels en service dans les organes de Renseignement comprennent les équipements communs à toute administration de l'État et les équipements spécifiques aux missions de collecte et d'analyse des informations, et de diffusion des renseignements. Les équipements nécessaires à la collecte des informations sont composés de stations fixes et mobiles d'écoutes téléphoniques, de modules de surveillance vidéo, et d'aéronefs équipés d'instruments ISR63. La diffusion des renseignements se fait avec les moyens informatiques et électroniques qui équipent les centres de communication

⁶³ ISR, abréviation anglaise, signifie en français "Renseignement, Surveillance, Reconnaissance".

des services de renseignement. Le coût très élevé de ces équipements nécessite d'importants efforts sur les crédits budgétaires des services. La mise en œuvre et la maintenance de ces matériels exigent de disposer d'opérateurs et de techniciens compétents. Les informations sur les types et quantités d'équipements, ainsi que sur leurs usages sont couvertes par le secret-défense.

II. LE RENSEIGNEMENT AU NIGER : ENTRE DÉFAILLANCES ET ATOUTS

Dans le présent contexte sécuritaire dominé par les actions terroristes et criminelles, les services de renseignement se doivent de faire preuve de professionnalisme, en combinant réactivité, savoir-faire, et qualité des équipements. La défaillance dans le renseignement est un facteur aggravant de la vulnérabilité du système sécuritaire. Au Niger, les défis sécuritaires sont importants au regard de la situation sécuritaire dans l'espace sahélo-saharien. Grâce à la détermination des autorités politiques, au plus haut niveau, les services de renseignement nigériens ont engrangé des succès. Ces atouts (B) auraient pu être valorisés si des solutions urgentes sont apportées aux quelques défaillances relevées (A).

A. Des défaillances organisationnelles et fonctionnelles

Les défaillances constatées portent sur le cadre juridique, la coordination et les capacités des structures de renseignement.

1. Inadaptation du cadre juridique

L'absence de loi sur le renseignement constitue un handicap pour les services de renseignement. Les ressources mises à la disposition de ces services ne

semblent pas à la hauteur des menaces d'autant plus que leurs activités et prévisions budgétaires ne figurent pas à l'ordre du jour des arbitrages budgétaires soumis aux représentants du peuple. Ces derniers ne peuvent pas exercer un contrôle parlementaire sur les activités des structures de renseignement et leur financement. Ceci pose le problème du respect des règles de la comptabilité publique et des libertés individuelles. En effet, des informations, acquises dans le secret, en dehors de tout contrôle administratif et parlementaire, constitueraient une menace pour le citoyen si elles sont utilisées à d'autres fins. Par ailleurs, l'inexistence d'une loi-cadre sur le renseignement pose le problème de la protection juridique et judiciaire des agents dans l'exercice de leurs missions. Ce qui nuierait à l'efficacité du renseignement « *car ne se sentant pas suffisamment protégés, les fonctionnaires concernés sont légitimement tentés de travailler a minima* »⁶⁴.

Les textes réglementaires portant création et organisation des services de renseignement ne définissent pas clairement les types de renseignements à produire, les missions et moyens à y consacrer et les limites des champs d'action des services. La lecture de ces textes ne permet pas de bien distinguer le renseignement extérieur du renseignement intérieur. Nous constatons que la primauté est donnée au Renseignement intérieur, alors que les menaces sécuritaires actuelles naissent et se développent à l'extérieur avant de se projeter à l'intérieur du pays. Mais avec la recrudescence des attaques terroristes, la prééminence du renseignement intérieur s'effrite progressivement à l'avantage du renseignement extérieur.

⁶⁴ Bertrand Warusfel, « Le cadre juridique et institutionnel des services de renseignement en France », février 1996, (en ligne), [http : //www2.droit.parisdescartes.fr/warusfel/articles/Renseignement_warusfel96-98.pdf](http://www2.droit.parisdescartes.fr/warusfel/articles/Renseignement_warusfel96-98.pdf), consulté le 29 juillet 2016.

Les insuffisances relevées dans les textes régissant les services de renseignement accentuent la confusion des missions et des cadres d'emploi ; en conséquence, les besoins en informations et les sources de recueil ne sont pas bien définis, et les structures dispersent leurs efforts dans la recherche du renseignement, le plus souvent avec des résultats moins probants.

De ce qui précède, il est urgent de définir un cadre juridique et de contrôle du renseignement pour permettre, d'une part, de protéger les intérêts fondamentaux de la nation, par un renseignement fort, et d'autre part, de préserver les libertés individuelles des citoyens.

2. Déficit de coordination

L'État des lieux des structures de renseignement au Niger fait ressortir une disparité de tutelles ministérielles. Nous assistons à un cloisonnement administratif des chaînes de renseignement ; chaque service de renseignement rend compte à son autorité hiérarchique directe qui se chargera de porter le renseignement au ministre de tutelle ou au Chef de l'État. La collaboration entre les services de renseignement reste timide et subordonnée à une autorisation préalable du chef hiérarchique. Cette difficulté de collaboration est entretenue par le manque de coordination ministérielle et interministérielle. Par exemple au Ministère de la Défense, les organes de renseignement de l'Armée et de la Gendarmerie n'ont pas de direction de tutelle, alors que le ministre exerce une attribution ⁶⁵ en matière de renseignement conformément au décret précisant les attributions des membres du Gouvernement. Cette

⁶⁵ "La recherche et la collecte de renseignements extérieurs et du renseignement d'intérêt militaire", Décret N°2016-208/PM du 11 mai 2016 (article 5) précisant les attributions des membres du Gouvernement.

attribution confère au Ministère des Armées, la tutelle des organes de renseignements extérieurs et ceux du renseignement militaire ; mais la réalité est tout autre aujourd'hui. Cette insuffisance est également constatée au niveau interministériel ; en effet, le Premier Ministère ne dispose d'aucune structure de coordination du Renseignement. Cela entrave bien la bonne circulation de l'information et ne permet pas une bonne approche interministérielle des questions de Renseignement. En l'absence de toute coordination, les services de renseignements se relancent dans une course au leadership, et créent insidieusement une rivalité entre eux. Étant donné le caractère global des menaces sécuritaires (criminalité transfrontalière, terrorisme international, cybercriminalité), il ne devrait plus exister de distinction entre les missions et l'organisation des services ; mieux, la stratégie en la matière devra privilégier la fusion de certains services de la Police nationale (RG, DST), et au-delà la coordination de tous les services. Cette coordination est plus que nécessaire, afin d'obtenir une communauté cohérente, qui fournira la bonne information aux autorités, par l'optimisation des moyens de recherche.

3. Déficits capacitaires

La recherche efficace de renseignements nécessite des moyens humains, matériels et financiers appropriés. La réussite des missions de renseignements repose sur des investissements importants dans l'acquisition de matériels spécifiques, ainsi que dans la formation professionnelle et technique des personnels des services de renseignement. Cependant, le niveau de développement économique des pays d'Afrique subsaharienne limite les dépenses de sécurité ; en conséquence, leurs capacités de renseignement restent déficitaires au regard des nouvelles menaces terroristes et criminelles. Le Niger, vaste

territoire de l'espace sahélo-saharien caractérisé par la porosité de ses frontières, est la centralité de plusieurs zones de conflits et d'insécurité. Et c'est dans ces conditions que les Forces de défense et de renseignement œuvrent quotidiennement à la prévention et à l'éradication des menaces criminelles et terroristes. Les services de renseignement ont certes eu des succès, mais ils restent mitigés puisque les terroristes continuent à prospérer dans leurs attaques sur les populations civiles et les unités militaires dans la région frontalière du Nigeria. Il est possible d'obtenir de meilleurs résultats, mais il faut mobiliser beaucoup de moyens humains, financiers et matériels. Pour pallier ces déficits, les services de renseignement devront inscrire leurs actions dans l'acquisition d'équipements à la pointe de la technologie et dans une perspective de mutualisation de leurs moyens. Une autre solution consistera à corriger le déséquilibre organisationnel et fonctionnel entre le niveau central et les démembrements régionaux des services de renseignement ; en effet, les moyens humains et matériels sont concentrés dans les centres urbains au détriment des structures locales. Enfin, il faut miser sur le renseignement d'origine humaine : il est partout, il ne coûte pas cher et il ne tombe pas en panne, mais il nécessite une bonne formation professionnelle soutenue par des modules sur l'éthique, la déontologie, les principes des droits de l'homme et les normes démocratiques.

B. Des atouts non négligeables

En dépit des faibles moyens dédiés au renseignement et de l'immensité du territoire national, les services de renseignement nigériens prennent une part active dans l'action de renseignement sur le territoire national et dans la sous-région. Ces services avaient joué un rôle déterminant dans la lutte contre la rébellion de la

période 2007-2009⁶⁶, en fournissant quasi quotidiennement et en temps réel des renseignements aux Forces Armées Nigériennes. Les services de renseignement se sont également illustrés ces dernières années dans la recherche de ravisseurs d'otages, en vue de procéder à la libération de ces otages. Les méthodes et les moyens utilisés sont couverts par le secret-défense, donc inaccessibles pour le public. Nous pouvons mettre à l'actif des Renseignements nigériens, la libération, le 29 octobre 2013, de quatre otages français d'AREVA à Arlit, détenus pendant 1139 jours dans le désert. Cette opération a été un succès grâce à l'engagement personnel du Président de la République du Niger, qui disait toujours à ses proches : « *C'est au Niger qu'ils ont été enlevés, c'est au Niger de les ramener chez eux* »⁶⁷. Dans le cadre de la coopération, le Niger abrite la base du pôle de renseignement de l'opération militaire française au Sahel « Barkhane » et une base américaine de lancement de drones de surveillance.

Les renseignements recueillis sont partagés avec les services de renseignement nigériens, contribuant ainsi à combler leurs déficits capacitaires. Ces aides ne sont pas pérennes et sont soumises aux contingences des relations de coopération avec ces pays. De ce constat, les autorités nigériennes sont interpellées sur la nécessité d'accentuer

⁶⁶ En 2007, au Niger, une nouvelle rébellion voit le jour dans la région d'Agadez. Cette rébellion, dénommée « Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ) », est en partie composée d'anciens rebelles des années 90 et de déserteurs des Forces Armées nigériennes, en majorité de l'ethnie touarègue.

⁶⁷ Rémi Carayol, Niger : comment Issoufou a organisé la libération des otages enlevés à Arlit, (en ligne), 21 novembre 2013, [http : //www.jeuneafrique.com/135547/politique/niger-comment-issoufou-a-organis-la-lib-ration-des-otages-enlev-s-arlit/](http://www.jeuneafrique.com/135547/politique/niger-comment-issoufou-a-organis-la-lib-ration-des-otages-enlev-s-arlit/), consulté le 30 juillet 2016

leurs efforts de modernisation des organes nationaux de renseignement. C'est sans doute dans cette optique que le Niger s'est inscrit avec la création du Centre National d'Études stratégiques et de Sécurité (CNESS)⁶⁸, dont le colloque de lancement des activités s'est tenu à Niamey, le 25 juillet 2016. Selon le Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République, qui présidait la cérémonie :

*le CNESS, sera dédié à la veille et à l'anticipation stratégiques pour l'identification des crises et des conflits à moyen terme et devra servir d'appréciations à court terme pour préparer les engagements opérationnels de nos forces de défense et de sécurité en cas de crises émergentes et potentielles.*⁶⁹

Les études qui seront menées dans ce centre de réflexion devront permettre d'élaborer une politique nationale du renseignement et d'apporter des solutions aux défaillances organisationnelles et fonctionnelles exposées plus haut.

III. COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENT

L'acquisition d'informations nécessite des efforts considérables sur les budgets nationaux, alors que pour bon nombre de pays subsahariens, les finances publiques couvrent à peine les besoins primaires. Aussi, ont-ils

⁶⁸ Le CNESS est un service public rattaché au cabinet civil du Président de la République du Niger, au regard du décret N°2014-047 du 30 janvier 2014 (Op.cit.). Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du CNESS sont déterminés par le Décret N°2015-013 du 16 janvier 2015.

⁶⁹ Niger Focus, « Le Niger va se doter d'un centre de stratégies et de sécurité »(en ligne), Publié le 25/07/2016 à 19 :20 :19, http://www.nigerfocus.com/actualite_view.php?id_actualites=128; consulté le 10 août 2016

recherché des solutions ailleurs, notamment en mettant à contribution leurs citoyens (A), et en prônant la mutualisation des moyens de renseignement dans le cadre de la coopération bilatérale, régionale et internationale (B).

A. Une participation citoyenne limitée

Le Renseignement d'origine humaine occupe une place importante dans le panel des moyens d'acquisition des informations. C'est pourquoi les services de renseignement du Niger ont toujours donné la priorité à cette source d'information ouverte, constituée par la population civile. Présente sur l'ensemble du territoire national, cette population est généralement la première victime de terroristes et criminels. Toutefois, par peur de représailles des terroristes, certains citoyens refusent de fournir les informations utiles aux services de renseignement. De ce constat, les autorités politiques participent au renforcement de la participation citoyenne, en menant des actions de sensibilisation des citoyens sur leurs devoirs de renseigner les FDS sur toute situation qui leur paraît périlleuse pour la communauté. Ces efforts de sensibilisation sont soutenus au niveau local par les autorités administratives, les chefs traditionnels, les leaders d'opinion. Au Niger, la participation citoyenne au renseignement est aussi limitée par la perception des services de renseignement par les citoyens. Ces derniers ont peur de leurs organes de renseignement, car leurs organisations et missions sont couvertes par le secret défense, et aussi, aucune politique de communication n'a été entreprise par l'actuelle communauté de renseignement pour effacer des mémoires les sombres souvenirs laissés par leur ancêtre⁷⁰ de la période de 1974 à 1991.

⁷⁰ Il s'agit du Bureau de Liaison et de Coordination (BCL) communément appelé "*coordination*" du régime militaire du général

L'efficacité des sources humaines pourrait être améliorée si les services de renseignement s'ouvraient davantage à la population par des actions de communication : vulgarisation des textes légaux, sites web, journée portes ouvertes, actions humanitaires.

B. Des cadres de coopération encore fragiles

Dans tous les discours – politiques et professionnels –, le partage d'informations est recommandé pour mieux lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Aussi, le Niger, à l'instar des autres pays de l'espace sahélo-saharien, a inscrit sa stratégie de lutte contre le terrorisme dans les initiatives régionales de coopération de sécurité et de renseignement. Nous citerons ici quelques initiatives auxquelles le Niger a souscrit.

- L'Unité de fusion et de Liaison (UFL) est une structure de renseignement créée le 6 avril 2010, à Alger, par les directeurs des services de renseignement et de sécurité des pays du champ – Algérie, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Libye, Mali et du Tchad. L'UFL a accueilli le Nigeria, en novembre 2011, en raison de la menace exercée par la secte Boko Haram dans le Nord de ce pays. La mission de l'Unité de fusion et de liaison est de fournir, au Comité d'État-Major Opérationnel Conjoint ⁷¹ (CEMOC), des renseignements d'intérêt militaire nécessaires à la conduite des opérations coordonnées de lutte contre le terrorisme et les trafics en tous genres. Afin

Seyni Kountché, de 1974 à 1987, et du régime de "décrispation" du général Ali Saïbou, de 1987 à 1991.

⁷¹ Le CEMOC, qui regroupe l'Algérie, la Mauritanie, le Mali, et le Niger, a été installé, à Tamanrasset, le 21 avril 2010, après l'adoption, le 31 août 2009, d'un mémorandum fixant son fonctionnement. Il a pour mission de mener des opérations de recherche, de localisation et de destruction des groupes terroristes et leurs connexions par l'emploi des forces et moyens des États membres mis sous contrôle opérationnel.

de soutenir les efforts de sensibilisation de la population, l'UFL projette de lancer une radio communautaire de diffusion de programmes de sensibilisation, en dialectes locaux (haoussa, bambara et tamasheq) pour toucher le maximum de citoyens.

- L'Unité Régionale de Fusion de Renseignement (*RIFU en anglais, pour Regional Intelligence Fusion Unit*) est une structure de renseignement extérieur née de la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis au Sommet de Paris du 17 mai 2014⁷². La RIFU, dont le Protocole d'accord a été signé à Yaoundé (Cameroun), le 9 juin 2014, regroupe les pays suivants : Bénin, Cameroun, Niger, Nigeria, États-Unis, France et Royaume uni. Les trois derniers pays cités, en plus de leur statut d'État membre, sont des partenaires stratégiques de la RIFU. A cet effet, ils apportent leurs soutiens matériels et techniques, et assurent la formation des points focaux et des officiers de liaison des pays membres. La RIFU a son siège à Abuja (Nigeria), aux termes d'un accord de siège signé le 29 avril 2016. Les points focaux sont basés dans les pays membres tandis que les officiers de liaison (un par pays membre) animent les différentes cellules de la RIFU à Abuja, sous la responsabilité d'un coordonnateur désigné par les Directeurs de renseignement extérieur des pays membres⁷³.

⁷² Ce sommet était consacré à la sécurité du Nigeria, un mois après l'enlèvement de 276 écolières à Chibok, dans l'État de Borno, par Boko Haram en avril 2014. Cette rencontre a pris plusieurs décisions (dont la création de la RIFU) visant au renforcement de la coopération entre les États de la région, pour permettre la libération des jeunes filles enlevées et plus largement de lutter contre le groupe terroriste Boko Haram.

⁷³ La RIFU est présidée par un directeur de renseignement extérieur, pour une période d'une année, suivant une rotation dans l'ordre

La RIFU a pour mission de collecter, d'analyser et de fournir des renseignements aux pays membres et à la Force Multinationale Mixte (FMM)⁷⁴. Ainsi, la RIFU est pour la FMM ce que l'UFL est pour le CEMOC.

- Le G5 Sahel⁷⁵ ou « G5S » a été créé le 17 février 2014 par cinq États du Sahel : Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad. C'est une structure institutionnelle de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité (dont le renseignement). À cet effet, le G5S œuvre pour l'amélioration de la coordination des activités de sécurité et de défense des États membres au niveau régional. Il s'est doté d'une Convention signée le 19 décembre 2014, le siège de son secrétariat permanent est en Mauritanie. Le poste de secrétaire permanent est confié au Niger. Le G5S se réunit à différents niveaux : Chefs d'État, Ministres (Défense, Affaires Étrangères, etc.), et Chefs d'État-Major des Armées.

- Le Comité des Services de Renseignement et de Sécurité de l'Afrique (CISSA) a été créé le 26 août 2004 à Abuja (Nigeria) par les directeurs des services de

alphabétique des pays membres. Actuellement, c'est le Cameroun qui assure la présidence de la RIFU.

⁷⁴ La Force Multinationale Mixte (FMM), dont le siège se trouve à N'Djamena, est créée le 20 janvier 2015 à Niamey (Niger), par les ministres des affaires étrangères et de la Défense, de la Commission du Bassin du Lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad), et du Bénin.. Cette décision de création a été entérinée par les chefs d'État de l'Union Africaine, le 31 janvier 2015. L'effectif de la FMM a été fixé à 8500, à répartir entre les pays fondateurs. Actuellement, la FMM s'est déployée sur le théâtre d'opérations où elle mène des opérations contre le groupe terroriste Boko Haram.

⁷⁵ Contributeurs à Wikipédia, 'G5 du Sahel', *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 28 janvier 2016, 11 :15 UTC, <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=G5_du_Sahel&oldid=122803607> [Page consultée le 26 juillet2016]

renseignement et de sécurité des pays membres de l'Union Africaine (UA). Cette importante organisation de coopération en matière de renseignement a pour but de fournir aux Chefs d'État de l'UA les informations nécessaires à l'adoption d'une politique et d'une stratégie africaines en vue d'apporter des réponses aux défis sécuritaires auxquels fait face l'Afrique. Le CISSA est aussi un cadre d'étude, d'échanges et d'analyses des données, d'évaluation et d'adaptation des stratégies de lutte contre les menaces sécuritaires en Afrique. Il ambitionne également de servir de plate-forme de coopération avec les organisations similaires, en dehors de l'Afrique. Actuellement, cinquante et un (51) services de renseignement et de sécurité ⁷⁶ sont signataires du mémorandum d'accord constitutif du CISSA et donc en sont membres. Le Secrétariat Exécutif du CISSA est basé à Addis-Abeba (Éthiopie), afin de coordonner ses activités avec l'UA.

- Le processus dit « de Nouakchott » a été mis en place par l'Union africaine, le 17 mars 2013, à Nouakchott (Mauritanie), afin de renforcer la coopération sécuritaire et le partage du renseignement entre les pays de la bande sahélo-saharienne. Ce mécanisme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région. La mission du « processus » comporte trois volets : politique, sécurité, et développement ; le volet sécuritaire met l'accent sur la coordination des efforts de l'UA en matière de sécurité, notamment les conflits, le terrorisme et le crime organisé. Le processus de Nouakchott regroupe onze pays : l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la

⁷⁶ Site officiel du CISSA, [http : //cissaa.org/members/](http://cissaa.org/members/), consultation le 27 juillet 2016.

Guinée, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Tchad.

Toutes les structures évoquées ci-dessus se réunissent plusieurs fois dans l'année, à différents niveaux de responsabilités ; des moyens matériels et financiers importants sont affectés à leurs fonctionnements et travaux. Cependant, pour de nombreux observateurs, ces initiatives régionales produisent très peu d'effets sur les groupes terroristes et criminels. Les causes de cette inefficacité résulteraient des défaillances des structures nationales et des réticences de certaines autorités nationales à partager des informations hautement sensibles concernant leurs pays. Pour pallier ces insuffisances, certains États sahélo-sahariens s'organisent pour renforcer leurs capacités internes et privilégier la coopération bilatérale dans les domaines de la sécurité et du renseignement. C'est ainsi que le Niger a conclu des accords de coopération militaire avec l'Algérie, le Nigeria, le Tchad, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, les États-Unis, et la France, etc. Ces instances bilatérales de coopération militaire et d'échange de renseignements tentent de combler les défaillances des structures régionales en la matière. Dans le cadre des accords bilatéraux, des difficultés subsistent, car les États disposent de ressources internes limitées ou ne disposent pas de capacités technologiques de recherche et de traitement d'informations. Ainsi, ces pays se retournent vers les puissances occidentales pour qu'elles les assistent dans la recherche du renseignement. Ces puissances étrangères, en plus de l'assistance technique et de la formation, ont déployé des unités de renseignements, équipées de drones et d'aéronefs de reconnaissance, dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Ces accords ont pour conséquence d'entraîner les États bénéficiaires dans une dépendance à l'aide extérieure. Celle-ci présente

l'inconvénient de réduire l'autonomie des services nationaux de renseignement, d'une part, en habituant les acteurs du renseignement à compter sur l'aide extérieure au lieu de renforcer les ressources propres, et d'autre part, à travers la subordination de leurs priorités à celles de pays ayant des objectifs différents.

CONCLUSION

La fonction Renseignement est très sensible, car touchant le domaine du secret-défense. Ce qui n'empêche pas le débat public quant à l'efficacité des services de renseignement dans la lutte contre le terrorisme. Face à la recrudescence des attaques terroristes et criminelles, la réforme du Renseignement s'impose. Cette réforme visera les règles juridiques, l'organisation des structures, les règles de procédures, les champs de compétence, les outils de contrôle, les modes opératoires et les moyens de renseignement, la coopération en matière de renseignement, afin de rétablir, au niveau national, un climat harmonieux de travail entre les services de renseignement et les autorités politiques et administratives. La réussite de cette réforme renforcera la cohérence et l'efficacité du dispositif de renseignement, et lui permettra d'adapter aisément ses outils et modes d'action aux mutations des menaces. Dans la pratique, la réforme devra permettre aux services de renseignement de combiner ces trois capacités : la capacité à adapter les services de renseignement aux menaces sécuritaires et aux capacités des terroristes et criminels de tous genres ; la capacité à obtenir des équipements de renseignement performants qui seront mis en œuvre par des personnels qualifiés ; enfin, la capacité d'autonomie qui leur impose, *« dans un premier temps, de disposer de l'outil de renseignement permettant d'agir seul, et dans un second*

temps, de disposer de la capacité d'entraînement diplomatique permettant de ne pas le rester »⁷⁷.

⁷⁷Laurent LAGNEAU," Le ministre de la Défense précise la notion d'autonomie stratégique",<http://www.opex360.com/2013/09/11/le-ministre-de-la-defense-precise-la-notion-dautonomie-strategique>. Consultation le 27 juillet 2016.

CHAPITRE VII

L'ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST, APPROCHE PROSPECTIVE

Par Bruno CLEMENT-BOLLEE
Général de corps d'armée (2S)

Résumé

Le chapitre « L'organisation du renseignement en Afrique de l'ouest, approche prospective » présente d'abord les principes majeurs à prendre en considération en matière d'organisation du renseignement, entre autres, soulignant le processus de la collecte des informations jusqu'au traitement, le caractère global du renseignement, la nécessité d'un cadre juridique clair et une coopération sensible avec d'autres Etats. Ensuite, l'auteur identifie les menaces actuelles comme le terrorisme, les trafics illicites, la criminalité organisée, la prolifération des armes de petit calibre, et le cyber. Concernant l'organisation des services de renseignement, la France peut servir comme exemple pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest. L'autorité politique doit d'abord mettre les services de renseignement au service de la Nation et non pas au service du régime au pouvoir. La stratégie française avec cinq fonctions principaux des services de renseignement s'est avérée efficace : (1) la connaissance et l'anticipation donnent au renseignement un rôle central, (2) la coordination au sommet de l'Etat avec un conseil national de renseignement et un coordonnateur national du renseignement, (3) une formation initiale approfondie et continue, (4) un cadre juridique clair et précis, (5) et un contrôle du renseignement interne administratif, indépendant et parlementaire.

Summary

The chapter « Intelligence service organization in West Africa : a future-oriented perspective » presents first the fundamental organizational principles of intelligence services, including, among others, the process from the gathering of information until their analysis, the global character of intelligence assessments, the necessity of a clear and precise legal framework as well as the difficult cooperation with other states. The author then identifies the current security challenges such as terrorism, trafficking, organized crime, the proliferation of small weapons, and cybercrime. The author maintains that France can serve as an example for the organization of intelligence services in West Africa. First, political leaders have to ensure that intelligence services work to the benefit of the Nation and not that of the current political leadership. The French strategy with five distinct parts has been effective: (1) knowledge and the warning of destabilizing events constitute the central role to intelligence services, (2) coordination of all agencies at the Presidency with a special council of intelligence services and a national coordinator, (3) a continuous and in depth training, (4) a clear and precise legal framework, (5) and a internal, independent, and parliamentary control of intelligence services.

Zusammenfassung

In dem Kapitel « Perspektiven der Organisation von Nachrichtendiensten in Westafrika » werden zunächst die Grundprinzipien nachrichtendienstlicher Arbeit präsentiert. Der erwähnt hier unter anderem folgende Prinzipien: den Prozess von der Informationsgewinnung bis hin zur Analyse und Interpretation der Daten, den umfassenden Charakter nachrichtendienstlicher Arbeit, die Notwendigkeit eines eindeutigen rechtlichen Rahmens und

die zielführende Kooperation mit anderen Staaten. Nachfolgend nennt der Autor die aktuellen Herausforderungen der Geheimdienste wie den Terrorismus, illegale Handelsströme, die organisierte Kriminalität, die Weiterverbreitung von Kleinwaffen sowie die Internetkriminalität. In Bezug auf die Organisation der Geheimdienste könnten westafrikanische Nachrichtendienste von dem französischen Modell lernen, welches zunächst auf einer politischen Leitung beruht, die die Geheimdienste für das Wohle der Nation und nicht für die eigenen politischen Ziele einsetze. Des weiteren seien in der französischen Strategie fünf Elemente zum Erfolg führend : (1) Wissen und vorausschauendes Handeln verleihen den Geheimdiensten eine zentrale Rolle, (2) ein Koordinator der Geheimdienste sowie ein Nationaler Sicherheitsrat mit den wichtigsten Geheimdiensten unter Kontrolle der Staatsführung, (3) eine vertiefende und umfassende Ausbildung, (4) ein klarer und eindeutiger rechtlicher Rahmen, (5) eine verwaltungsinterne, unabhängige und parlamentarische Kontrolle der Geheimdienstarbeit.

L'état des lieux décrits dans les chapitres précédents et qui concerne différents pays d'Afrique de l'ouest ne peut suffire. Il réclame d'aller plus loin si le but de cet ouvrage est bien de contribuer à provoquer une prise de conscience sur la nécessité d'une remise en cause sur l'organisation du renseignement. L'exercice est d'autant plus salutaire qu'il est pratiqué de façon régulière, au rythme de l'évolution perceptible des fléaux qui menacent l'Etat.

C'est précisément l'objectif de ce chapitre que d'apporter une aide à la réflexion dans ce domaine sensible et de proposer des pistes pour une meilleure organisation du renseignement en Afrique de l'ouest. La démarche demande modestie et humilité pour évoquer un

domaine sensible où le conseiller n'aura pas, au contraire de l'autorité politique, à supporter la responsabilité de décisions exceptionnellement graves à prendre.

Dans ce cadre, traiter de l'organisation du renseignement dans les Etats d'Afrique de l'ouest implique d'abord de prendre en considération des principes généraux importants régissant le domaine du renseignement, puis de bien cerner les menaces actuelles présentes dans la région, enfin d'examiner un modèle adopté par un pays expérimenté et qui pourrait inspirer.

I. DES PRINCIPES MAJEURS A PRENDRE EN CONSIDERATION EN MATIERE D'ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT

Avant d'examiner la question de l'organisation du renseignement en Afrique de l'ouest au niveau des Etats, il convient d'abord de bien cerner la question du renseignement proprement dit dans toutes ses dimensions et de garder à l'esprit les considérations d'ordre général qui suivent. Elles concernent l'impérieuse nécessité de renseignement et l'organisation adéquate pour le rendre efficace.

1. De la nécessité du renseignement

La chaîne de la stratégie générale se compose de cinq fonctions (anticiper/connaître, planifier/commander, projeter, intervenir, dissuader). Sans nul doute, la plus importante de toutes est bien la première, **anticiper/connaître**, c'est-à-dire « savoir ». Le « savoir » est la fonction vitale, car sans connaissance des situations, des menaces, des contraintes, des atouts... pas d'action possible. Celui qui veut agir doit idéalement tout savoir avant d'imaginer son mode d'action ou de réaction, et c'est précisément cette connaissance de la situation qui va orienter son choix.

L'exploitation complète du savoir nécessite une organisation adaptée enchaînant une série de savoir-faire. Il s'agit d'abord de **collecter** pour obtenir le renseignement à l'aide de capteurs de tous types. Il est également nécessaire de **coordonner** ces différents capteurs entre eux. Puis, pour pouvoir **exploiter** le renseignement collecté, il convient de l'**analyser** de façon à le rendre utilisable et, le cas échéant, profiter de l'avantage qu'il peut procurer. Enfin, il faut savoir le **transmettre** à qui de droit pour l'intégrer dans l'action générale.

La nécessité du renseignement est avérée dans tous les temps qui entourent l'action, avant, pendant, après. Il convient donc d'en **conserver la maîtrise à tout moment**. Avant l'action, il faut tout savoir de la situation. Pendant l'action, il convient de connaître les réactions de l'autre camp pour pouvoir mieux les parer et aussi de ses amis pour pouvoir mieux les appuyer. Après l'action, le renseignement permet de prendre les bonnes mesures conservatoires face à l'évolution provoquée de la situation.

Le renseignement est primordial pour anticiper sur un événement (ou un scénario) qu'on imagine possible, le prévenir, voire dissuader celui qui cherche à nuire. Mais il est également important pour celui qui cherche à agir et faire évoluer une situation. Enfin, il est nécessaire à celui qui, subissant un changement de situation, cherche à réagir. Cela dit, comment organiser le renseignement pour le rendre plus productif.

2. De la structuration du renseignement

La chaîne du renseignement se décompose en quatre actions qui s'emboîtent l'une derrière l'autre. Il faut d'abord **orienter** les capteurs en précisant l'objet de ce qui est recherché. Puis, il convient de **déployer** les différents capteurs sur le terrain en organisant judicieusement leur

champ d'action. Une fois le renseignement obtenu, il est nécessaire de l'**exploiter** ce qui sous-entend tout le travail d'analyse qui consiste à transformer le renseignement brut en renseignement exploitable. Enfin, il s'agit de le **diffuser** à tous ceux qui doivent en connaître de façon à lancer l'action ou la réaction.

Une des premières règles du renseignement précise que toute personne est un capteur potentiel qui peut **agir de façon active ou passive**. Même au niveau de l'Etat, le rôle de l'individu dans l'organisation du renseignement n'est pas anodin. Il est crucial de faire passer cet état d'esprit de façon à pouvoir profiter d'un maximum de capteurs, à la condition de savoir les maîtriser et de les avoir parfaitement orientés. Pour autant, le renseignement fait aussi et avant tout appel à des unités spécialisées, formées, structurées, équipées et employées en conséquence.

L'origine du renseignement peut être obtenue à partir de deux grandes catégories à distinguer en termes de moyens, **humains et technologiques**. Le renseignement d'origine humaine est le plus fiable et donc le plus efficace. Il demande une organisation soignée en termes de déploiement, de discrétion, de coordination et de liaison. Les moyens technologiques permettent d'obtenir soit du renseignement d'origine électromagnétique, soit du renseignement d'origine image. Ils imposent une formation spécifique, parfois longue, pour maîtriser une technologie souvent complexe. Par ailleurs, leur coût globalement très élevé, les met hors de portée de nombreux potentiels demandeurs et constitue un frein à leur développement à grande échelle. Ils procurent évidemment un avantage certain à celui qui les possède. La combinaison des différents moyens, humains et technologiques, permet de démultiplier leur efficacité et d'obtenir des résultats en conséquence. Enfin, la logique

commande de savoir adapter les moyens au besoin qui doit, en amont, être bien défini.

Il est primordial, en amont, de bien cerner les besoins en renseignement, cela conduit à élaborer un document incontournable, le **plan de recherche de renseignement**. Ce dernier ne concerne pas seulement la menace, mais aussi le terrain, la situation géographique des amis, les contraintes éventuelles en cours d'action... C'est l'étude de ces facteurs, synthétisée dans le plan de renseignement en réponses à obtenir, qui permettra d'orienter utilement le moment venu les capteurs à déployer pour recueillir les informations recherchées.

Le renseignement est **l'affaire de tous** et non celle des seuls spécialistes. Si ces derniers font du renseignement actif (offensif) et sont formés pour cela, tout individu où qu'il soit doit partager la préoccupation de la nécessité de « savoir » et participer à la collecte du renseignement. Cela devient plus que jamais indispensable avec l'évolution des menaces telle que nous la connaissons aujourd'hui. Cela responsabilise l'Etat qui doit persuader le citoyen de l'intérêt qu'il a de participer à l'effort renseignement du pays, mais à son niveau et à bon escient. Il s'agit alors de renseignement passif, où le capteur exerce une attention vigilante autour de lui et rend compte de ce qui lui paraît anormal. Il ne s'agit surtout pas dans ce cas de transformer le citoyen en espion, mais seulement l'inciter à noter et rapporter tout ce qui change de la situation ordinaire. Faire partager cet état d'esprit demande de provoquer une véritable prise de conscience dans les esprits et exige de mobiliser en conséquence.

Comme précisé plus loin, au niveau de l'Etat, il existe généralement plusieurs services qui ont pour mission le renseignement. Leur existence reflète le **caractère global de la notion de renseignement**. En effet, celui peut être sécuritaire, économique, politique..., mais aussi d'ordre

intérieur et extérieur. L'erreur à ne pas commettre en termes d'organisation serait de cloisonner les différentes chanes de renseignement, alors qu'au contraire il y a nécessité de créer des passerelles entre elles. Mieux, pour certaines, il faut créer les synergies qui permettront de démultiplier l'efficacité de chacune d'elles. Il en est ainsi aujourd'hui du renseignement intérieur et extérieur qui, compte tenu de l'évolution globale des menaces, doit être étroitement coordonné, voire fusionné pour certains services. Il s'agit en fait d'obtenir un effet de **centralisation** du renseignement qui permet de mieux analyser et donc mieux comprendre les menaces et leurs évolutions.

Par ailleurs, **au plan juridique**, il est nécessaire d'analyser toutes les conséquences liées au renseignement, dans sa collecte comme dans son exploitation. Les règles émises par l'Etat doivent être parfaitement claires et un système de **contrôle** rigoureux doit encadrer l'organisation du renseignement au plan étatique.

Pour ce qui concerne la **coopération** en matière de renseignement, si elle est nécessaire pour ne pas dire même vitale aujourd'hui, elle mérite d'être mûrement réfléchi et donc organisée en conséquence. L'Etat va partager des informations à caractère extrêmement sensible, et là encore, il s'agit de bien mesurer les conséquences de ce partage.

De même, l'Etat doit se doter d'organismes de formation performants. Ce domaine ne souffre pas l'amateurisme et c'est une véritable **filière d'experts et de spécialistes** qu'il faut mettre en place et par la suite gérer dans le temps. La formation est continue et se fait tout au long de la carrière, il est donc nécessaire que les organismes de formation couvrent toute la gamme et tous les niveaux de la formation. La gestion des ressources humaines spécialisées dans le domaine du renseignement

doit être menée de façon rigoureuse, de façon à exploiter le mieux possible les précieuses compétences acquises par ce personnel spécialisé.

Enfin, une **politique d'équipement** en matière de renseignement, tant pour ce qui est de l'acquisition que de la maintenance et du soutien, doit être mise en place. C'est d'autant plus indispensable que ce type d'équipement est généralement coûteux. Ainsi, la montée en puissance d'un plan d'équipement peut être progressive et s'étaler sur plusieurs années. Il va de soi que certains équipements qui font leur apparition aujourd'hui sont devenus indispensables dans la mesure où ils procurent un avantage décisif (cas des drones). Cela étant, plus que des équipements à acquérir, c'est surtout une **capacité à intégrer** que l'Etat doit chercher à obtenir, et généralement, l'acquisition des matériels doit s'accompagner de la formation technique et opérationnelle qui permettra d'intégrer d'enrichir l'outil de sécurité et de défense en question pour lui apporter cette dimension nouvelle.

II. PREVENIR DES MENACES LOURDES, INSIDIEUSES, DIFFUSES ET EVOLUTIVES, FLEAUX DES INTERETS NATIONAUX

Comme cela a déjà été précisé, l'objectif du renseignement au niveau de l'Etat est bien de contribuer à la sécurité du pays et de ses citoyens où qu'ils se trouvent, par la protection du territoire national et la préservation de ses intérêts contre les menaces majeures, lourdes, insidieuses, évolutives, dont l'impact parfois considérable peut être de nature à déstabiliser le pays. Les services nationaux de renseignement, en charge de cette mission hautement sensible, sont au cœur de cette problématique. Dans ces conditions, la première urgence est certainement de mieux cerner chacune de ces grandes menaces telles

qu'elles sont identifiées aujourd'hui pour la région Afrique de l'ouest : le terrorisme, les trafics illicites dont la drogue, la criminalité organisée, la prolifération et la circulation des armes de petits calibres, les cyber-attaques.

1. Le terrorisme : principale menace sur la sécurité de l'Afrique de l'Ouest

Le terrorisme, menace permanente, insidieuse et diffuse, connaît un développement sans précédent en Afrique de l'ouest. Tous les pays de la zone ne sont pas affectés avec la même acuité, mais aujourd'hui, globalement, tous sont concernés. Des groupes ou des individus contestent les valeurs universelles de paix et de démocratie et entendent imposer leurs points de vue et leurs dogmes mortifères aux populations désemparées. Le recours à la violence et aux actions terroristes sont leurs moyens d'expression, semant la terreur sur leur passage. Dans certains pays (Mali, Nigéria), ils ont même quasiment annexé de vastes portions de territoire dans lesquels ils entendent régner en maître. La multiplication des zones de crise favorise le développement de filières utilisées par des individus déterminés à conduire des attentats dans la zone (Bamako, Ouaga, Bassam). Ces combattants radicalisés et formés à l'action violente représentent une menace d'une ampleur inédite pour la sécurité des citoyens. Pour y faire face, les gouvernements doivent mettre en œuvre un plan d'action destiné à endiguer un phénomène qui peut être durable, voire s'étendre au gré de crises dans d'autres zones. Ce plan d'action, élaboré au niveau national, mérite d'être partagé pour tout ou partie, avec les voisins proches pour assurer une coordination obligée de l'action au niveau régional, seule de nature à assurer son efficacité. Dans ce cadre, les services de renseignement doivent être chargés de détecter les individus ou groupes à risque et d'empêcher le passage

à l'acte. De manière plus générale, les services de renseignement doivent contribuer à une évaluation permanente de la menace terroriste afin que des mesures de protection adaptées puissent être décidées au profit de la population et des intérêts nationaux.

Si le terrorisme est aujourd'hui la principale source d'inquiétude des responsables de la sécurité de l'Afrique de l'Ouest, plusieurs autres phénomènes aussi diffus que dangereux contribuent à alourdir l'atmosphère sécuritaire en Afrique de l'Ouest.

2. Un environnement sécuritaire complexifié par l'émergence et la persistance de nombreuses menaces transnationales

Les trafics illicites dont la drogue, représente une menace majeure qui alimente le terrorisme. Ce fléau connaît une intensité inégalée dans la région Afrique de l'ouest. Pour ce qui concerne la drogue, d'abord zone de transit, notamment depuis une vingtaine d'années, la région est devenue aussi zone de consommation, amenant avec elle tout le cortège de la criminalité organisée. On sait aussi que le contrôle de ces trafics, particulièrement lucratifs, nourrit les acteurs du terrorisme et leur permet d'acquérir des moyens sophistiqués pour s'équiper. Les services doivent exercer une surveillance constante de ces activités illicites et les entraver lorsqu'elles sont détectées. La coopération régionale (et même internationale) en matière d'échange d'informations et d'actions à mener en commun est indispensable pour obtenir des résultats significatifs dans la lutte face à une menace dont la dimension est devenue planétaire.

La criminalité organisée, à l'échelle internationale, est un véritable fléau qui menace la cohésion des États. C'est en effet une menace de premier plan lorsqu'elle atteint des dimensions telles qu'elle affecte la stabilité d'États, la

sécurité ou l'intégrité des personnes, la santé ou l'ordre public, l'économie nationale ou les recettes fiscales. Une des missions des services de renseignement doit être de lutter contre ces fléaux que sont la traite d'êtres humains, la corruption internationale, les trafics de produits stupéfiants, les contrefaçons de médicaments ou de produits présentant un risque pour la santé, les trafics d'armes qui alimentent la criminalité nationale, les contrefaçons de produits manufacturés et l'économie souterraine. Les services doivent contribuer à la surveillance et au démantèlement de ces réseaux criminels, et à ce titre collaborer étroitement avec leurs homologues de toute la zone Afrique de l'ouest et saisir la justice lorsque des éléments suffisants sont réunis. La surveillance des routes de la drogue et des réseaux criminels mafieux très structurés dans la région doit constituer à l'évidence une priorité.

La prolifération des armes de petit calibre (ALPC) est une menace réelle contre la paix. Elle a été largement favorisée par l'existence des conflits qui se sont succédés dans la zone depuis plus d'une vingtaine d'années (Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau...) et plus encore après l'effondrement de la Libye dont les nombreux arsenaux laissés à l'abandon ont été pillés par des groupes armés venus parfois de très loin. Des tentatives d'éradication ont été lancées (moratoire de l'UEMOA), mais l'action collective, nécessaire pour éradiquer ce fléau, a été d'une portée insuffisante pour atteindre le résultat attendu. Une politique de renseignement particulière centrée sur cet objectif spécifique mérite d'être mise en place tant on sait combien cette menace représente un facteur aggravant les crises. La qualité des renseignements à obtenir dans ce domaine doit être d'autant plus élevée qu'elle est la meilleure garantie de crédibilité pour établir une coopération à base

d'échanges d'information et d'actions communes qui permettra de satisfaire tous les partenaires. La collecte d'informations porte sur les armes utilisées dans les zones de conflits en cours, mais aussi sur les réseaux d'acquisition qui favorisent la pénétration des ALPC dans les États, enfin sur les stocks et arsenaux clandestins déjà constitués ici ou là.

Le cyber représente un espace anonyme et ouvert propice à toutes les agressions : de multiples acteurs utilisent toutes les potentialités et les vulnérabilités du cyberspace pour mener de manière invisible des activités criminelles, terroristes ou d'espionnage. Les cyberattaques de plus en plus nombreuses contre des institutions publiques ou privées ont montré la nécessité de se protéger efficacement. Les Etats de l'Afrique de l'ouest ne sont pas à l'abri de ce fléau et leurs services de renseignement doivent se mobiliser sur cette dimension nouvelle de la menace afin d'être en mesure d'identifier les agresseurs existants et potentiels, d'évaluer leurs capacités et leurs intentions à court, moyen et long terme. L'arsenal juridique des services de l'État doit compléter en cohérence l'action entreprise pour lutter contre les cyberattaques et permettre d'entraver les agressions informatiques qui visent à désorganiser les activités vitales du pays comme les transports, la production et la distribution de l'énergie, les communications ou la santé.

III. L'ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT EN FRANCE, UN EXEMPLE QUI POURRAIT INSPIRER L'AFRIQUE DE L'OUEST

Fort des considérations générales déjà évoquées et de l'inventaire des menaces décrites ci-dessus, il convient désormais d'examiner comment peut s'organiser le renseignement dans les Etats d'Afrique de l'ouest. Dans un environnement international complexe, traversé par des

crises de toutes natures, il est de la responsabilité de chaque pays de la zone considérée de veiller en permanence à la protection de sa population et de ses intérêts sous leurs diverses natures. Pour répondre à cette exigence, l'Etat doit disposer de services de renseignement compétents qui sont à la disposition de l'autorité politique. Celle-ci doit les mettre au service de la nation et non du régime en cours d'exercice. Ils lui fournissent les informations indispensables à l'exercice de ses responsabilités et contribuent au maintien de l'autonomie stratégique nationale. Leur mission principale est d'éclairer les autorités en fonction, de les aider à anticiper et de parer aux menaces qui pèsent sur la sécurité nationale dans tous les domaines.

Beaucoup des pays d'Afrique de l'ouest réfléchissent activement aujourd'hui à l'état de leur organisation en matière de renseignement quand d'autres, plus avancés, sont déjà en pleine réorganisation. Les exemples développés dans les chapitres précédents le montrent clairement. Et c'est bien l'acuité de la menace qui pousse les Etats à rechercher les meilleures solutions pour protéger leurs intérêts. Aussi, bien qu'extérieur à la zone étudiée, l'exemple de la France, parce que ce pays a dû procéder à une réforme en profondeur de son organisation en matière de renseignement pour répondre à une actualité terrifiante imposée par une menace qui s'accroît, pourrait inspirer pour trouver des réponses concrètes à cette même question appliquée à chacun Etat d'Afrique de l'ouest. Au travers de l'organisation qu'elle vient tout juste d'adopter et comme elle le définit elle-même ci-dessous, la France distingue avec insistance le souci de l'acquisition puis du partage d'une culture commune à tous les acteurs de la chaîne du renseignement.

1. Coordination et formation dans le renseignement : la réponse française

Comme déjà citée, la stratégie française de défense et de sécurité nationale définit cinq grandes fonctions, dont la première intitulée « **connaissance et anticipation** », donne au renseignement un rôle central. Le renseignement irrigue en effet chacune des autres fonctions stratégiques et revêt une importance particulière parce qu'une capacité d'appréciation autonome des situations est la condition de décisions libres et souveraines. Il est non seulement une priorité, mais doit aussi s'adapter à des formes inédites de conflits ou des menaces émergentes et affronter de nouveaux défis. Pour y répondre, la notion de « communauté du renseignement » a émergé depuis le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et a été définie par un décret tout récemment, en 2014. Les services qui composent cette communauté travaillent désormais en étroite collaboration, investis collectivement d'une mission qu'ils partagent. Les services spécialisés de renseignement sont la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la direction du renseignement militaire (DRM), la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et le service de traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Ces services forment avec le coordonnateur national du renseignement et l'académie du renseignement la « communauté française du renseignement ». Comme le souligne le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, l'expérience des dernières années montre que cette communauté favorise la confiance entre les services et permet une meilleure organisation de leurs échanges. Elle constitue en

outre l'ossature d'un dispositif plus global associant, autant que besoin, de nombreux autres services de l'État.

Le constat, établi de longue date, selon lequel l'efficacité collective des services de renseignement nécessitait une **coordination** au sommet de l'État, a trouvé une traduction dans le Livre blanc de 2008. Cela a conduit à créer le Conseil national du renseignement, installé au palais de l'Élysée, et la fonction de coordonnateur.

Le **Conseil national du renseignement**, formation spécialisée du Conseil de défense et de sécurité nationale, définit les orientations stratégiques, les priorités en matière de renseignement et établit la planification des moyens humains et techniques des services de renseignement. Y siègent, sous la présidence du chef de l'État, le Premier ministre, les ministres concernés et les directeurs des services de renseignement dont la présence est requise par l'ordre du jour, ainsi que le coordonnateur national du renseignement. Ce conseil arrête la stratégie nationale du renseignement.

La fonction de **coordonnateur national du renseignement** a été créée en 2008 et a été officialisée par décret l'année suivante. Le coordonnateur national du renseignement conseille le président de la République dans le domaine du renseignement. Il lui transmet, ainsi qu'au Premier ministre, les informations fournies par les services qui doivent être portées à sa connaissance. Il rapporte devant le Conseil national du renseignement dont il prépare les réunions et veille à la mise en œuvre des décisions. Il prépare la stratégie nationale du renseignement et le plan national d'orientation du renseignement. Garant de la cohérence et de l'efficacité de leur action, il s'assure de la bonne coopération des services spécialisés constituant la communauté française du renseignement.

L'**académie du renseignement** a été créée par décret du Premier ministre en 2010. Son rattachement institutionnel à la Primature, sous la forme d'un service à compétence nationale, traduit la vocation interministérielle de l'académie du renseignement, au profit de six directions et services de ministères différents. L'académie du renseignement concourt à la formation du personnel des services de renseignement, au renforcement des liens au sein de la communauté française du renseignement, ainsi qu'à la diffusion de la culture du renseignement. À ce titre, elle a notamment pour mission :

- de concevoir, d'organiser et de mettre en œuvre des activités de formation initiale et continue au profit du personnel des services ;

- de favoriser la coopération entre ces services en matière de formation ;

- de participer aux actions de sensibilisation au renseignement.

Un **comité d'orientation et d'évaluation**, présidé par le coordonnateur national du renseignement et comprenant le représentant du Premier ministre et les directeurs des services, fixe les objectifs de l'académie et analyse ses résultats.

Pour renforcer les liens au sein de la communauté française du renseignement et créer une culture commune à ses membres, l'académie a conçu différents programmes, dans une démarche interservices et interministérielle. Elle organise une **formation initiale** pour tous les cadres nouvellement affectés au sein des six services de renseignement. Son objectif est de leur permettre de mieux comprendre le monde du renseignement dans lequel ils entrent et de se connaître. Cette formation a pour ambition de les amener à réfléchir à la place et au rôle du renseignement en France – notamment en termes de politique publique – et de leur faire prendre conscience de

la spécificité de leur mission, au service de l'intérêt général. Au titre de la **formation continue**, l'académie propose régulièrement des séminaires sur des thématiques spécialisées. Ces modules permettent un approfondissement des connaissances et une réflexion partagée sur des sujets d'intérêt commun, tout en favorisant une ouverture sur les coopérations entre services et les interactions avec le reste de l'administration. Le **cycle supérieur** du renseignement, destiné à une vingtaine d'auditeurs, cadres supérieurs des services, est conçu pour être compatible avec des responsabilités professionnelles de haut niveau. Il privilégie une vision stratégique et prospective des enjeux majeurs du renseignement. Les méthodes pédagogiques sont centrées sur l'expérience concrète par des interventions et témoignages de personnalités, le partage d'expérience, l'approche comparative, des visites sur le terrain et des rencontres de haut niveau. Pour animer ces formations, l'académie fait appel à des intervenants choisis en fonction de leurs responsabilités et de leurs compétences. L'académie propose aussi des actions courtes sur le renseignement, destinées à sensibiliser des publics ciblés, notamment dans l'administration. Plus largement, et à la demande des membres de la communauté française du renseignement, l'académie a vocation à **favoriser la coopération entre les services** en matière de formation et la diffusion de la culture du renseignement : réflexions pédagogiques communes, études de cas, diffusion de catalogues ou de brochures, participation à des colloques, organisation de tables-rondes, instauration de liens avec le monde de l'université et de la recherche.

Ces efforts français dans la coordination du renseignement et dans la formation des agents de renseignement peuvent être analysés de plus près par la communauté du renseignement et les décideurs africains

au moment où ces derniers songent à donner une fière allure à leurs outils.

2. Encadrer le renseignement pour protéger les libertés : proposition française à des inquiétudes africaines

Activité secrète par essence et par nécessité, le renseignement, en France, est encadré **juridiquement** et son activité contrôlée par différentes instances. Dans un pays démocratique, les services de renseignement œuvrent au bénéfice des citoyens pour garantir leur sécurité et celle de la Nation. Ces services, comme toutes les administrations, travaillent conformément aux lois et règlements. Cependant, en raison de leurs missions spécifiques, ils bénéficient d'un cadre légal adapté, qui prévoit également des garanties particulières au personnel et aux sources humaines et définit les modalités de la protection du secret de la défense nationale. Ainsi, le code pénal et le code de la défense définissent les informations qui peuvent être classifiées au titre du secret de la défense nationale et répriment leur violation. La procédure de déclassification, notamment suite à des demandes de l'autorité judiciaire, sont également précisées. Toutes ces règles particulières ont été validées par le conseil constitutionnel en 2011.

En France comme dans la plupart des grandes démocraties, **le contrôle du renseignement** est un élément de la bonne gouvernance de cette activité particulière et s'opère à plusieurs niveaux :

- le contrôle interne administratif et hiérarchique est l'échelon initial. Il est en effet de la responsabilité de la hiérarchie, parmi laquelle figure en premier lieu le ministre de tutelle, de s'assurer que l'activité du service est conforme à sa mission ;

- à l'instar de toutes les administrations de l'État, les services de renseignement sont également soumis à des contrôles internes et externes, qui garantissent le respect des règles qui leur sont applicables. Dans ce cadre, a été créée par décret en 2014 une inspection des services de renseignement ;

- des autorités administratives indépendantes contrôlent l'activité des services de renseignement pour tous les domaines qui les concernent : la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), qui vérifie la légalité des demandes d'interception administratives des communications et rend un avis avant la décision d'autorisation par le Premier ministre ; la commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) qui donne son avis sur les demandes de déclassification d'informations protégées par le secret de la défense nationale ; la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui veille à la protection des données personnelles ;

- la délégation parlementaire au renseignement a été créée par une loi en 2007 et a vu ses prérogatives élargies par une autre loi adoptée en 2013. Composée à parité de parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, elle exerce le contrôle de l'action du gouvernement en matière de renseignement ainsi que l'évaluation de la politique publique en ce domaine. Elle procède à des audits d'autorités politiques et de responsables des services. Elle rédige un rapport annuel public dressant le bilan de ses activités. En outre, les commissions des assemblées, ainsi que des commissions d'enquêtes le cas échéant, peuvent aussi s'intéresser à l'activité de renseignement dans le cadre de leurs compétences propres.

Au total, ces contrôles constituent une garantie essentielle d'équilibre entre les objectifs de la politique de renseignement et le respect des libertés individuelles. Ils

sont indispensables pour maintenir et renforcer la légitimité d'une action qui apporte une contribution majeure à la sécurité de la Nation. Dans une Afrique en pleine ébullition, où les aspirations populaires à la liberté et à la démocratie cohabitent avec une menace sécuritaire, les réflexions et les décisions françaises en termes d'encadrement juridique du renseignement sont à explorer dans l'optique d'un enseignement ouest-africain plus efficace.

En conclusion, les trois sujets examinés dans ce document, considérations générales en matière de renseignement, menaces majeures à bien cerner et exemple de la France en termes d'organisation, doivent permettre de faire progresser la réflexion sur ce sujet fondamental qu'est l'organisation du renseignement pour les Etats d'Afrique de l'ouest. Ces derniers sont tous bien sûr très motivés sur le sujet, c'est une question vitale, mais le niveau atteint par chacun est très inégal et dépend de nombreux facteurs. Ainsi, l'héritage des prédécesseurs, l'acuité des menaces, la position géographique, le niveau économique, entre autres, pèsent sur le degré de prise de conscience atteint sur le sujet par chaque acteur. C'est une responsabilité majeure pour l'autorité politique d'ajuster en permanence l'organisation du renseignement à la situation sécuritaire du moment et de s'assurer de l'établissement d'une stratégie nationale du renseignement crédible. Celle-ci doit décrire le rôle essentiel à jouer par les services dédiés à cette mission dans la défense et la promotion des intérêts fondamentaux du pays. Cette stratégie doit définir ce que pourrait être, au niveau national, la politique du renseignement pour une période précise (3 à 5 ans), et qui chaque année devrait être réévaluée en fonction de l'évolution de la menace et de la donne interne et régionale propre à chaque pays.

Certains pays dans la zone Afrique de l'Ouest, à l'image de la Côte d'Ivoire, se montrent très concernés et ont le souci d'adapter leur organisation en matière de renseignement pour défendre l'Etat de façon efficace face aux menaces d'aujourd'hui. Une fois encore, il s'agit bien de protéger l'Etat et ses intérêts et non le régime en cours d'exercice. Il convient d'abord de faire l'état des lieux, de mesurer l'existant, pointer sans concession les faiblesses pour ensuite mieux cerner les manques et déterminer les besoins. De même, la coopération régionale en matière d'échanges de renseignement et d'actions communes pour lutter contre les menaces est une obligation pour l'efficacité recherchée. A un deuxième niveau, la coopération internationale, notamment avec les pays expérimentés qui possèdent déjà un outil bien organisé, est également indispensable, non seulement sur les domaines déjà cités mais également en termes de formation individuelle et collective, de gestion RH, d'aide à l'organisation globale. Les mécanismes de contrôle, déjà évoqués, doivent être intégrés dès l'élaboration de la stratégie d'organisation du renseignement. Il y va de la crédibilité du système. Mais au total, c'est le vouloir qui fera la différence. Les menaces, comme il a été vu précédemment, évoluent et s'adaptent pour mieux frapper. Les Etats directement concernés et sensiblement affectés par ces menaces, doivent prendre conscience, individuellement et collectivement, des risques qu'ils encourent. Ils ont donc obligation de prévoir, or seul un outil de renseignement bien organisé saura répondre à cette nécessité.

"Un prince avisé et un brillant capitaine sortent toujours victorieux de leurs campagnes et se couvrent d'une gloire qui éclipse leurs rivaux grâce à leur capacité de prévision. Or la prévision ne vient ni des esprits ni des dieux ; elle n'est pas tirée de l'analogie avec le passé pas plus qu'elle n'est le fruit des conjectures..."

Elle provient uniquement du renseignement, les renseignements obtenus auprès de ceux qui connaissent la situation de l'adversaire".

Il y a bien longtemps, le grand stratège Sun-Tsu le recommandait déjà, la puissance de sa pensée doit encore nous inspirer.

CHAPITRE VIII QUELLES REFORMES DU RENSEIGNEMENT ET DU SYSTEME DE SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

Dr Kai Striebinger

Résumé

Le chapitre « Quelles réformes du Renseignement et du système de sécurité en Afrique de l'Ouest ? » fait le point de tous les autres chapitres. L'auteur mentionne les points consensuels comme les menaces identifiées ou le fonctionnement et le rôle des services de renseignement. Le chapitre se concentre sur les points controversés évoqués dans les autres chapitres. Face aux défis mentionnés, les auteurs proposent des réformes variées qui sont présentées en deux parties. D'abord, il existe un débat autour du contrôle politique et l'indépendance des services de renseignement. Ensuite, la coordination inter-services au niveau national et international doit se positionner entre confiance et protection des informations. Le chapitre conclut qu'il faut mener des débats nationaux pour trouver des solutions qui renforcent les procédures démocratiques et qui consolident la confiance entre les acteurs (inter-agence et international) par des petites étapes pour renforcer la confiance au lieu de s'attendre à des révolutions rapides et soudaines.

Summary

The chapter « Which reforms for the intelligence services and security sector in West Africa? » brings together all other chapters in an analytical perspective. The author mentions the consensual points shared in all other chapters like the importance of intelligence services,

the security challenges identified, and the organizational principles of intelligence services. The chapter then focusses on two issues that are particularly controversial. First, the tension between independence of intelligence services and political control. Second, the coordination between agencies within and between states. The author argues that open national democratic debates shall contribute to striking a balance between the different interests involved. In addition, necessary confidence between agencies and the population as well as among agencies is likely to be built only in small iterative steps and not through decrees and sudden revolutions.

Zusammenfassung

Das Kapitel « Welche Reformen für die Nachrichtendienste und das Sicherheitssystem in Westafrika? » bilanziert und vergleicht die Ergebnisse der vorhergehenden Kapitel. Der Autor erwähnt zunächst die großen Ähnlichkeiten in der Problemanalyse und der zugeschriebenen Funktionen für Geheimdienste. Dann werden zwei besonders kontroverse Punkte aus dem Sammelband hervorgehoben. Zunächst, ist eine Abwägung zu treffen zwischen politischer Kontrolle von Geheimdiensten (rechtlicher Rahmen etc.) und einer ständig angemahnten Unabhängigkeit von Geheimdiensten (gegenüber den politischen Entscheidungsträgern). Zweitens, bewegt sich die nationale und internationale Koordination der Geheimdienste zwischen der Wahrung eigener Interessen und Informationen und dem Vertrauen anderer Dienste im In – und Ausland. Der Autor merkt an, dass diese Abwägungsprozesse in öffentlichen, nationalen Debatten getroffen werden sollten, um demokratische Legitimation zu erhalten sowie notwendige Vertrauensbildung zwischen Diensten innerhalb und zwischen Ländern wahrscheinlich

eher durch kleine Schritte der Zusammenarbeit zu erreichen sind als durch revolutionäre Entwicklungen.

INTRODUCTION

Les auteurs de cet ouvrage confirment dans leurs chapitres que les services de renseignement sont un fondement nécessaire pour garantir la sécurité des Etats et des citoyens. Par la collecte et le traitement des informations, le renseignement permet aux décideurs politiques de prendre des décisions adéquates pour protéger la stabilité des institutions étatiques, combattre le crime organisé et garantir la sécurité humaine.

Le terme « renseignement » est utilisé de manière cohérente dans les chapitres pour désigner « l'information raffinée, travaillée, qui est passée par des analyses minutieuses, destinée principalement à une Autorité de l'Etat pour prévenir, anticiper, dissuader afin de préserver la stabilité, tirer avantage d'une situation au service de la République, du pouvoir en place ou d'une entité de l'Etat »(Chapitre 3), même si un angle multidimensionnel couvrirait encore plus de perspectives (Chapitre 1).

Les auteurs convergent aussi par rapport à la structure générale, des sources et des fonctions des services de renseignement (pour une bonne présentation voire les chapitres 1, 2 et 7). Similairement, les auteurs identifient tous des menaces similaires. Le terrorisme dans la région sahélienne est la menace plus souvent évoquée par les auteurs qui, de même, soulignent l'utilité des services de renseignement pour combattre la criminalité organisée, le trafic des drogues et la cybercriminalité.

Ce chapitre n'a vocation de lister les points consensuels de manière exhaustive ou bien de fournir un résumé additionnel des bases du renseignement. Ce chapitre va se concentrer sur les points controversés, sur les points qui impliquent des arbitrages entre des objectifs difficilement conciliables. Face aux défis mentionnés, les auteurs proposent des réformes variées qui seront présentées ici en deux parties. D'abord, il existe un débat

autour du contrôle politique et l'indépendance des services de renseignement. Ensuite, la coordination inter-services au niveau national et international doit se positionner entre confiance et protection des informations.

La conclusion de ce chapitre est qu'il faut mener des débats nationaux pour trouver des solutions qui renforcent les procédures démocratiques et qui consolident la confiance entre les acteurs impliqués par des petites étapes au lieu de s'attendre à des révolutions rapides et soudaines.

I. DE L'ATOUT DU CONTROLE POLITIQUE ET DU RISQUE D'ABUS POLITIQUE

Plusieurs auteurs soulignent que les services de renseignement dans les Etats étudiés ont été utilisés par le pouvoir en place pour promouvoir des buts purement politiques. Les services de renseignement ont été dirigés pour servir le régime en place et pas l'intérêt général comme la Nation ou la population.

Cet abus des ressources des services du renseignement par le pouvoir politique a aussi contribué à créer une perception assez critique des services de renseignement par les citoyens. En effet, vu que ces services, au lieu de se consacrer à la protection des populations orientaient leurs actions vers leur contrôle au profit des politiques, ils étaient mal perçus par le peuple.

Avec la démocratisation des régimes politiques en Afrique de l'Ouest après la guerre froide, la relation entre le pouvoir politique et les services de renseignement a changé aussi. Comme la démocratisation implique aussi que les institutions survivent au gouvernement en place, les services de renseignement pouvaient se concentrer à protéger la Nation et la population qui aussi ne dépendent pas d'un gouvernement en place.

Dans la théorie, des règles démocratiques devraient alors augmenter l'indépendance professionnelle des

services de renseignement et devraient permettre d'établir une structure stable de formation des cadres, de transfert de connaissances et la création d'une bureaucratie efficace.

La pratique, par contre, ne semble pas se conformer à cette théorie. Plusieurs auteurs décrivent des situations dans lesquelles les politiciens remplacent les cadres des services de renseignement lors d'un changement de gouvernement. Même si les services ne sont pas forcément utilisés à des fins purement politiques, ces pratiques mettent en danger la professionnalisation des services de renseignement. L'arbitrage à faire consiste à garantir le fonctionnement des services de renseignement et à permettre aussi une guidance et un contrôle politique.

L'appel des auteurs à définir un cadre juridique précis pour les services de renseignement et à instaurer un contrôle parlementaire mettant l'accent sur une influence accrue des élus sur le travail des services de renseignement est alors contrebalancé par l'exigence de professionnalisation qui va de pair avec la baisse de l'influence des politiciens.

Cet arbitrage ne peut se faire que dans le contexte national et nécessite une discussion ouverte et honnête des politiques et de la société civile. Il n'existe pas de solutions valables pour tous les contextes.

La consolidation des processus de démocratisation et d'une culture politique démocratique est alors un ingrédient fondamental pour avoir cette discussion afin de trouver l'équilibre entre les intérêts légitimes des politiciens de contrôler les services de renseignement, des fonctionnaires des services de renseignement de garantir leur indépendance, et du peuple d'être protégé et de protéger leurs droits individuels.

COORDINATION INTER-SERVICES

Le deuxième grand débat se fait autour de la coordination. Presque tous les auteurs affirment directement que la coordination doit être améliorée et un manque de coordination constitue un problème qui diminue l'efficacité des services de renseignement. Les auteurs se réfèrent à deux niveaux différents par rapport à la coordination. Ils évoquent la coordination entre les services de renseignement d'un même Etat et la coordination des services de renseignement entre plusieurs Etats.

Le manque de coordination et de partage des informations conduit dans les meilleurs des cas à une inefficience au niveau de l'utilisation des ressources. Par exemple, quand des services de renseignement différents utilisent des ressources pour trouver la même information, un partage d'information aurait été plus efficace. Les conséquences sont plus graves quand le manque de coordination conduit à mettre les citoyens en danger. Dans ce cas, un partage d'information et une coordination d'activités de différents services auraient contribué à prévenir une attaque terroriste, par exemple.

Au niveau national, la création d'une structure faitière est souvent mentionnée pour faire face aux problèmes de coordination. Même si cette proposition est souvent évoquée, les détails de cette idée sont difficilement réalisables. La coordination des services de renseignement en France, par exemple, est jugée à la fois efficace et déficiente par les auteurs de l'ouvrage. Une idée plus radicale consisterait à supprimer et intégrer différents services dans une structure intégrée. La distinction traditionnelle entre le renseignement intérieur et extérieur s'effacerait dans ce cas-là et pourrait même être plus adaptée aux menaces asymétriques et transnationales.

Au niveau international, le manque de coopération peut aussi avoir des conséquences néfastes. L'échange d'information est encore plus difficile car des secrets d'Etat peuvent être touchés par un échange illimité. La coopération est alors encore influencée par des considérations géopolitiques qui peuvent mener les acteurs à contenir les informations probablement utiles pour les autres Etats.

Pour les deux niveaux de coopération, une clef pour améliorer l'efficacité des services de renseignement est la construction graduelle de confiance entre les acteurs – au niveau national et international. La confiance peut garantir un échange honnête. Elle est la condition nécessaire pour partager des informations sensibles et de garantir une coopération efficace.

La recherche scientifique montre que la confiance peut être créée à partir des échanges réguliers et des petites étapes. L'échange dans un domaine restreint et dans des cas précis peut limiter les risques et à la fois créer la base pour des projets de coopération futurs. Un changement améliorant la coopération et la confiance se fait probablement plutôt dans une approche pragmatique que révolutionnaire.

CONCLUSION

Ce chapitre s'est concentré sur les points controversés évoqués dans les autres chapitres. Face aux défis mentionnés, les auteurs proposent des réformes variées qui sont présentées en deux parties.

D'abord, il existe un débat autour du contrôle politique et l'indépendance des services de renseignement. Ensuite, la coordination inter-services au niveau national et international doit se positionner entre confiance et protection des informations.

La conclusion de ce chapitre est qu'il faut mener des débats nationaux pour trouver des solutions qui renforcent les procédures démocratiques et qui consolident la confiance entre les acteurs impliqués par des petites étapes au lieu de s'attendre à des révolutions rapides et soudaines.

LES CONTRIBUTEURS

Souleymane CAMARA est Commissaire Principal de Police. Il dirige le Bureau Central National INTERPOL de Côte d'Ivoire.

Expert de la gestion des processus de sortie de crise, le Général de corps d'armée (2S) **Bruno CLEMENT-BOLLEE** a passé l'essentiel de sa carrière à travailler sur le continent africain (Sénégal, Djibouti, Côte d'Ivoire, Tchad, Centrafrique, Madagascar, Guinée) à différents postes liés à la gestion de crise et de sortie de crise, et notamment dans les domaines de la RSS et du DDR. Il a, entre autre, commandé l'opération Licorne en Côte d'Ivoire, ainsi que les Forces françaises dans la zone sud de l'océan Indien. En France, il a notamment été à l'Elysée (Président Jacques Chirac) en charge des crises et des affaires sécuritaires en Afrique et au Quai d'Orsay comme Directeur de la coopération de sécurité et de défense. Durant ces trois dernières années, basé en Côte d'Ivoire, il a contribué à la résolution du processus DDR dans ce pays.

Commissaire Principal de Police (Lt Cnel) **Abdoulaye COULIBALY**, né le 28 novembre 1969 a Katiola (Cote d'Ivoire) études primaires et secondaire de 1997 à 1991 sanctionné par le Baccalauréat. Etudes Universitaires à l'Université FHB d' Abidjan de 1992 à 1997 sanctionnées par une maîtrise en droit carrières Publiques. Formation à l'école Nationale de police cycle commissaire de police de 1998 à 2001. De 2001 à 2008, sécurité publique, police judiciaire et administration des services de police. De 2008 à 2013, Expert près la mission de stabilisation de l'ONU en RDC. Depuis 2014, Sous-directeur en charge des investigations a la direction des renseignements généraux. A participe à plusieurs colloques et séminaires sur les

enjeux du renseignement face aux défis sécuritaires actuels, les droits de l'homme.

Né en 1947 à Abomey-Calavi (République du Bénin), le Colonel **Patrice Comlan HOUNSOU-GUEDE** est un officier supérieur des Forces Armées Béninoises spécialisé notamment en sécurité d'Etat. Il totalise plus d'une trentaine d'années d'expériences en maîtrise des questions de sécurité d'Etat, en renseignements généraux et renseignements militaires. Il a été entre autres Directeur de la Sécurité d'Etat à la Présidence de la République où il a développé une réelle coopération entre les pays de la sous-région, les autres pays africains et les pays du Nord. Il a perfectionné les outils desdits services pour les mettre à disposition de tous les compartiments de la vie de la nation à savoir : les finances, l'économie, l'éducation, l'agriculture, la gestion des frontières, la santé, etc.

Retraité depuis une dizaine d'années, il est chef de parti et a été élu Maire de la Commune d'Abomey-Calavi, la deuxième ville du Bénin jusqu'en 2015. Aujourd'hui, il partage sa vie entre sa ferme, la politique et les expertises en matière de sécurité.

Docteur en sciences politiques spécialité géopolitique et relations internationales, **Jean-Jacques KONADJE** a été enseignant-chercheur à l'Université de Rouen. Expert en défense, sécurité, stratégie et sociologie militaire, il a été cadre de comité lors des 13e et 14e FICA (Forum international sur le continent africain) de l'institut des hautes études de défense nationale (France). De 2013 à 2016, il a travaillé dans le domaine du DDR en Côte d'Ivoire.

Le colonel-major **Ali MAHAMADOU** est doctorant en science politique à l'Université Abdou Moumouni Dioffo Niamey. Il est titulaire du MASTER en droit public spécialité SÉCURITÉ DÉFENSE de l'Université Paris 2 (France). Il est également titulaire du Brevet d'Études Militaires Supérieures et de la Certification d'expert de la défense en management, commandement et stratégie de l'École de guerre de Paris. Après avoir occupé plusieurs postes de responsabilité à l'État-Major des Armées, il se voit confier, en 2011, la Direction des Systèmes d'Information et de Communication au ministère de la Défense nationale du Niger.

Colonel en disponibilité, **Dr Emile OUEDRAOGO** est un ancien officier d'infanterie des Forces Armées du Burkina Faso, spécialisé en renseignement opérationnel. Il a occupé les postes de Ministre de la sécurité, de Député à l'Assemblée Nationale du Burkina Faso et au parlement de la CEDEAO à Abuja au Nigéria. Présentement consultant indépendant il vient de publier au Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique (CESA/USA) un ouvrage sur la Professionnalisation des Forces Armées en Afrique. Il est diplômé de l'École de Guerre du Nigéria (2006) et titulaire d'un Doctorat en Relations Internationales du Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques de Paris (CEDS/2014).

Dr. **Kai STRIEBINGER** est chercheur à l'Institut Allemand de Développement / Deutsches Institut für Entwicklungspolitik à Bonn (Allemagne). Il travaille dans la division « Sécurité, Gouvernance, Statehood » sur des questions de démocratisation dans différents États d'Afrique. Il a publié sur la CEDEAO, la politique étrangère de Nigéria et son choix d'organisation internationale pour résoudre les conflits internationaux et

sur les développements des régimes militaires en Afrique de l'Ouest après les Coups d'Etats. Il a obtenu son doctorat à la Freie Universität Berlin, et a étudié dans un cycle franco-allemand de Sciences Po Paris et de l'Université Libre de Berlin. Il a poursuivi ses recherches à la Yale University aux Etats-Unis et en Guinée, Côte d'Ivoire, Togo, Nigeria et le Niger.

La relecture de cet ouvrage a été assurée par Dr **Arthur BANGA**, Enseignant-Chercheur en Histoire contemporaine à l'Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY d'Abidjan.

Les résumés des chapitres : en français, en anglais et allemand ont été proposés par Dr Kai STRIEBINGER.

Graphisme: KAH AFRICOM.

CHAPITRE III : LES DEFIS DU RENSEIGNEMENT AU BENIN : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES.	63
INTRODUCTION.....	67
I. GENERALITES SUR LES RENSEIGNEMENT	67
1. Définition de concept.....	67
2. De l'information au renseignement : le processus de fabrication du renseignement	68
II. HISTORIQUE ET ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT AU BENIN.....	69
1. Les services secrets de la police	70
2. Les services secrets des forces de défense ou 2 ^e Bureau	71
3. Les services secrets de la Gendarmerie	73
4. Les services de renseignements rattachés à la Présidence	74
III. QUELLES PERSPECTIVES POUR LE RENSEIGNEMENT BENINOIS	76
1. Mission des renseignements aujourd'hui	76
2. Difficultés et tentatives de solutions pour un renseignement béninois efficace	77
CONCLUSION	79
CHAPITRE IV : LA SITUATION DU RENSEIGNEMENT AU BURKINA FASO	81
INTRODUCTION.....	85
I. ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT AU BURKINA FASO.....	86
1. Les services de renseignement de la Gendarmerie Nationale.....	86
2. Les services de renseignement de la Police Nationale.....	87
3. Les services de renseignement des Forces Armées	89
4. La coordination entre les différents services.....	90
II. ATOUTS ET DEFAILLANCES	91

1. La proximité des agents de sécurité : principal atout du système de renseignement burkinabé	91
2. Vide juridique et manque de coordination, les failles du dispositif burkinabé de renseignement.....	93
III. L'AGENCE NATIONALE DE RENSEIGNEMENT (ANR)	95
1. De l'Etat-major Particulier de la Présidence à l'Agence Nationale de Renseignement.....	95
2. Organisation et fonctionnement de l'ANR.....	95
3. Les principaux défis à relever.....	97
IV. PERSPECTIVES.....	100
1. La création d'une structure de coordination de la sécurité nationale	100
2. Le renforcement de la coopération	101
CONCLUSION	102
CHAPITRE V : L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU RENSEIGNEMENT EN COTE D'IVOIRE.....	105
I. LE RENSEIGNEMENT IVOIRIEN DE 1960 A 2013	108
1. Des services de renseignements orientés vers les activités politiques et subversives (1960-1993)	108
2. Les changements dans le dispositif de renseignement de la mort d'Houphouët-Boigny à la fin de la guerre (1993-2011).....	112
3. Quel renseignement pour la Côte d'Ivoire en pleine reconstruction.....	113
LA COMMUNAUTE DU RENSEIGNEMENT.....	117
II. DE LA NECESSITE D'UNE REFORME STRUCTURELLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT	118
1. L'état des lieux des renseignements ivoiriens	119
2. Propositions d'une refonte organisationnelle ...	

PROJECTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DE COORDINATION DU RENSEIGNEMENT DE LA DGPN	125
3. Les grands axes de la reforme fonctionnelle	126
CONCLUSION	128
CHAPITRE VI : LA FONCTION DU RENSEIGNEMENT AU NIGER.....	131
INTRODUCTION.....	135
I. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT.....	136
1. La répartition des tâches entre les structures de renseignement	137
2. Le cadre juridique du Renseignement	144
3. Les moyens du Renseignement	145
II. LE RENSEIGNEMENT AU NIGER : ENTRE DÉFAILLANCES ET ATOUTS.....	147
A. Des défaillances organisationnelles et fonctionnelles.....	147
1. Inadaptation du cadre juridique	147
2. Déficit de coordination	149
3. Déficits capacitaires.....	150
B. Des atouts non négligeables.....	151
III. COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENT	153
A. Une participation citoyenne limitée	154
B. Des cadres de coopération encore fragiles	155
CONCLUSION	160
CHAPITRE VII : L'ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST, APPROCHE PROSPECTIVE.....	163
I. DES PRINCIPES MAJEURS A PRENDRE EN CONSIDERATION EN MATIERE D'ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT.....	166
1. De la nécessité du renseignement	166

2.	De la structuration du renseignement	167
II.	PREVENIR DES MENACES LOURDES, INSIDIEUSES, DIFFUSES ET EVOLUTIVES, FLEAUX DES INTERETS NATIONAUX	171
1.	Le terrorisme : principale menace sur la sécurité de l’Afrique de l’Ouest	172
2.	Un environnement sécuritaire complexifié par l’émergence et la persistance de nombreuses menaces transnationales	173
III.	L’ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT EN FRANCE, UN EXEMPLE QUI POURRAIT INSPIRER L’AFRIQUE DE L’OUEST.....	175
1.	Coordination et formation dans le renseignement : la réponse française	177
2.	Encadrer le renseignement pour protéger les libertés : proposition française à des inquiétudes africaines	181
CHAPITRE VIII :	QUELLES REFORMES DU RENSEIGNEMENT ET DU SYSTEME DE SECURITE EN AFRIQUE DE L’OUEST ?.....	187
INTRODUCTION.....		191
I. DE L’ATOUT DU CONTROLE POLITIQUE ET DU RISQUE D’ABUS POLITIQUE		192
COORDINATION INTER-SERVICES		194
CONCLUSION		195
LES CONTRIBUTEURS.....		197
TABLES DES MATIERES		201

Côte d'Ivoire
aux éditions L'Harmattan

Dernières parutions

FESCI, IE rêvE brISé ?

Côte d'Ivoire

Ba Oulagoué

En Côte d'Ivoire, l'année 1990 a été marquée par les événements sociopolitiques qui ont abouti au changement du système politique mis en place depuis trois décennies. C'est à la faveur de ce vaste mouvement de protestations de tous genres qu'est née la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) en remplacement d'un premier syndicat existant. Vingt-cinq ans après sa création, que retenir globalement des actions de ce tout-puissant mouvement des élèves et étudiants ?

(Harmattan Côte-d'Ivoire, 15.50 euros, 144 p.)

ISBN : 978-2-343-11092-9, ISBN EBOOK : 978-978-2-14-002697-3

**la ruralité Et IE dévEloppEmEnt rural En Côte d'IvoIrE
un regard psychosocial**

Yapo Yapi

De ce travail, peuvent être dégagées des pistes de réflexion et aussi d'action concernant l'intégration du monde rural dans la nouvelle économie ivoirienne. Important pour la communauté scientifique de la psychologie sociale, il interpelle aussi décideurs politiques, techniciens de l'État et paysans ivoiriens eux-mêmes.

(Coll. Études africaines, série Sociologie, 29.00 euros, 280 p.)

ISBN : 978-2-343-08575-3, ISBN EBOOK : 978-2-14-002499-3

**dICtIonnaIrE dES motS Et ExprESSIonS du FrançaIS
IvoIrIEn**

Guébo Josué - Préface d'Hilaire D. Bohui

Du point de vue de l'épistémologie, les approches de l'objet langue en situation sont diverses, suivant les buts que peuvent assigner aux travaux et études leurs auteurs. Ce *Dictionnaire des mots et expressions du français ivoirien* en est une bien heureuse illustration. Il s'agit bien d'un dictionnaire, d'un ouvrage sur la langue qui témoigne d'une saisie synchronique des usages sous le rapport quasi exclusif du sens. Ce travail est une contribution à l'effort collectif de codification du français ivoirien.

(Coll. Études africaines, 13.50 euros, 112 p.)

ISBN : 978-978-2-343-10737-0, ISBN EBOOK : 978-978-2-14-002525-9

la Fin d'unE génération En Côte d'Ivoire les ténors de « l'après-Houphouët » (1990-2020)

Bonhoulou Diensia Oris-Armel

L'année 2020 qui se profile à l'horizon annonce un événement majeur en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la fin d'une génération d'hommes politiques contemporains, nés avant 1950, qui ont d'abord occupé une position privilégiée entre 1990 et 1993, les dernières années de la présidence de Félix Houphouët-Boigny, avant de dominer par la suite, « l'après-Houphouët ». L'objectif de ce livre est de retracer l'ordre de succession générationnel établi à travers l'histoire politique ivoirienne, pour prendre conscience des enjeux des élections présidentielles de 2020, année à laquelle une passation de flambeau à la génération post-indépendance s'impose.

(18.50 euros, 178 p.)

ISBN : 978-2-343-09781-7, ISBN EBOOK : 978-2-14-002232-6

NgemeNa dE paul lomami tCHibamba

l'engagement narratif

Mukenge Ngoie Arthur

Cette critique se fonde sur le roman de Paul Lomami Tchibamba, *Ngemena* où les espaces de liberté des indigènes s'amenuisent sous la montée proportionnelle de la pression exercée par le *boula matari* ou l'autorité coloniale. Les mécanismes de contrôle allant jusqu'au bannissement total des indigènes sont mis à nu. Les différentes répressions montées en épingle à Léopoldville et Ngemena justifient l'ascendance du sentiment d'éveil de la conscience nationale chez les indigènes. Le narrateur s'arroge le statut d'éclairer dans cet espace de combat des géants où les indigènes deviennent taillables et corvéables à merci.

(Harmattan Côte-d'Ivoire, 16.00 euros, 148 p.)

ISBN : 978-2-343-10328-0, ISBN EBOOK : 978-2-14-002316-3

IE ForFaIt SanItaIrE au SECourS dE la CouvErturE maladIE unIvErSElIE En Côte d'Ivoire

Robé Donatien

Avec la contribution de Serge Blafond - Préface de René Hokou Légré

Ce livre traite de l'accès des Ivoiriens aux soins de santé. Il fait un inventaire de toutes les politiques de santé initiées en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance en 1960 à ce jour, notamment le projet de couverture maladie universelle (CMU) en voie de mise en œuvre depuis l'accession au pouvoir d'Alassane Ouattara. L'auteur, critique vis-à-vis de ce projet, met en exergue ses failles techniques dans le mode de financement, la gestion du risque maladie et la maîtrise des dépenses, non sans pointer du doigt ses insuffisances sur le plan de l'équité, de l'égalité face à la maladie et de la solidarité nationale.

(Coll. Points de vue, 12.50 euros, 116 p.)

ISBN : 978-2-343-09723-7, ISBN EBOOK : 978-2-14-001515-1

la Côte d'Ivoire Et SES étrangErS

Viti Fabio

Cet ouvrage travaille sur la question de la présence et du rôle des étrangers en Côte d'Ivoire. Le discours public autour de cette question y est analysé, ce qui

permet de dégager une typologie de l'État et de la société ivoirienne. Véritable «société de sociétés», où différents rapports aux figures plurielles d'étrangers coexistent, la Côte d'Ivoire nous est présentée sous un jour différent. Un ouvrage collectif qui affine et complexifie le regard.

(Coll. *Études africaines*, 28.00 euros, 278 p., *Illustré en noir et blanc*)

ISBN : 978-2-343-08366-7, ISBN EBOOK : 978-2-14-001437-6

IES mIgrantS EnvIronnEmEntaux En Côte d'IvoIrE **Quels droits, quelles protections ?**

Gallon Kémonthé Marius-Jonas

Après un examen des instruments et mécanismes internationaux et régionaux, des politiques gouvernementales et des données factuelles recueillies sur le terrain, l'auteur propose une esquisse de solutions efficaces et durables pour une meilleure garantie des droits des migrants environnementaux.

(Coll. *Afrique : politiques publiques, sécurité, défense*, 18.50 euros, 178 p.)

ISBN : 978-2-343-09149-5, ISBN EBOOK : 978-2-14-001409-3

la modErnISatIon dE l'admInIStration publiQuE **En Côte d'IvoIrE**

politiques de réforme de la fonction publique (1957-2015)

Yao Wozanhou Benjamin - Préface de Dominique Bangoura

Cet ouvrage est une contribution au débat sur la modernisation de l'État en Afrique. L'auteur se demande si les réformes administratives menées en Côte d'Ivoire depuis près de six décennies y ont contribué. Ce livre consiste à identifier les principes et les conditions de toute administration moderne et à relever les limites des réformes entreprises en Côte d'Ivoire.

(Coll. *Afrique : politiques publiques, sécurité, défense*, 18.00 euros, 174 p.)

ISBN : 978-2-343-09148-8, ISBN EBOOK : 978-2-14-001400-0

l'alCool En Côte d'IvoIrE - Histoire, usage et signification

Brou Konan Denis - Préface du Professeur Opadou Koudou

Avec l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, l'alcool-dépendance qui a pris naissance en 1946 semble gagner toutes les strates sociales. L'on assiste résolument à un alcoolisme de type moderne, occidental, dont les avatars se font de plus en plus sentir sur les rapports sociaux. Pour en atténuer l'acuité, l'auteur pense que l'on doit désormais considérer l'alcool-dépendance comme un problème de santé publique ; introduire l'enseignement de l'alcoologie à l'école ; instituer de façon formelle l'injonction thérapeutique ; veiller à la répartition équitable des richesses du pays.

(*Harmattan Côte-d'Ivoire*, 21.50 euros, 212 p.)

ISBN : 978-2-343-09700-8, ISBN EBOOK : 978-2-14-001583-0

IES prIx dE tranSFert danS l'InduStrIE dES matIèrES **prEmIèrES StratégIQuES En Côte d'IvoIrE** **aspects juridiques, fiscaux et économiques**

Kouame Noel-Faustin - Postface de Abdourahmane Cissé

A partir de l'exemple du café et du cacao, secteur dans lequel la Côte d'Ivoire est leader mondial en termes d'exportations, ce livre vise à démontrer que l'arsenal

fiscal ivoirien qui a fait florès hier semble devenu aujourd'hui obsolète, dépassé et incapable de répondre aux défis d'une économie désormais globalisée. L'analyse purement juridique des problématiques d'évaluation des échanges intragroupes devrait nécessairement céder le pas à une analyse économique du droit, moins dogmatique et plus pragmatique.

(39.00 euros, 422 p.)

ISBN : 978-2-343-07482-5, ISBN EBOOK : 978-2-14-001386-7

SI la Côte d'Ivoire renonce au modèle démocratique Français

Zra-Bi Claude

Un refrain parcourt cette œuvre : renonçons en Côte d'Ivoire à la démocratie républicaine française. Que chaque groupe ethnique (ou région) choisisse son représentant. Et tous les représentants choisissent parmi eux un président pour un mandat de 5 ou 7 ans, non renouvelable mais tournant. Et les représentants de chaque région siègeront comme des vice-présidents, attendant, chacun, son tour de gouverner. Cette politique préserve l'identité des ethnies évitant ainsi l'immixtion de prédateurs politiques ou économiques dans le débat politique interne. Utilisons ce modèle et non la République qui met au rebut le camp adverse.

(Coll. Harmattan Côte-d'Ivoire, 12.50 euros, 98 p.)

ISBN : 978-2-343-07793-2, ISBN EBOOK : 978-2-336-39706-1

analySES En grammaIRE Française pour une approche renouvelée dans l'enseignement en Afrique

Adopo Achi Aimé - Préface de François Adopo Assi

L'auteur rappelle quelques méthodes et principes d'analyse en grammaire pour expliquer certaines vérités grammaticales et montre ainsi comment s'approprier ces méthodes et ces principes d'analyse pour identifier correctement les mots, groupes de mots et propositions, ainsi que leurs fonctions dans la phrase. Il remet par ailleurs en question certaines analyses grammaticales traditionnelles devenues des «vérités éternelles» et fait des propositions novatrices.

(Harmattan Côte-d'Ivoire, 22.50 euros, 218 p.)

ISBN : 978-2-343-07813-7, ISBN EBOOK : 978-2-14-001517-5

Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara Et Les droits de l'Homme

Diaby Moustapha Ben Ismaïla - Préface de Diaby Moussa Abdoul Kader

Les droits de l'Homme en Côte d'Ivoire et l'action d'Alassane Ouattara dans ce domaine constituent une question cruciale. Quelle orientation voudrait-on donner aux droits de l'Homme en Côte d'Ivoire aujourd'hui ? La construction d'un État démocratique devra être fondée sur la promotion des droits de l'Homme, cela à travers la recherche des objectifs de développement, qui ne vont pas sans le respect des droits fondamentaux de l'homme. Ce livre essaie d'analyser les avancées constatées dans la construction d'un espace démocratique et d'exercice des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

(Coll. Harmattan Côte-d'Ivoire, 18.00 euros, 170 p.)

ISBN : 978-2-343-07044-5, ISBN EBOOK : 978-2-336-39443-5

L'HARMATTAN ITALIA

Via Degli Artisti 15; 10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'HARMATTAN HONGRIE

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN KINSHASA

185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala
Kinshasa, R.D. Congo
(00243) 998697603 ou (00243) 999229662

L'HARMATTAN CONGO

67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamy Rue KA 028, en face
du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 657 20 85 08 / 664 28 91 96
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN MALI

Rue 73, Porte 536, Niamakoro,
Cité Unicef, Bamako
Tél. 00 (223) 20205724 / +(223) 76378082
poudiougopaul@yahoo.fr
pp.harmattan@gmail.com

L'HARMATTAN CAMEROUN

TSINGA/FECAFOOT
BP 11486 Yaounde
699198028/675441949
harmattancam@yahoo.com

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31
etien_nda@yahoo.fr

L'HARMATTAN BURKINA

Penou -\chille Some
Ouagadougou
(+226) 70 26 88 27

L'HARMATTAN SÉNÉGAL

10 VDN en face Mermoz, après le pont de Fann
BP 45034 Dakar Fann
33 825 98 58 / 33 860 9858
senharmattan@gmail.com / senlibraire@gmail.com
www.harmattansenegal.com

